

REVUE DE LA FRANCE LIBRE

18 JUIN
1940

XXV^e ANNIVERSAIRE

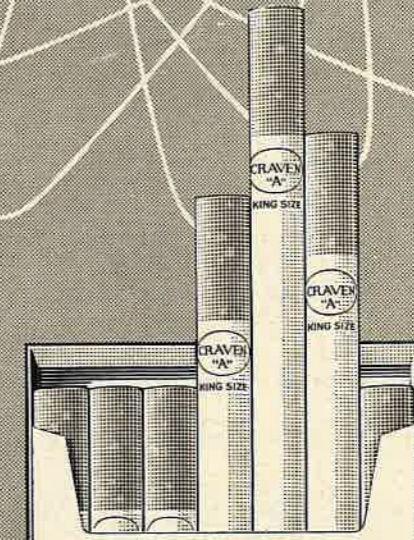
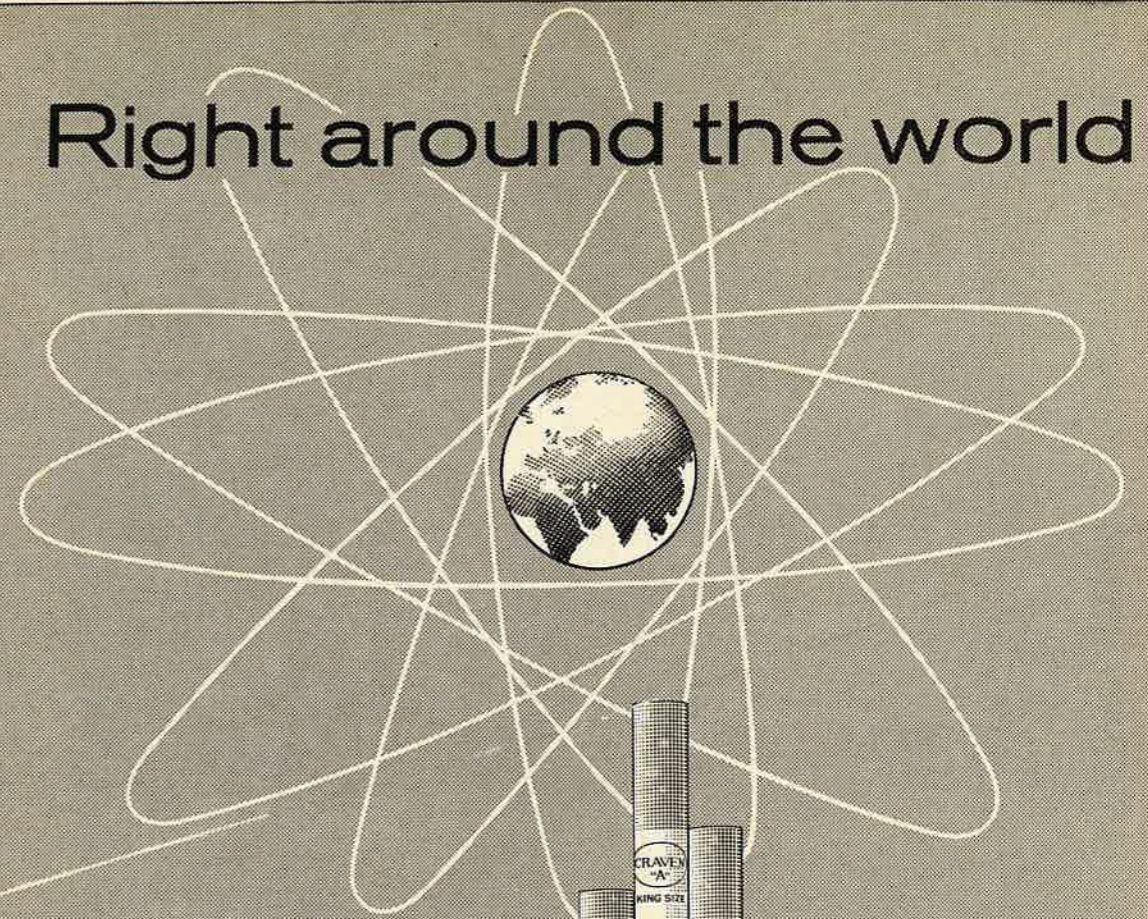


PRIX: 3,00 francs

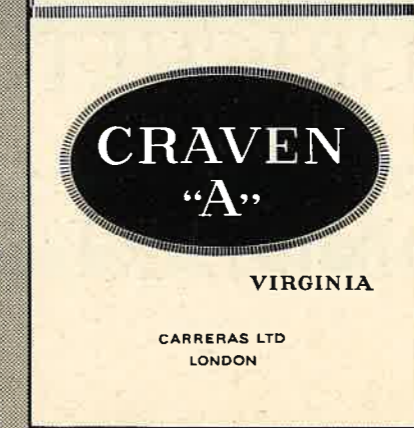
NUMÉRO SPÉCIAL

JUIN 1965

Right around the world



**CRAVEN
FILTER
KING SIZE**



The perfect balance
between filter and
fine Virginia tobacco
for that smoother
cleaner taste

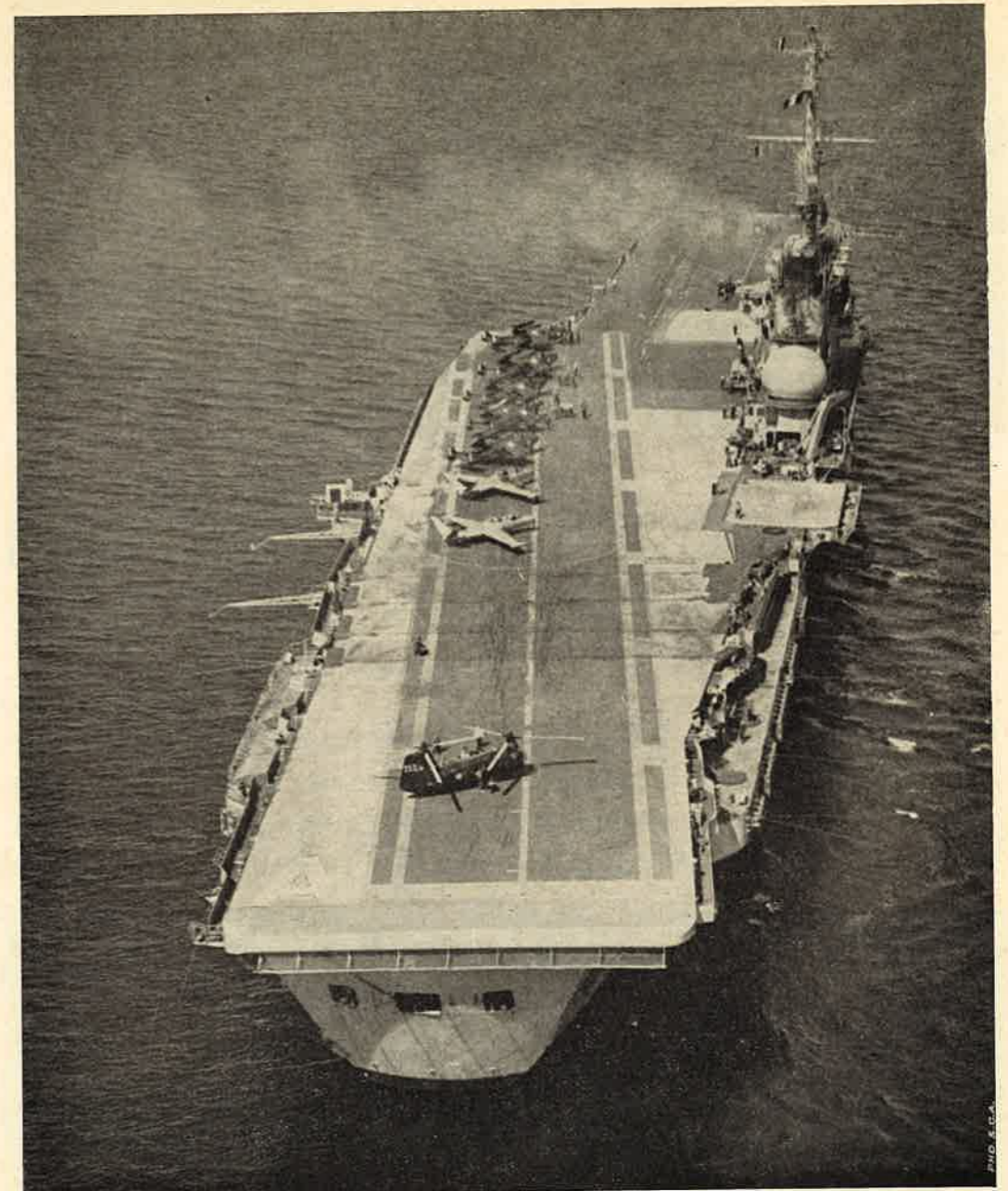
MADE IN ENGLAND



LE
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

est partout
au service de

L'AGRICULTURE
et du
MONDE RURAL



PORTE-AVIONS « CLEMENCEAU »

S.P.A. 51 - 113

**L'ÉLECTRONIQUE CSF
EST A BORD**



CSF COMPAGNIE GÉNÉRALE DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

79, BOULEVARD HAUSSMANN - PARIS 8^e - ANJ. 64.60



*Établissement d'État
fondé en 1640*

L'IMPRIMERIE NATIONALE

27 à 39, RUE DE LA CONVENTION — PARIS (XV^e)
828-79-90 — 250-69-70

publie les impressions administratives — imprime pour le compte des Sociétés savantes des travaux d'érudition sur l'orientalisme — met ses caractères historiques à la disposition des Éditeurs privés ou des Sociétés de bibliophiles pour l'impression des ouvrages d'art — édite la « Collection nationale des Grands Auteurs »



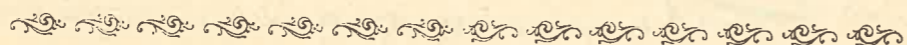
Service d'Édition et de Vente

DES PUBLICATIONS OFFICIELLES

2, rue Paul-Hervieu - Paris (XV^e) 828-79-90
250-69-70

20, rue La Boétie - Paris (VIII^e) 265-26-94

13, rue du Four - Paris (VI^e) 326-36-92



VIENT DE PARAÎTRE

Bernard LE MAREC

LES FRANÇAIS LIBRES ET LEURS EMBLÈMES

PRÉFACÉ PAR LE GÉNÉRAL KOENIG

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques

Volume format 28×22, imprimé sur papier Alfa, de 260 pages plus 21 planches hors texte dont 11 en 5 couleurs, présenté sous jaquette illustrée.

Prix : 45 francs (+ T. L. 2,75 %) Frais d'envoi : 4 francs

ÉDITION DE LUXE limitée à 100 exemplaires numérotés de 1 à 100, imprimée sur papier pur fil Lafuma, avec hors-texte sur papier couché, cahiers non cousus, mis sous jaquette illustrée, présentation en coffret.

Prix : 100 francs (+ T. L. 2,75 %) Frais d'envoi : 5 francs.

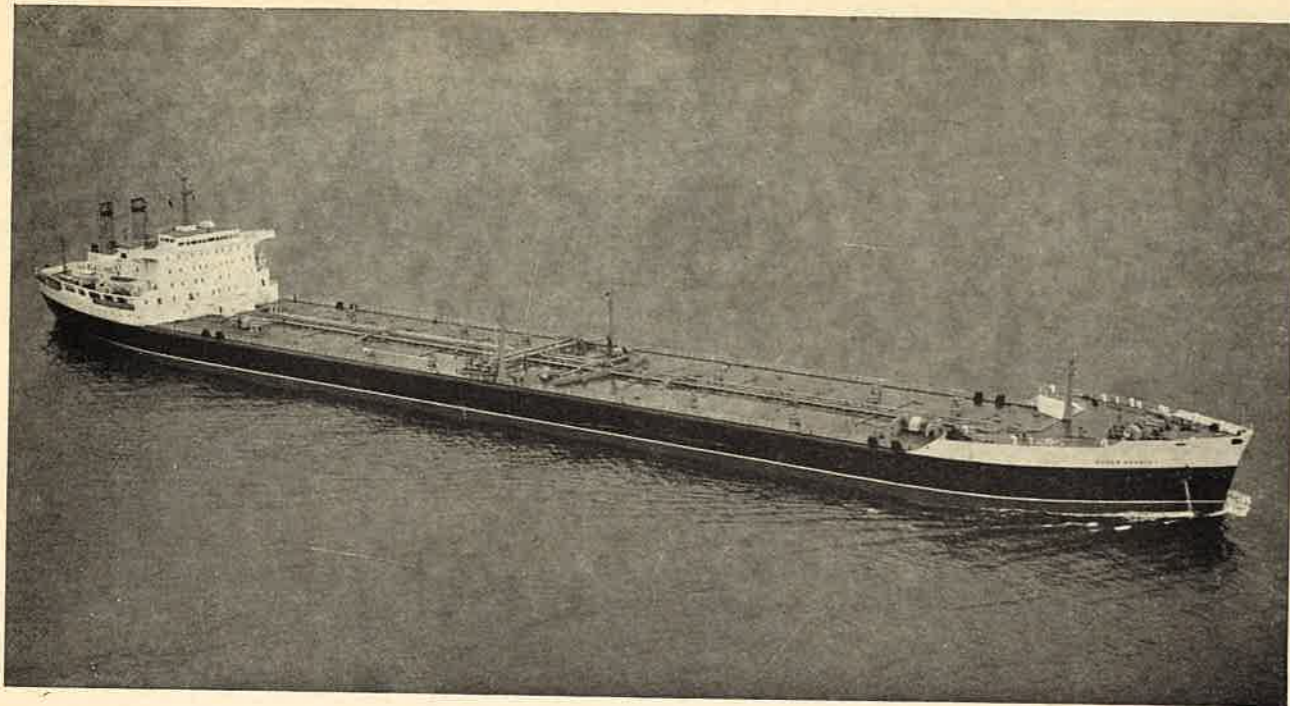
CHARLES-LAVAUZELLE & C^{ie}, Éditeurs

PARIS, 124, bd Saint-Germain - LIMOGES - NANCY. (Comptes chèques postaux : PARIS 88-49; LIMOGES 257-03)



où règne la table la plus somptueuse de Paris

Tél. : 265-47-82



Le pétrolier « Roger Gasquet », 91.885 tonnes de port en lourd, la plus récente unité de la Compagnie Navale des Pétroles (Groupe TOTAL), construit par les Chantiers de l'Atlantique

En 1937, la COMPAGNIE NAVALE DES PÉTROLES mettait en service sa première unité, l'« Emile Miguet », un des plus gros pétroliers du monde pour l'époque (21.240 tonnes). Il fut torpillé en Méditerranée en octobre 1939. Depuis, d'autres navires ont pris la relève ; aujourd'hui, le Groupe TOTAL arme la première flotte pétrolière française.

**L'ÉTABLISSEMENT
DES
CONSTRUCTIONS & ARMES NAVALES
A GUÉRIGNY (NIÈVRE)**

a acquis une grande expérience dans la fabrication des :

- PIÈCES FORGÉES ET ESTAMPÉES DESTINÉES A L'ARMEMENT
- ÉLÉMENTS DE MUNITIONS DE TOUS MODÈLES
- CHAINES A TRÈS HAUTE RÉSISTANCE

qu'il est susceptible d'étudier et de réaliser dans la gamme étendue de ses aciers de qualité

TELEPHONE : 1 à GUERIGNY

L' O. R. T. F. DIFFUSE LA VOIX DE LA FRANCE A TRAVERS LE MONDE





Faute d'avoir suffisamment d'argent sur soi,
on se trouve exposé à **mille** difficultés,
or il existe **un** moyen
de pouvoir disposer à tout moment de son argent
... en **dix-huit mille** endroits différents :

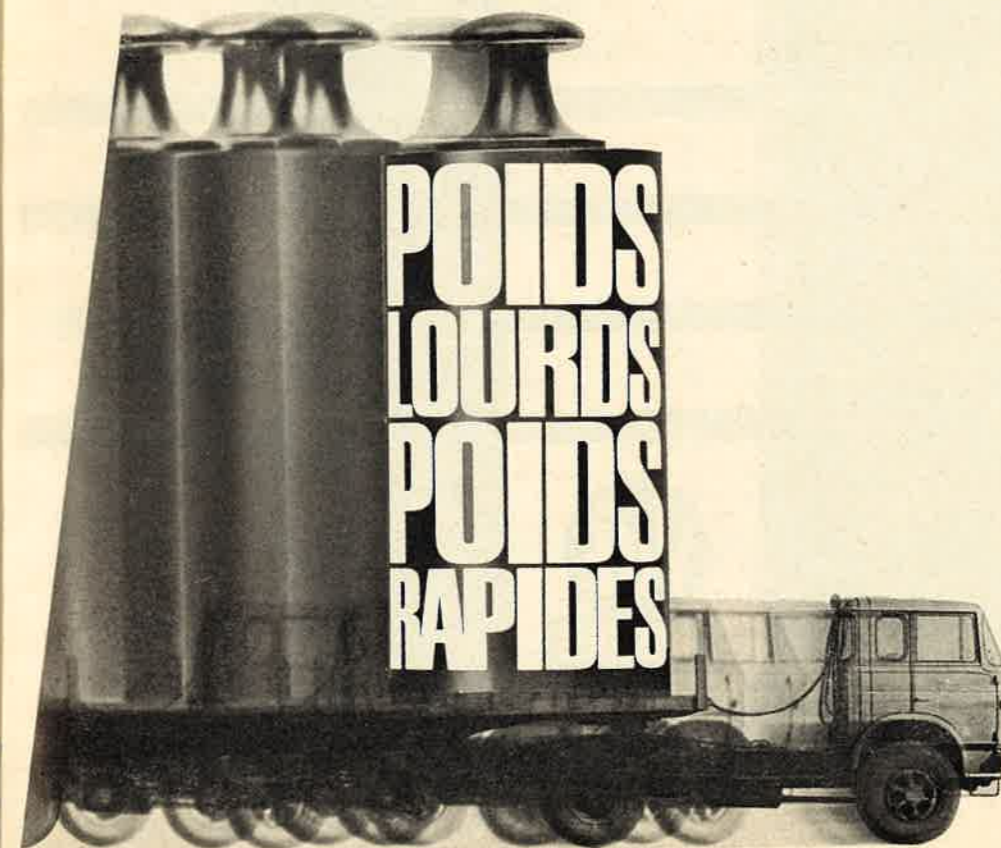
un livret de la
CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

permettant de retirer instantanément
jusqu'à **750 F**
dans n'importe quel bureau de poste



SOCIÉTÉ 
FRANÇAISE
DES
PETROLES BP

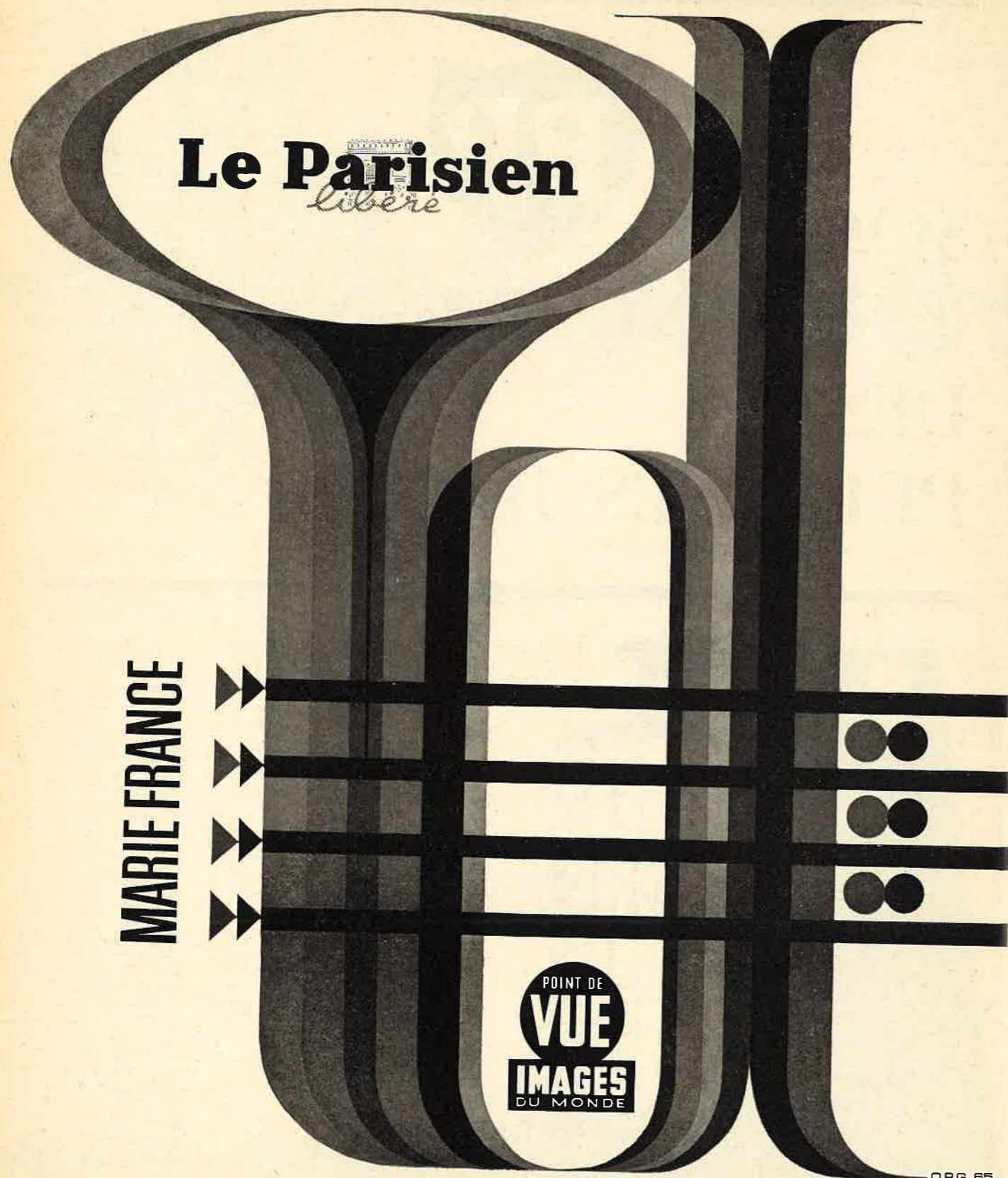
10, QUAI PAUL-DOUMER
COURBEVOIE (SEINE)
TÉLÉPHONE : 256-48-00



TR 12 240^{ch}
TR 12, c'est le nouveau
tracteur BERLIET 240 ch.
240 ch, voilà la puissance
qui fait monter la moyenne!
Voilà la force qui ignore la
fatigue. Voilà le matériel
qui, à peine arrivé, est prêt
à repartir. Voilà le rende-
ment!
C'est évident: pour un rou-
tier, la flèche BERLIET
c'est la bonne route!

berliet 

M. HAVAS CONSEIL, Photo Viller, P. 4



RÉGIES DE L'OFFICE DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE
46, RUE DE LILLE, PARIS VII^e, LIT. 15.44 et 43.30

O.P.G. 65

SOMMAIRE

XXV ^e Anniversaire, par le Général DIO	4	011	— La ténacité de Leclerc et l'épopée de son ralliement, par X...	29
18 Juin 1940	5	010	— Douze aviateurs paient de leur vie leur volonté de rallier, par le Colonel Gence	31
Brouillon de l'Appel du 18 juin 1940 (fac-similé)			— Et d'autres réussirent	31
			— La libération de la France sera au bout de nos actions, par Jules Muracciole	32
Premier Numéro du Bulletin Officiel des Forces Françaises Libres à Londres le 15 Août 1940	7	027	— Avec Saint-Jacques..., par Lucien Feltesse ..	33
			— Le Ralliement de l'île de Sein, par J. Bauche	34
Sommaire du Premier Numéro du Bulletin Officiel	8	030	— A bord du « Félix-Roussel »	35
N° 1 du Bulletin Officiel des Forces Françaises Libres	9 à 14	030	— Le ralliement du Colonel de Larminat, par J. F.	36
Les Français Libres sont condamnés à mort J. O. de Vichy, 29 juillet 1940	15	030	— Au travers du Liban vers la Palestine, par Pierre Huan	37
Journal Officiel de Vichy N° 165 Lundi 29 juillet 1940	17	030	— En Syrie, par Maurice Carriac	40
Hommage à Sir Winston Churchill	19	035	— La réaction de Laurent-Champrosy et de ses hommes en A.O.F., par Léon Rouillon	41
Témoignages	20		— 18 Juin 1940 à Nouméa, par R. Guillaumet ..	43
— Ainsi apparaissait l'image de la France Libre, par Geoffroy de Courcel	20	030	— Tahiti, terre française libre, par le docteur E. de Curton	45
— Que venez-vous faire ?			— Le Tchad et le Congo	46
— La guerre si possible, mon Général, par Hettier de Boislambert	21		— Proclamation du 28 août 1940 du Colonel de Larminat	47
— Je continuerai à me battre..., par le Général Koenig	22		— France d'Outre-Mer	48
— Les premiers jours du Q.G. à St-Stephen House, par Elisabeth de Miribel	23		Promotions, Nominations dans les Forces Françaises Libres (18 juin 1940-31 décembre 1941)	51
— Dans les Balkans, par X... ..	24		Annexe (juin 1940-septembre 1941) du Journal Officiel de la France Combattante ...	53
— Dans un Ofag..., par René Wormser	25		La Défense des Intérêts Nationaux dans le Monde par la France Libre	61
— J'ai lu l'affiche, par Yves-Marie Tanguy	25		Les Comités de la France Libre à l'Étranger leur rôle, leur action par Jean Hauser ..	62
— Avec les blessés de Spring Hill... (du 13 au 18 juin 1940), par Jeanne Mitchell	26		Journal Officiel de la France Combattante du 28 Août 1942. Décret n° 349 énumérant les Comités de la France Libre à l'étranger	64
Ralliements	27		France Libre et Droit International par Maurice Flory	66
— Pierre Messmer	27		La France Libre, gardienne de la Langue et de la Culture françaises par René Cassin	69
— Le B.I.M. première unité combattante à terre de la France Libre, par X... ..	28		« Mère, voyez vos fils qui se sont tant battus »	72
— Le ralliement du sous-marin Narval	28			

La Commission de Rédaction remercie tous ceux qui ont permis la réalisation de ce numéro. Elle remercie, en particulier, Mademoiselle GARRIGOUX, Conservateur à la Bibliothèque Nationale, qui a eu l'extrême obligeance de communiquer des documents peu connus, relatifs à la France Libre. Dans l'impossibilité de faire paraître tous les textes reçus, la Commission s'excuse auprès de leurs auteurs, et principalement auprès des camarades LAVALOU et Stanislas MANGIN ; leurs articles seront publiés dans nos prochains numéros.

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation, même cinématographique, réservés pour tous pays.
© Copyright « Revue de la France Libre » - Juin 1965.

« LA REVUE DE LA FRANCE LIBRE » — ÉDITÉE PAR L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES
RÉDACTION-ADMINISTRATION : 6, square du Champ-de-Mars, Paris-15^e Tél. 783-95-36
Adr. Télégr. : FREEFRENCH-PARIS - C.C.P. 5.126-45. Le Directeur-Gérant : L. ROUILLON.



*L'exode des civils sur les routes de France
Mai-Juin 1940*

Photo E.C.A.

*Le 18 Juin 1940 est ce jour où
un homme prédestiné — que vous
l'eussiez choisi ou non, qu'importe,
l'Histoire vous le donne — où cet
homme a, d'un mot qui annulait
la déroute, maintenu la France
dans la guerre...*

J. Kennan

AU moment de commémorer le XXV^e Anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle, au soir du 18 Juin 1940, nous saluons avec déférence et fidélité celui qui, au fond de l'abîme, nous rendit l'espérance en nous invitant à poursuivre le combat avec lui.

Notre pensée émue va à tous nos camarades, aujourd'hui disparus, militaires ou civils, hommes ou femmes, dont nous sentons l'invisible présence à nos côtés, partager avec nous la fierté d'avoir été « de la France Libre ».

La France Libre, en effet, fut un phénomène exceptionnel à la mesure de l'événement qui la fit naître. Un désastre militaire, sans précédent, avait entraîné l'effondrement de la France, menacée de disparaître, lorsqu'à l'Appel du Général de Gaulle, une légion de volontaires se leva : la France Libre.

Certes, nous n'étions point nombreux, mais partout nous étions présents.

En Angleterre, il y avait les Français restés après la débâcle et que rejoignaient ceux qui cherchaient à échapper à l'ennemi : sur mer, les marins qui refusaient de se laisser désarmer ; dans l'Empire, ceux qui se dressaient contre la servitude, et, éparpillés dans le monde, les Français à l'Etranger, qui, en grand nombre, se groupaient en Comités de Gaulle.

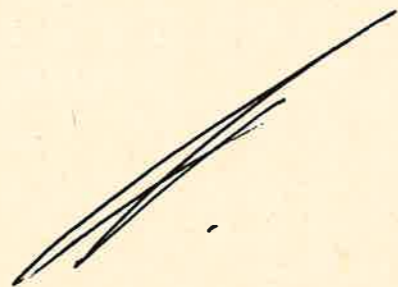
Une même pensée nous unissait : un homme seul s'était dressé qui promettait aux Français autre chose que la capitulation. Confiants, sans chercher à connaître les moyens dont il disposait, nous allions à lui, gardant la foi dans les destinées de la Patrie.

Croyant nous décourager, Vichy nous condamnait à mort comme si, libres d'agir, nous n'avions pas déjà accepté l'idée de mourir en décidant de continuer à combattre. Nous ne voulions pas attendre que la France, alors terrassée, trahie, baillonnée, se ressaisisse ; mais nous étions sûrs qu'elle se retrouverait, un jour, unie à nous dans un même combat.

Et c'est ainsi que, jusqu'à l'aube de ce jour tant espéré, sous la conduite du Général de Gaulle,

grâce aux F.F.L., sur terre, sur mer et dans les airs,
grâce aux premiers réseaux, rapidement implantés sur le territoire national,
grâce au ralliement de territoires de l'Empire,
grâce aux volontaires et à l'action des Comités de l'Etranger,
en un mot, grâce à la France Libre tout entière,
la France est restée présente dans la guerre pour être présente à la Victoire, rassurant ses amis, gardant son renom dans le monde.

C'est là notre fierté...



Général DIO

18 JUIN 1940

Ainsi, tout au long du temps, vit-on la race des Français réagir dans l'épreuve avec une extrême vigueur, se rassembler alors qu'elle est en pièces, se relever quand on la tient pour morte ; bref, opposer aux pires infortunes une résistance et comme un ressort incroyables et qui l'affermissent par l'obscur conscience qu'elle en a...

Charles de GAULLE,
(Vers l'Armée de Métier, p. 32-33, 1934).

Comme beaucoup de dates qui jalonnent le long chemin de notre histoire, le 18 Juin 1940, date de l'Appel du Général de Gaulle, est non seulement un point de départ, mais aussi le terme d'une chute rendue inéluctable par la masse des fautes accumulées dès longtemps avant le 3 septembre 1939 et qui devait aboutir au plus grand désastre de notre pays.

Pendant la « drôle de guerre » une sorte d'accoutumance s'était emparée des esprits : on ne voulait pas croire à la guerre, mais bien plutôt à un nouveau Munich qui mettrait fin à cette situation. On ne voulait pas reconnaître que l'accord de 1938 n'avait fait que retarder la fatale échéance.

Aussi, lorsque, après avoir dès 1939 submergé la Pologne, l'ennemi, le 10 mai 1940, attaqua de toute sa puissance, perçant le front français, envahissant successivement la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la structure de la nation s'effondra rapidement, ébranlée par la débâcle de l'armée et l'exode des civils.

Et pourtant, cette attaque n'était pas une surprise. Dans son memorandum du 25 janvier, adressé à quatre-vingts personnalités du gouvernement, du commandement et de la politique, le Colonel de Gaulle avait — mais en vain — lancé de sévères avertissements :

« A aucun prix le peuple français — écrivait-il — ne doit tomber dans l'illusion que l'immo-
« bilité militaire actuelle serait conforme au caractère de la guerre en cours. C'est le contraire qui est
« vrai... le conflit présent sera, tôt ou tard, marqué par des mouvements de surprise, des irruptions, des
« poursuites, dont l'ampleur et la rapidité dépasseront infiniment celles des plus fulgurants événements
« du passé... (1)

N'était-ce pas lui déjà qui, en 1934, dans son livre « Vers l'Armée de Métier » avait prévu :

« Dans le conflit de l'avenir, à chaque rupture d'un front, on verra des troupes rapides courir au
« loin derrière l'ennemi, frapper ses points sensibles, bouleverser son système tout entier. » (2)

Malheureusement, il ne fut pas écouté. Et ce fut dans les communiqués du Haut-Commandement de la Wehrmacht que l'on trouva la confirmation de cette prévision trop longtemps méconnue ou négligée en France.

(1) *Mémoires de Guerre*, Général de Gaulle, Tome I, l'Appel p. 23.

(2) *Vers l'Armée de Métier*. Charles de Gaulle, 1934, p. 176.

C'est ainsi que s'exprima, en effet, le Haut Commandement allemand le 16 juin 1940 : « Offensive victorieuse sur l'ensemble du front de la Manche à la frontière suisse. Sur la Loire, à la poursuite de l'ennemi défait, l'émulation des unités motorisées et non-motorisées s'affirme dans de puissantes marches, dépassant de nombreuses fois l'ennemi fuyant et épuisé... la forteresse Verdun avec tous ses forts est conquise. »

Et le 17 juin le communiqué ennemi poursuivait :

« Aujourd'hui des troupes d'intervention rapide ont atteint la frontière suisse près de Pontarlier, au sud-est de Besançon. Ainsi l'encerclement des troupes ennemies en Lorraine et en Alsace est complet. Les armées françaises démantelées présentent des symptômes manifestes de désorganisation, refluant en masse vers le sud et le sud-ouest talonnées par nos troupes. Là, où des éléments se rassemblaient encore pour une résistance ordonnée, ils furent refoulés avec de lourdes pertes. Une attaque audacieuse d'un détachement mobile conduit par le commandant de la division en personne, réussit à s'emparer d'Orléans et d'un pont intact sur la Loire... En Bourgogne, des troupes d'intervention rapide venant de Langres ont gagné du terrain en direction du sud. Deux terrains d'aviation avec 39 avions, prêts à décoller et chargés de bombes tombèrent en notre possession... »

— Mais ces revers n'avaient pas abattu le Général de Gaulle qui, dès le 15 mai « au spectacle de ce peuple éperdu et de cette déroute militaire, se sentit soulevé d'une fureur sans bornes... La guerre commence infiniment mal. Il faut donc qu'elle continue. Il y a pour cela de l'espace dans le monde. Si je vis, je me battrai où il faudra tant qu'il faudra, jusqu'à ce que l'ennemi soit défait et lavée la tache nationale. Ce que j'ai pu faire par la suite, c'est ce jour-là que je l'ai résolu. » (1)

Et c'est ainsi, alors que de Bordeaux était partie la demande d'armistice, que, le 18 Juin, sur les ondes de la B.B.C. mises à sa disposition par Winston Churchill, le Général de Gaulle lança l'Appel à la Résistance, annonçant au monde qu'il refusait de cesser le combat et invitant les Français à se joindre à lui...

La "France Libre" était née...



En vue de distinguer les bâtiments de guerre et de commerce de la France Libre de ceux de Vichy, le 1^{er} juillet 1940, le Général de Gaulle décréta :

« Les navires porteront en poupe le pavillon national et à la proue un pavillon carré orné au centre de la Croix de Lorraine. »

Cette Croix de Lorraine (qui était d'ailleurs l'emblème du 507^e Chars sous les ordres du Colonel de Gaulle en 1939), fut adoptée en A.E.F. par le médecin Général Sicé et le Général de Larminat ce que sanctionna officiellement le décret du 7 septembre 1940.

(1) Mémoires de Guerre, Général de Gaulle, Tome I, l'Appel, page 31.



Photo B.B.C.

Le Général de Gaulle
au micro de la B.B.C.

L'APPEL

du 18 juin 1940

Le texte intégral de l'Appel du 18 Juin 1940
se trouve à la première page du Bulletin Officiel des F.F.L.
reproduit page 9.

Je pense, que vous n'avez pas
eu l'occasion de voir les
documents de la
la France n'a
pas cessé de résister. Mais qu'il arrive
des secours, nous n'en avons pas besoin
la France de la résistance française
ne doit pas s'attendre à ce qu'elle s'arrête
Moi, fidèle de Gaulle, j'invite le Him
de la résistance française qui se trouvent
sur territoire britannique ou qui viendront
à l'aide, avec leur armes et avec
leur armes, et j'invite
les communistes, les socialistes, les
d'armes qui se trouvent sur territoire
britannique ou qui viendront à l'aide, avec
à se mettre en rapport avec moi.
Même si vous n'avez pas vu, il arrive,
la France de la résistance française
ne doit pas s'attendre à ce qu'elle s'arrête
Demain, une injonction, j'invite à la
résistance.

Le comité de la résistance
française
1861

PREMIER NUMÉRO
DU
BULLETIN OFFICIEL
DES FORCES FRANÇAISES LIBRES
A LONDRES LE 15 AOUT 1940

SOMMAIRE DU NUMERO CI-CONTRE

La reconnaissance du Général de Gaulle par le Gouvernement Britannique	page	9
Texte de l'Appel du 18 juin	«	9
L'Accord Churchill-De Gaulle du 7 août 1940	«	10
Organisation du Quartier Général	«	11
Statut du personnel des Forces Françaises Libres	«	13

BULLETIN OFFICIEL

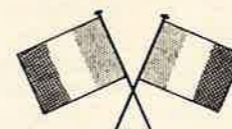
DES FORCES FRANÇAISES LIBRES

DIRECTION : 4 CARLTON GARDENS, LONDRES, S.W.1 Telephone : Whitehall 5444. Extension 103

La reconnaissance du Général de Gaulle par le Gouvernement Britannique

Dès le 27 juin la Grande-Bretagne a décidé de reconnaître le Général de Gaulle, dans les termes suivants :

“ Le Gouvernement Britannique reconnaît le Général de Gaulle comme chef dans ce pays de tous les Français libres, où qu'ils soient, qui se joignent à lui pour soutenir la cause alliée.”



A TOUS LES FRANÇAIS

*La France a perdu une bataille!
Mais la France n'a pas perdu la guerre!*

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-la, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

**Notre patrie est en peril de mort.
Luttons tous pour la sauver!**

VIVE LA FRANCE!

Reserve

Fol. Lc? 3190

J. de Gaulle

GÉNÉRAL DE GAULLE
QUARTIER-GÉNÉRAL,
4, CARLTON GARDENS,
LONDON, S.W.1

Texte de l'Affiche qui a été placardée sur les murs en Angleterre.

[Le PREMIER APPEL DU
GÉNÉRAL DE GAULLE.]

Le 18 juin 1940, le Général de Gaulle parlant à la B.B.C. lança son premier appel dont voici le texte :

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit? L'espérance doit-elle disparaître? La défaite est-elle définitive? Non!

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et qui vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule. Elle n'est pas seule. Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans

limites l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un

jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique, ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes, ou sans leurs

armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres.

L'Accord

[LETTRE DU PREMIER
MINISTRE AU
GÉNÉRAL DE GAULLE.]

10, Downing Street,
Whitehall,
7 août 1940.

Mon cher Général,

Vous avez bien voulu me faire connaître vos idées relativement à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service de la force de volontaires français actuellement en cours de constitution sous votre commandement, cela en votre qualité, qui vous est reconnue par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, de chef de tous les Français libres, où qu'ils soient, qui se rallient à vous pour défendre la cause alliée.

Je vous envoie maintenant un memorandum qui, si vous l'acceptez, constituera un accord entre nous relativement à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service de vos forces.

Je saisis cette occasion pour déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté est résolu, lorsque les armes alliées auront remporté la victoire, à assurer la restauration intégrale de l'indépendance et de la grandeur de la France.

Sincèrement à vous,
WINSTON CHURCHILL.

[LA RÉPONSE DU
GÉNÉRAL DE GAULLE.]

Carlton Gardens No. 4
S.W.1.
7 août 1940.

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez bien voulu m'envoyer un memorandum relatif à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service de la force de volontaires français, actuellement en cours de constitution sous mon commandement.

En ma qualité reconnue par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, de chef de tous les Français libres où qu'ils soient, qui se rallient à moi pour défendre la cause alliée, je viens vous faire connaître que j'accepte ce memorandum. Il sera considéré comme constituant un accord conclu entre nous, relativement à ces questions.

Je suis heureux qu'à cette occasion le Gouvernement Britannique ait tenu à affirmer qu'il est résolu, lorsque les armes alliées auront remporté la victoire, à assurer la restauration intégrale de l'indépendance et de la grandeur de la France.

De mon côté, je vous confirme que la force française en voie de constitution, est destinée à participer aux opérations contre les ennemis communs (Allemagne, Italie ou

toute autre puissance étrangère hostile), y compris la défense des territoires français et des territoires sous mandat français, et la défense des territoires britanniques, de leurs communications et des territoires sous mandat britannique.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

GÉNÉRAL DE GAULLE.

LES TERMES DE L'ACCORD.

I.

1. Le Général de Gaulle procède à la constitution d'une force française constituée de volontaires. Cette force, qui comprend des unités navales, terrestres, aériennes et des éléments techniques et scientifiques, sera organisée et utilisée contre les ennemis communs.

2. Cette force ne pourra jamais porter les armes contre la France.

II.

1. Cette force conservera, dans toute la mesure du possible, le caractère d'une force française en ce qui concerne le personnel, particulièrement pour ce qui a trait à la discipline, la langue, l'avancement et les affectations.

2. Dans la mesure où son équipement l'exigera, cette force aura la priorité d'attribution, en ce qui concerne la propriété et l'usage du matériel (particulièrement des armes, avions, véhicules, munitions, machines et approvisionnements) déjà apporté par des forces françaises de toute origine ou qui pourra être apporté par de telles forces dans les territoires placés sous l'autorité du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ou dans ceux sur lesquels le Haut-

Commandement britannique exerce son autorité. Dans le cas où le commandement d'une force française aura été délégué par le Général de Gaulle à la suite d'un accord avec le Haut-Commandement britannique, aucun transfert, échange ou réattribution des équipements, biens et matériels en possession de cette force, ne sera ordonné par le Général de Gaulle sans consultation préalable et accord avec le Haut-Commandement britannique.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté fournira à la force française —dès que cela sera réalisable— le complément de matériel indispensable pour doter ses unités d'un équipement équivalent à celui des unités britanniques du même type.

4. Les navires de la flotte française seront affectés de la manière suivante :

a) La force française armera et mettra en service tous les navires pour lesquels elle pourra fournir des équipages.

b) L'affectation des navires armés et mis en service par la force française, en vertu de l'alinéa (a) sera l'objet d'un accord entre le Général de Gaulle et l'Amirauté britannique, accord qui sera revu de temps à autre.

c) Les navires qui ne seraient pas affectés à la force française en vertu de l'alinéa (b), deviendront disponibles pour être armés et mis en service sous la direction de l'Amirauté britannique.

d) Parmi les navires mentionnés sous (c), les uns pourront être mis en service sous le contrôle direct de l'Amirauté britannique, tandis que certains autres pourront être mis en service par d'autres forces navales alliées.

e) Les équipages des navires mis en service sous le contrôle britannique comprendront, quand ce sera possible, une proportion d'officiers et de marins français.

f) Tous les navires de la flotte française restent propriété française.

5. L'utilisation possible des navires de commerce français et de leurs équipages, en tant qu'elle aura pour objet des opérations militaires de la force du Général de Gaulle, donnera lieu à des arrangements entre le Général et les Ministères britanniques intéressés. Une liaison régulière sera établie entre le Ministère du Shipping et le Général de Gaulle pour ce qui concerne l'utilisation du reste des navires et des marins de commerce.

6. Le Général de Gaulle, qui a le commandement suprême de la force française, déclare, par les présentes, qu'il accepte les directives générales du Commandement britannique. En cas de besoin, il déléguera d'accord avec le Haut-Commandement britannique, le commandement immédiat de telle ou telle partie de sa force, à un ou à plusieurs officiers britanniques de rang approprié, sans que ceci affecte ce qui est dit à la fin de l'Article I.

III.

Le statut des volontaires français sera établi de la manière suivante :

1. Les volontaires s'engageront pour la durée de la guerre, afin de combattre les ennemis communs.

2. Ils recevront une solde dont la base sera déterminée séparément par accord entre le Général de Gaulle et les Ministères intéressés. La période de temps pendant laquelle la taux de ces soldes sera applicable, sera fixée par voie d'accord entre le Général de Gaulle et le Gouvernement de Sa Majesté.

3. Les volontaires et les personnes à leur charge bénéficieront de pensions et autres prestations, en cas d'invalidité ou de décès des volontaires, sur une base qui sera déterminée par des accords séparés entre le Général de Gaulle et les Ministères intéressés.

4. Le Général de Gaulle aura le droit de créer un organisme civil comportant les services administratifs nécessaires à l'organisation de sa force. Les effectifs et les émoluments des membres de cet

organisme seront fixés en consultation avec la Trésorerie britannique.

5. Le Général a également le droit de recruter un personnel technique et scientifique travaillant à la guerre. Les effectifs, le mode de rétribution et l'utilisation de ce personnel seront fixés en consultation avec les Ministères intéressés du Gouvernement de Sa Majesté.

6. Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni fera tous ses efforts, lors de la conclusion de la paix, pour aider les volontaires français à rentrer dans tous les droits, y compris la nationalité, dont ils pourront avoir été privés en conséquence de leur participation à la lutte contre l'ennemi commun. Le Gouvernement de Sa Majesté est disposé à fournir à ces volontaires des facilités spéciales pour acquérir la nationalité britannique et se fera donner tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

IV.

1. Toutes les dépenses engagées pour la constitution et l'entretien de la force française suivant les prévisions du présent accord, seront provisoirement à la charge des Ministères intéressés du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni : ceux-ci auront le droit de procéder à tous examens et vérifications nécessaires.

2. Les montants payés à ce titre seront considérés comme des avances et comptabilisés à part. Toutes les questions relatives au règlement final de ces avances, ainsi que des montants qui auront pu être crédités en contrepartie d'un commun accord, seront l'objet d'un arrangement ultérieur.

V.

Le présent accord sera considéré comme produisant effet à compter du 1er Juillet 1940.

LE GÉNÉRAL DE GAULLE,
Commandant la Force Française.

LE PREMIER MINISTRE
du Gouvernement de Sa Majesté,
dans le Royaume-Uni.

Organisation du Quartier Général

1) Le Quartier Général du Général de Gaulle comprend des organes militaires et des services civils, organisés conformément aux dispositions de la note de service No. 130/1 du 31 Juillet 1940 :

TITRE I—ORGANES MILITAIRES
2) Les organes militaires comprennent :

A—Le Cabinet militaire.
B—l'Etat-Major.
C—des services.

3) Le Cabinet militaire comprend :
1 officier, chef du Service de liaison.

1 officier, chef du Cabinet.
3 officiers adjoints.
2 sous-officiers secrétaires.
1 sténodactylographe bilingue civile.

4) L'Etat-Major comprend :
1 chef d'Etat-Major.
1 sous-chef d'Etat-Major.

4 bureaux.
1 bureau du Q.G.
Les fonctions de Chef d'Etat-Major peuvent être provisoirement assurées par le Sous-Chef d'Etat-Major. Un sous-officier est attaché comme secrétaire au Chef d'Etat-Major.

Les quatre bureaux sont organisés comme suit :

1er Bureau

1 officier, chef de bureau,
1 officier adjoint.
1 officier chargé du recrutement.

2 sous-officiers ou secrétaires.
1 sténodactylographe bilingue.

2ème Bureau et 3ème Bureau

1 officier, chef de section.
2 officiers adjoints.
1 officier du chiffre.
1 officier chargé du service photographique.
3 sous-officiers ou secrétaires.

4ème Bureau

1 officier chef de bureau.
1 officier adjoint.
2 sous-officiers ou secrétaires.

Le Bureau du Quartier Général comprend, sous les ordres d'un officier, commandant du Q.G. :

1 sous-officier adjoint.
1 sous-officier chargé du matériel.
1 sous-officier chargé du service du courrier.
1 sous-officier vaguemestre.
1 secrétaire.
1 sous-officier et 18 plantons.
1 préposé militaire à la cabine des messages.
1 surveillante et 5 téléphonistes civiles.
2 cyclistes.
2 cuisiniers.

5) Les services sont constitués de la manière suivante :

Service de l'Intendance et du Trésor

1 intendant.
2 officiers d'administration.
1 officier payeur.
1 sténodactylographe civile.
3 sous-officiers ou secrétaires.

Service de Santé

1 officier directeur du service.
1 officier adjoint.
1 officier d'administration.
1 sous-officier ou secrétaire.

Service des Bases et Dépôts.

1 officier chef de service.
3 officiers inspecteurs.
1 sous-officier secrétaire.

Service Z

1 officier ou assimilé.
Dépôt de l'Olympia
1 officier commandant le Dépôt.
8 officiers adjoints.
10 sous-officiers.
1 téléphoniste bilingue (civile).

1 sténodactylographe (français).
2 secrétaires militaires.

6) Le Vice-Amiral commandant les Forces navales, et provisoirement les Forces aériennes, dépend directement du Général de Gaulle. La composition des Etats-Majors du Commandant des Forces navales et du Commandant des Forces aériennes est réglée d'autre part.

TITRE II—SERVICES CIVILS

7) Les services civils comprennent :

A—Le Cabinet civil.
B—le Service financier.
C—le Service des affaires extérieures et coloniales.
D—le Service technique et de l'armement.
E—le Service juridique.
F—le Service de presse et d'information.
G—le Service des Français à l'étranger.

8) Le Cabinet civil comprend :
1 chef du Cabinet.
2 assistantes.

Relève du Cabinet civil le service sténodactylographique central composé de :

1 chef de service (civil).
3 sténodactylographes bilingues.
6 sténodactylographes (français).

9) Le Service financier comprend :
1 chef de service.
1 trésorier.

10) Le Service des affaires extérieures et coloniales comprend :
1 chef de service.
1 adjoint civil.
1 adjoint militaire (Amis des volontaires français).
1 conseiller technique.
1 assistante.
1 sténodactylographe bilingue

11) Le Service technique et de l'armement comprend :

1 directeur.
4 chefs de services.
1 conseiller technique.
1 chef du secrétariat.
7 adjoints.
2 sténodactylographes (dont une bilingue).

12) Le Service juridique comprend :

1 conseiller juridique.

13) Le Service de presse et d'information comprend :

1 chef de service.
3 adjoints militaires.
1 adjoint (journal des camps).
1 secrétaire civil.
2 sous-officiers ou secrétaires (y compris journal des camps).

3 sténodactylographes (dont deux bilingues).

2 ronéotypistes (journal des camps).

14) Le Service des Français à l'étranger comprend :

1 chef de service.
1 sous-officier ou secrétaire militaire.

TITRE III—DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15) Les effectifs résultant de la présente note sont limitatifs.

16) Nul ne peut être affecté à un organe ou service du Quartier général sans avoir fait l'objet d'un ordre d'affectation ou de mutation signé :

a) pour les organes militaires, par le Général de Gaulle ou par le Chef d'Etat-Major.

b) pour les services civils, par le Général de Gaulle.

17) Tout le personnel de sténodactylographie affecté à des organes militaires sera groupé dans la salle du service sténodactylographique central et placé sous l'autorité du chef de ce service.

18) Des agents de liaison peuvent être mis à la disposition de certains organes ou services suivant les besoins de ces organes ou services. Les affectations, toujours provisoires, sont prononcées par le Général de Gaulle (Etat-Major, 1er Bureau).

19) Une note de service ultérieure précisera les attributions respectives des différents organes et services.

(signé) de GAULLE,

Pour ampliation,

Le Chef d'Etat-Major :

(signé) PIERRE TISSIER.

[Administration financière des Forces Françaises Libres.]

Par la note 79/4 du 2 août 1940 l'administration financière des Forces Françaises libres est ainsi fixée :

Tous les efforts devront être faits pour simplifier l'administration et réduire les formalités.

Service Financier.

Le Service Financier (M. Rauzan) assure les relations avec les départements ministériels britanniques qui fournissent les fonds destinés à assurer l'entretien des Forces Françaises Libres (Trésor, War Office, Navy, Air Ministry, éventuellement Ministry of Shipping).

Il discute avec eux les tarifs de solde et d'indemnités du personnel,

le montant alloué chaque mois aux chapitres du budget correspondant à des dépenses régulières, ainsi que les dépenses extraordinaires qui ne peuvent être engagées sans leur avoir été soumises.

Il veille à ce que les comptes des Forces Françaises Libres soient alimentés par les Ministères britanniques, sur la base de prévisions de dépenses établies par lui, et à ce que les justifications de paiement leur soient fournies.

Service Administratif.

a) Il centralise et transmet au Service Financier les prévisions de dépenses des détachements.

b) Il vérifie les comptes des payeurs, et leur caisse, et vise les pièces justifiant les paiements ; il prépare et transmet au Service Financier les comptes à rendre à l'Administration anglaise.

c) Il donne toutes instructions aux payeurs sur la tenue de leurs livres, ainsi que sur la préparation des états de solde.

d) Il assiste le Service Financier dans l'établissement des demandes de fonds aux Ministères britanniques et des comptes à leur rendre.

e) Il exerce le contrôle des dépenses engagées. A cette fin, il enregistre les autorisations d'engagement de dépenses en les classant par chapitre budgétaire, et dans la limite de ces autorisations, émet des bons de caisse portant le numéro de l'autorisation correspondante, sur la base desquels les paiements sont effectués. Si le montant des autorisations d'engagement de dépenses dépassait les crédits budgétaires, il le signale au Service Financier. Le contrôle des dépenses engagées s'applique à toutes dépenses autres que la solde ; il doit viser notamment toutes dépenses à classer dans les chapitres budgétaires pour lesquelles le Service Financier aura fixé un budget mensuel, et les ordres de mission qui entraînent des dépenses sous la forme d'indemnités.

Le Service administratif est placé sous les ordres de M. Menguy, M. Chotard assure le fonctionnement du service administratif en ce qui concerne la Marine. M. Chotard signalera à M. Menguy les cas où des raisons particulières rendraient désirable l'application au contrôle et au règlement des dépenses de la

Marine, de méthodes différentes de celles appliquées pour l'Armée de Terre ou de l'Air. Il pourra également proposer l'affectation spéciale aux besoins de la marine d'une portion déterminée du budget de certains chapitres des dépenses. Dans ce cas, les règles posées par la note du 22 juillet pour l'autorisation des engagements de dépenses seront modifiées.

Sous cette réserve les différentes sections du Service Administratif fonctionnent comme une unité, en maintenant entre elles une coordination étroite, et en s'efforçant d'appliquer des règles aussi uniformes que possible.

f) En outre, il assure en liaison avec les Services britanniques correspondants et conformément aux directives du Service Financier, le fonctionnement des services des subsistances, de l'habillement, du campement, du chauffage, de l'éclairage.

(Signé) DE GAULLE.

P. A. Le Chef d'Etat-Major.

(Signé) PIERRE TISSIER.

Statut du Personnel des Forces Françaises Libres

TITRE I.

RECENSEMENT ET RECRUTEMENT.

Article 1. Les engagements sont contractés pour la durée de la guerre entre l'Angleterre d'une part, l'Allemagne et l'Italie d'autre part, et pour les trois mois suivant la date de cessation des hostilités.

Article 2. Les conditions pour contracter un engagement sont les suivantes :

1° avoir 18 ans accomplis pour l'armée de terre et l'armée de l'air, et 17 ans pour l'armée de mer.

2° être reconnu apte physiquement à servir dans les Forces Militaires Françaises.

Les conditions relatives, soit à l'aptitude physique et à l'admissibilité dans les différentes subdivisions de la Force Militaire Française seront réglées par le Général de Gaulle.

Article 3. Les Français classés dans le service auxiliaire pourront contracter un engagement pour tenir des emplois déterminés par le Général de Gaulle. Si au cours de leur incorporation ils devenaient aptes au service armé, ils ter-

mineraient leur engagement dans le service armé.

Inversement, les militaires engagés qui viendraient à être classés dans le service auxiliaire restent soumis aux obligations de leur contrat—ils pourront être employés à tenir les emplois déterminés plus haut.

Article 4. Les Français qui contractent un engagement peuvent exprimer une préférence pour l'incorporation dans l'un des corps ou dans l'une des armes. Satisfaction leur sera donnée dans la mesure du possible, compte tenu de leur aptitude physique. Le Général de Gaulle peut, dans l'intérêt du service, prononcer d'office le changement de corps ou d'arme.

Article 5. La visite médicale est passée devant un médecin militaire français désigné à cet effet par le Service de Santé et assisté éventuellement d'un médecin militaire britannique.

Au point de vue des aptitudes physiques, le médecin classe les engagés en trois catégories.

1° ceux qui sont reconnus bons pour le service armé ;
2° ceux qui, étant atteints d'une infirmité relative, sans être faibles

de constitution, sont reconnus bons pour le service auxiliaire ;

3° ceux qui, étant d'une constitution générale mauvaise, ou chez qui certaines infirmités déterminent une impotence fonctionnelle partielle ou totale, sont exemptés de tout service militaire, soit armé, soit auxiliaire.

Les candidats des deux premières catégories sont incorporés immédiatement et dirigés sur le dépôt.

Les candidats de la troisième catégorie reçoivent une attestation qui pourra leur faciliter le règlement de leur situation vis-à-vis des autorités britanniques.

Article 6. Les engagements sont contractés dans les conditions et sous les formes fixées par une note spéciale—mais qui ne pourront pas s'écarter des bases suivantes :

1° en aucun cas, la Force Militaire Française Libre ne pourra être appelée à servir contre la France. Elle sera employée par priorité à la défense des territoires français dès que les circonstances le permettront.

2° Les volontaires peuvent servir soit sous leur nom, soit sous un pseudonyme.

Toutes dispositions sont prises

pour assurer la conservation des documents établissant la correspondance des noms et, en cas de besoin, pour empêcher que ces renseignements soient divulgués.

3° Les volontaires s'engagent à suivre la Force Militaire Française Libre, quel que soit l'endroit où ladite Force sera employée.

Article 7. Le recrutement de la Légion étrangère française constituée au sein de la Force Militaire Française est réglé dans les mêmes conditions que celui des autres corps—sauf en ce qui concerne la durée de l'engagement pour les étrangers et leurs conditions spéciales d'admission.

La Légion étrangère française ne peut recevoir d'engagements ni des sujets britanniques, ni des sujets allemands et italiens.

La situation des autres étrangers fera toujours l'objet d'un examen individuel. Ceux d'entre eux qui seraient reconnus aptes à servir pourront être admis à contracter soit un engagement pour une durée de six mois, soit un engagement pour la durée de la guerre.

TITRE II. AVANCEMENT.

Article 8. Les volontaires français sont incorporés dans la Force Militaire Française Libre avec le grade qu'ils détiennent au moment de leur engagement.

Ils pourront ultérieurement faire l'objet de promotions.

Article 9. Les promotions de sous-officiers sont, dans la limite des tableaux d'effectifs de guerre, prononcées par les chefs de corps.

Les promotions d'officiers sont prononcées par le Général de Gaulle.

L'avancement à tous les grades a lieu exclusivement au choix. Les promotions sont faites d'après les nécessités de l'encadrement et les aptitudes, à titre temporaire pour la durée de la guerre. Aucune condition d'ancienneté n'est exigée pour les promotions.

Article 10. Il sera instauré dans les camps d'instruction des pelotons de caporaux et de sergents. Les soldats ayant suivi avec succès ces pelotons seront inscrits sur un tableau d'avancement et nommés en fonction des besoins suivant leur ordre d'inscription à ce tableau.

Des cours, dont l'organisation sera réglée par des notes spéciales, seront établis pour les militaires susceptibles de devenir officiers.

Article 11. Les étudiants en médecine, en pharmacie ou en art dentaire, les élèves vétérinaires seront incorporés dans le Service de Santé.

Suivant le nombre d'inscriptions qu'ils possèdent, ils seront ou nommés médecins auxiliaires, dentistes auxiliaires, vétérinaires auxiliaires, ou bien infirmiers et, dans ce cas, suivront des cours spéciaux en vue d'être nommés ultérieurement aux grades précités.

TITRE III.

POSITIONS ET AVANTAGES RÉSERVÉS AUX HOMMES DE TROUPE, SOUS-OFFICIERS ET OFFICIERS DE LA "FORCE MILITAIRE FRANÇAISE LIBRE."

Article 12. Les positions des hommes de troupe, sous-officiers et officiers de la Force Militaire Française Libre sont :

- l'activité,
- la non activité,
- la réforme.

Article 13.—Les volontaires en activité de service recevront une solde dont la base sera déterminée par un accord entre le Général de Gaulle et le Gouvernement britannique.

Article 14.—Les volontaires et les personnes à leur charge bénéficieront de pensions et autres prestations en cas d'invalidité ou de décès sur une base qui sera déterminée par des accords entre le Général de Gaulle et les services britanniques intéressés.

Article 15.—Le Gouvernement britannique fera tous ses efforts, lors de la conclusion de la paix, pour aider les volontaires français à rentrer dans tous leurs droits, y compris la nationalité, dont ils pourraient avoir été privés en conséquence de leur participation à la lutte contre l'ennemi commun. Le Gouvernement britannique fournira à ces volontaires des

facilités spéciales pour acquérir la nationalité britannique et se fera donner tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

TITRE IV. DISPOSITIONS PENALES

Article 16.—Les gradés, sous-officiers et officiers de la Force Française Libre peuvent être cassés de leur grade par le Général de Gaulle pour l'un des motifs ci-après :

- inconduite habituelle,
- faute grave dans le service ou contre la discipline,
- faute contre l'honneur.

La cassation du grade ne soustrait pas celui qui en est l'objet aux obligations de son engagement.

Article 17.—La cassation de grade n'aura lieu qu'après avis d'un conseil d'enquête dont la composition et le fonctionnement sont réglés par une instruction spéciale. Les avis du conseil d'enquête ne lient pas la décision du Général de Gaulle.

Article 18.—Les hommes de troupes, sous-officiers et officiers coupables de crimes ou de délits relèveront, dans les conditions fixées par un accord avec le Gouvernement britannique, de la compétence des tribunaux militaires français institués pour la Force Militaire Française Libre fonctionnant sur un territoire auquel l'exterritorialité aura été reconnue—ou sur territoire français ou enfin sur un bateau.

Article 19.—Les dispositions de la loi française sur l'organisation des tribunaux militaires en date du 9 mars 1928 modifiée par les décrets lois d'octobre 1939 resteront applicables aux militaires de la Force Militaire Française Libre.

Un tribunal de cassation sera institué.

Le droit de grâce appartient au Général de Gaulle.

TITRE V. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article 20.—Le présent statut sera publié par le " Bulletin officiel des Forces Françaises Libres."

Fait à Londres, le 7 août 1940.

(signé) DE GAULLE.

LES
FRANÇAIS LIBRES
SONT CONDAMNÉS
A MORT...

J.O. de Vichy, 29 juillet 1940

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
COMpte chèque postal : 100.97, Paris.							
France, Colonies et pays de protectorat français.	230 fr.	120 fr.	65 fr.	60 fr.	375 fr.	190 fr.	100 fr.
Pays accordant 50% sur les tarifs postaux.	405 »	225 »	125 »	145 »	675 »	340 »	170 »
Étranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »	235 »	985 »	485 »	250 »

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des « DÉBATS PARLEMENTAIRES » comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'ÉDITION COMPLÈTE comprend : 1° l'Édition des « LOIS ET DÉCRETS »; — 2° l'Édition des « DÉBATS PARLEMENTAIRES »; — 3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes; — 4° les Tables annuelles dérivées gratuitement aux abonnés d'un an.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renseignements. DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER). POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

CODE PÉNAL, LIV. III, TIT. I

LIVRE TROISIÈME

DES CRIMES,

DES DÉLITS ET DE LEUR PUNITION.

TITRE PREMIER

Crimes et délits contre la chose publique.

CHAPITRES Ier-II. — Loi décrétée le 15 février 1810, promulguée le 25 du même mois.

CHAPITRE III. — Loi décrétée le 16 février 1810, promulguée le 26 du même mois.

CHAPITRE PREMIER

Crimes et délits contre la sûreté de l'État.

SECTION PREMIÈRE

Des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État.
(Décr.-L. 29 juillet 1939.)

Art. 75. Sera coupable de trahison et puni de mort :

- 1° Tout Français qui portera les armes contre la France;
- 2° Tout Français qui entretiendra des intelligences avec une puissance étrangère, en vue de l'engager à entreprendre des hostilités contre la France, ou lui en fournira les moyens, soit en facilitant la pénétration de forces étrangères sur le territoire français, soit en ébranlant la fidélité des armées de terre, de mer ou de l'air, soit de toute autre manière;
- 3° Tout Français qui livrera à une puissance étrangère ou à ses agents, soit des troupes françaises, soit des territoires, villes, forteresses, ouvrages, postes, magasins, arsenaux, matériels, munitions, vaisseaux, bâtiments ou appareils de navigation aérienne, appartenant à la France, ou à des pays sur lesquels s'exerce l'autorité de la France;

LOI étendant les dispositions de l'article 75 du code pénal.

Nous, Maréchal de France, chef de l'État,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1^{er}. — Jusqu'à la date de la cessation légale des hostilités, les dispositions de l'article 75 (3°) du code pénal sont applicables à toute livraison à une puissance étrangère ou à ses agents, par un Français ou par un étranger, d'armes, munitions ou matériel de guerre se trouvant en France, même n'appartenant pas à l'État français.

Art. 2. — Jusqu'à la date de la cessation légale des hostilités, les dispositions de l'article 75 (4°) du code pénal sont applicables à tout Français qui, sans l'autorisation du Gouvernement français, prend ou conserve du service dans une armée étrangère ou fait des enrôlements pour une puissance étrangère.

Art. 3. — Les règles de compétence et de procédure fixées par les articles 553 à 574 inclus du code d'instruction criminelle sont applicables aux infractions prévues aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 27 juillet 1940.

PH. FÉTAÏN.

Par le Maréchal de France, chef de l'État.
Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'État à la Justice,
RAPHAËL ALBERT.

Le ministre
secrétaire d'État à la Défense nationale,
G. WEYGAND.



Après avoir traversé la Manche dans une frêle embarcation pour rallier les F.F.L. cinq jeunes Français de 17 à 20 ans sont reçus et félicités par Lady et Sir Winston Churchill.

Photo E.C.A.

HOMMAGE à Sir Winston CHURCHILL

Le 30 janvier dernier, des millions d'auditeurs ont suivi avec émotion et recueillement, retransmis par la B.B.C., le déroulement des funérailles grandioses que la Grande-Bretagne fit à Sir Winston Churchill.

Ce furent d'abord, coupés par les commandements lancés aux troupes, les musiques militaires, le bruit rythmé des pas lents des soldats, les sabots des chevaux frappant le pavé londonien, le crissement des roues de la prolonge d'artillerie qui portait la dépouille mortelle du héros britannique ; puis, les chœurs et les fastes de la musique religieuse, les prières et l'adieu des cloches de Saint-Paul, le chant aigrelet des cornemuses, les coups de sifflets des marins, les salves d'artillerie couvertes par le vrombissement des appareils de la Royal Air Force. Mais, à Waterloo Station, où abordèrent les vedettes de la Marine, tous les bruits s'éteignirent... Et là, loin de la pompe royale, hors de la présence des grands de la terre, de la foule recueillie, après un long silence oppressant, soudain un coup de sifflet strident et prolongé déchira l'air. Il annonçait au monde le départ du train qui emmenait, à tout jamais, loin de Londres, Sir Winston Churchill vers le petit cimetière familial qu'il avait souhaité pour y dormir de son dernier sommeil.

Mais ce train, roulant à travers la campagne britannique n'allait pas seul... De tous les points du monde, convergeant vers lui, affluaient les pensées de ceux qui voulaient encore faire escorte au grand disparu, à celui qui les avait sauvés. Car Sir Winston Churchill, le plus grand des Anglais de notre temps, n'appartenait pas seulement à sa famille et à sa patrie ; depuis 1940, il appartenait aussi à tous les hommes épris de liberté.

L'émotion qui accueillit d'abord la nouvelle de sa maladie, puis celle de sa mort, témoigna de la place qu'il avait prise dans les cœurs.

Quels que soient les principes spirituels qui animent notre vie, chacun de nous a besoin d'avoir foi dans la valeur de l'homme et dans l'avenir de l'humanité ; et c'est pourquoi, quand, aux jours affreux de 1940, alors que le monde vacillait et paraissait devenir la proie de la barbarie, Churchill, par sa ténacité, par sa foi et par son courage indomptable, sauva l'avenir, galvanisa les énergies en criant son attachement aux principes de liberté et en affirmant sa volonté de vaincre.

Les Français Libres n'ont pas oublié l'accord du 7 août 1940 que Winston Churchill signa avec le Général de Gaulle, soulignant aux heures les plus dramatiques de la guerre le maintien de la solidarité entre nos deux pays et la permanence de nos objectifs communs.

Mais ils se souviennent aussi, avec émotion et gratitude, du témoignage d'estime que le Premier Ministre Britannique leur rendit le 20 août 1940 à la Chambre des Communes.

Et en reproduisant ici les paroles qu'il prononça en ce jour, nous voulons non seulement rendre un nouvel hommage à sa mémoire, mais aussi, et surtout, associer son souvenir à tout ce que représente pour nous ce XXV^e anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle où fut clamée si haut la confiance dans l'avenir.

« Que la France soit dans l'heure présente accablée et comme anéantie est le crime, non d'une grande et noble nation, mais de ceux qui ont pour nom « les hommes de Vichy ».

Notre sympathie est profonde pour le peuple français. Elle n'est pas morte la vieille camaraderie qui nous unissait à la France. Dans la personne du Général de Gaulle et sa vaillante cohorte notre camaraderie prend une forme agissante. Tous ces Français Libres ont été condamnés à mort par Vichy ; mais le jour se lèvera, aussi sûrement que le soleil demain, où leurs noms, riches d'honneurs reconnus, seront gravés dans la pierre de toutes les rues et de tous les villages d'une France rendue à sa pleine liberté et à son ancienne renommée, dans une Europe sauvée... »

TÉMOIGNAGES

AINSI APPARAISSAIT L'IMAGE DE LA FRANCE LIBRE...

PAR GEOFFROY DE COURCEL

Mon témoignage sur le 18 juin 1940...

Si je m'en tiens aux faits, le récit en est très court, bien qu'ils aient eu pour moi une signification très profonde.

J'avais eu le privilège d'arriver à Londres dès le 17 juin avec le Général de Gaulle. La journée du 18 m'apparut comme une journée d'attente qui contrastait singulièrement avec les douze jours intenses vécus auprès de lui depuis qu'il avait été nommé le 6 juin Sous-Secrétaire d'Etat à la guerre dans le Cabinet Reynaud.

Il se concentra pour la plus grande partie de la journée sur la préparation de son appel dans le petit appartement que nous occupions depuis la veille à Seamore Place. Je l'accompagnais à un déjeuner qu'il eut avec Monsieur Duff Cooper, Ministre chargé de l'Information dans le Gouvernement Churchill. Plusieurs fois dans l'après-midi il interrompit son travail pour s'entretenir avec moi, se faisant traduire les journaux et commentant les nouvelles. Déjà il exposait sa vision de l'avenir avec cette maîtrise qui devait me devenir peu à peu familière.

Après l'attente, ce fut l'événement décisif : le soir à six heures, le Général de Gaulle lançait sur les ondes de la B. B. C. son premier appel. Assis dans un salon contigu au studio où il parlait, je l'écoutais, la gorge serrée, en compagnie du Général Spears et du Directeur de la B. B. C.

En sortant du building de la B. B. C., il m'emmena dîner au Langham Hotel, qui se trouvait juste en face, puis nous rentrâmes à Seamore Place. La première page de l'histoire de la France Libre venait d'être écrite.

Le lendemain matin, des volontaires se présentaient. Je ne prétends pas tous les citer et je m'en excuse auprès de ceux que j'omettrais. Je me souviens que le premier était chauffeur, conduisant une Hispano-Suiza chez un industriel anglais ;

quelques autres, également modestes, demandaient comme lui à s'engager ; je prenais leurs noms et leurs adresses pour pouvoir les faire convoquer dès que nous aurions un centre de recrutement, qui devait être ouvert quelques jours après à l'Olympia. Parmi les notables, peu nombreux, je me souviens de Denis Saurat, Directeur de l'Institut français, et de Bellanger, directeur chez Cartier, qui se mit avec sa voiture personnelle à la disposition du Général et devait nous conduire à travers Londres pendant plusieurs jours. Je revois encore Pierre Bourdan, journaliste chez Havas qui vint aussi ce matin-là. Des militaires venus de France demandaient à reprendre aussitôt du service : le premier d'entre eux fut Claude de Bois Lambert, qui commandait un détachement de liaison dans une division britannique et qui avait fait la liaison sur la Somme avec la division de Gaulle. Deux aspirants, également officiers de liaison auprès de l'armée britannique, se présentaient en fin de matinée. Je devais justement accompagner le Général de Gaulle pour déjeuner chez le Général Lelong, Attaché Militaire, et je confiais à ces deux nouveaux arrivés le soin de garder la porte et de prendre les noms de ceux qui arriveraient en notre absence.

A mon retour, le plus ancien des deux me prit à part et me dit : « Je ne sais pas si vous avez eu raison de me confier cette mission sans connaître mon identité. Je suis Georges Boris et j'ai été un des plus proches collaborateurs de Léon Blum. Ma présence ici pourrait effrayer certains de vos volontaires. » Je ris de cette coïncidence et ce fut le début d'une amitié à laquelle j'ai attaché jusqu'à sa mort beaucoup de prix.

Ainsi apparaissait l'image de la France Libre : le conducteur d'Hispano Suiza, Denis Saurat, Bellanger, Pierre Bourdan, Bois Lambert, Georges Boris, des hommes de toutes les origines, mais qui étaient unis par la même résolution : celle de ne pas s'incliner devant la défaite.

— QUE VENEZ-VOUS FAIRE ? — LA GUERRE, SI POSSIBLE, MON GÉNÉRAL.

PAR HETTER DE BOISLAMBERT
Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération

« N'aurait-il eu que trois chars, n'en aurait-il eu qu'un, le devoir du Capitaine X... était de se porter en avant, comme il en avait reçu l'ordre. Il est relevé de son commandement. »

Telle est la première note de la main du Général de Gaulle que j'ai eue en mains.

Nous sommes devant la Somme, au cours de la grande offensive du 20 mai.

Le but de l'action menée sous le commandement du Général de Gaulle par la 4^e Division Cuirassée Française, le 3^e Cuirassiers ou plutôt ses restes, le 22^e Régiment d'Infanterie Coloniale, le 4^e Bataillon de Chasseurs à Pied, et enfin la Brigade Blindée de la 1^{re} Division Cuirassée Britannique, dont je suis officier de liaison, est de remonter en direction de Saint-Pol pour permettre aux forces alliées, coupées en Belgique, de chercher un dégagement vers le Sud et de rejoindre nos lignes.

Au centre du dispositif, les chars B et Somua de la 4^e D.C. ont fait du bon travail. Cependant, un des escadrons de chars « B » n'est parti que longtemps après l'heure « H ». Le Général de Gaulle en a fait demander la raison. La note que je viens de voir est sa réponse.

Sur mon carnet de guerre, je retrouve encore aujourd'hui, gribouillées, mes impressions du moment.

C'est au cours d'une réunion de commandement à Oisemont que j'ai vu pour la première fois le Général de Gaulle.

Il vient de recevoir ses Etoiles et le commandement de la Division Cuirassée, qui est lancée au combat avant même d'avoir pu être complétée.

A Oisemont, il est arrivé avec quelques minutes de retard et j'ai noté :

« Très grand, assez lourd, droit, sur sa figure et dans son attitude : autorité et énergie ; il est vêtu d'un cuir noir sur lequel il porte encore ses galons de Colonel.

« La Conférence commence de suite. Je suis à gauche du Général afin de pouvoir prendre note des ordres et en traduire l'essentiel aux Officiers Généraux Britanniques.

« Très clairement, sans discussion, le Général de Gaulle expose le projet du Commandement, puis passe à ses ordres personnels. Avec une

« netteté remarquable, chacun reçoit missions et objectifs. Pour la première fois depuis longtemps, alors que je viens d'être en contact avec de très nombreux Etats-majors et de très nombreux Officiers Supérieurs et Généraux, j'ai l'impression d'être commandé par quelqu'un qui sait ce qu'il veut. »

Sans doute, est-ce ce moment et ceux qui ont suivi qui m'ont déterminé, après la retraite des forces britanniques arrivées en Angleterre avec les tous derniers éléments qui avaient combattu en Bretagne, à rechercher le Général de Gaulle dès le moment où j'ai su sa présence à Londres.

Il n'était pas facile au 18 juin 1940 de trouver le Général de Gaulle dans Londres.

Je reprends mon carnet de notes :

« A la mission française de liaison, je demande à voir le Général Lelong et suis reçu par le Capitaine de C. Ce dernier ajoute mon nom à celui des membres du détachement que j'ai amené à une liste. Comme ordres : Néant.

« Je demande à nouveau à voir le Général Lelong. Après une longue attente, c'est son Chef d'Etat-Major qui me reçoit. C'est un homme très peu aimable, qui écoute mon histoire sans attention et finalement me dit que la seule chose à faire pour nous est de rejoindre un camp anglais où des ordres ultérieurs seront donnés.

« Je le quitte, bien décidé à n'en rien faire.

« Ce n'est pas pour me faire interner que je suis venu en Angleterre.

« Des Officiers que je rencontre m'assurent que la meilleure chose est de rejoindre l'armée canadienne si, comme cela semble probable, la France doit signer l'Armistice.

« Il est certain que l'on pourra obtenir des commissions d'officiers canadiens pour la durée de la guerre.

« L'idée ne me séduit pas : c'est comme officier français que je suis décidé à servir.

« Personne n'a l'air d'avoir l'adresse du Général de Gaulle. En tout cas, personne n'a l'air de vouloir la donner. Il a dû déjà y avoir des incidents.

« L'atmosphère à la mission française est irrespirable. On sent le « je m'en fichisme » le plus absolu. Tout, pourvu que la guerre cesse ! » (Je

cesse ici de citer mes notes car dans la juste fureur du moment, elles prennent un caractère violent.)

A l'Ambassade de France, j'obtiens tout de même l'adresse du Général de Gaulle. Il paraît qu'on lui a enjoint de rejoindre la France et qu'il a refusé. Il faut que je le voie.

C'est près de Hyde Park, tout à côté du Dorchester, une maison à appartements. Je sonne ! Une grande fille brune vient m'ouvrir la porte. Elle a si bien l'air français (1) que c'est dans notre langue que je demande à voir le Général. Aussitôt de derrière la porte, je reconnais la voix « Boislambert, entrez ! » Il n'y a qu'un officier auprès du Général de Gaulle. Un grand lieutenant de cavalerie au profil accusé (2). Lui, dans un fauteuil, tourne le dos ; il regarde le parc : « Alors, Boislambert, vous voilà en Angleterre, que venez-vous faire ? », « La guerre, si possible, mon Général. » « Avez-vous lu l'Appel que je viens de faire ? »

J'explique au Général de Gaulle ce qui m'amène, pourquoi et comment je suis là ; la présence du

détachement que j'ai amené de France à Westminster et mon désir de trouver pour ceux qui m'ont suivi « la solution la meilleure et la plus honorable ».

Et c'est là que toute l'aventure dans le cadre de la France Libre a commencé. Aventure qui devait m'amener, Compagnon de Leclerc, à porter le Cameroun dans la guerre aux côtés des alliés, qui devait me conduire dans Dakar au moment de l'opération alliée de septembre 1940, plus tard dans les geôles de l'Etat Français et au bagne de Saint-Etienne, puis, après mon évvasion, dans les rangs de ceux qui se battaient à l'Intérieur, avant de rejoindre le Général de Gaulle à nouveau et d'assister près de lui à la Conférence d'Anfa, avant de recevoir le Commandement des Missions Militaires de liaison administrative auprès des Forces Alliées, puis, après la fin des combats, la mission de Gouverneur Délégué Général de Rhénanie et de Palatinat.

(1) Il s'agissait de Mademoiselle de MIRIBEL.
(2) Le Lieutenant GEOFFROY de COURCEL.

JE CONTINUERAI A ME BATTRE...

PAR LE GÉNÉRAL KOENIG

— Avez-vous entendu l'Appel du 18 Juin 1940 ?

R. — Non.

— Sinon, comment en avez-vous eu connaissance ?

R. — J'appartenais alors à la 13^e D.B.L.E. débarquée de Norvège trois jours auparavant, et ce 18 Juin 1940, je partais en reconnaissance d'Officiers avec le Colonel Monclar, Chef de Corps, dont j'étais l'adjoint. La reconnaissance, qui visait à organiser une position de résistance dans un futur réduit breton, fut perturbée par l'apparition presque immédiate d'unités motorisées allemandes, axées grand train sur Brest. Après une journée de travail consciencieux et fort difficile, notre Colonel, un guerrier entre tous, décida de gagner si possible l'Angleterre où nous espérions retrouver la Demi-Brigade qui aurait été réembarquée à Brest, puisqu'elle n'avait pu nous rejoindre sur le terrain. Nos prévisions se confirmèrent, le 21 juin, dès notre arrivée à Southampton où la 13^e D.B.L.E. nous avait précédés de quelques heures. C'est là que nous apprîmes, en termes d'ailleurs fort

vagues, l'Appel du 18 Juin. Dès notre arrivée au camp de Trentham Park (Comté de Trent) où nous avons été transportés, la nouvelle se précisa.

— Comment vous êtes-vous rallié ?

R. — En fait, j'étais déjà rallié avant la lettre dans la mesure même où, dès notre débarquement de Norvège à Brest, j'avais écrit à ma famille demeurée au Maroc, pour lui annoncer que, de toute manière, je continuerai à me battre. Dès le 22 juin, la B.B.C. annonça le ralliement de la 13^e D.B.L.E. au Général de Gaulle ; cette nouvelle précédait, si mes souvenirs sont exacts, un nouvel appel du Général prononcé ce jour-là. Mais en réalité, compte tenu des difficultés de liaison avec Londres, je considère que je me suis officiellement rallié, de même que les deux tiers de la 13^e D.B.L.E. lorsque le Colonel Monclar et moi-même fûmes autorisés par les autorités anglaises à nous rendre à Londres, vers la fin du mois de juin, pour annoncer notre décision au Général de Gaulle alors installé dans un bien modeste et lugubre appartement de St. Stephen House, transformé en Q.G. de la France Libre.

LES PREMIERS JOURS DU Q. G. A St-STEPHENS HOUSE

PAR ELISABETH DE MIRIBEL

Après l'enfer de Dunkerque raconté par les survivants, ce fut la stupeur et l'angoisse devant les nouvelles de la déroute française qui s'inscrivait aux manchettes des journaux britanniques. Jour et nuit, nous écoutions nos postes de radio dans l'attente du moindre indice d'espoir !

J'ai entendu le discours du Maréchal Pétain dans une salle d'hôpital à Londres, parmi les blessés Français rescapés de Dunkerque. Pas un mot ne fut prononcé entre nous, des larmes roulaient sur les visages. Un Maréchal de France venait de nous ôter jusqu'à l'honneur d'être Français. A Londres, la panique régnait chez les Français en mission et dans la Colonie Française. Les uns, anéantis, étaient submergés de douleur et de honte, les autres, pensant que l'Angleterre serait battue, ne pensaient qu'à s'enfuir et à « sauver les meubles ».

C'est dans cette atmosphère que retentit le premier appel du Général de Gaulle. Pour la plupart des Français, il était un inconnu. Certaines personnalités officielles savaient qu'il avait passé quelques jours en mission à Londres au début de juin. Peu de Français l'avaient rencontré et l'avaient entendu, une semaine à l'avance, prédire la chute de Paul Reynaud, l'avènement du Maréchal Pétain et la demande d'un armistice. Et voilà que ce Général de Brigade qui avait gagné ses étoiles dans une des rares batailles victorieuses de tanks, dont les écrits sur la guerre moderne avaient fait scandale à l'époque, mais que Paul Reynaud avait cependant nommé au poste de Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, voilà que cet homme seul osait soudain braver la hiérarchie militaire, remettre en question la parole du Maréchal Pétain et appeler les Français à reprendre le combat !

Dans les milieux officiels français, on criait au scandale. Quel était cet « aventurier », voire cet homme courageux mais isolé, qui venait déranger les pourparlers inévitables et « raisonnables » ? Quel était ce Général qui, quelques jours plus tard, oserait s'en prendre à la personne du Maréchal de France ? Alors que les sept cents Français en mission préparaient fébrilement leur départ pour la France ou l'Amérique, un inconnu sans ressource osait s'élever contre la démission de la France et leur démission personnelle...

J'ai rencontré pour la première fois le Général de Gaulle au début de juin. Il était en mission à Londres. Son Officier d'Ordonnance, le Capitaine de Courcel cherchait pour lui une secrétaire. Bien que sachant à peine taper à la machine et ne connaissant pas la sténographie, Geoffroy de Courcel, un

ami de longue date, me demanda d'accepter ce travail à titre confidentiel. Il s'agissait de taper les premiers discours et télégrammes du Général de Gaulle, il fallait également recevoir les Français qui se présentaient et les introduire dans son appartement. Le jour où je pris mon service, je fus reçue quelques instants par le Général, dans la chambre qui lui servait de bureau. Il me parut immensément grand et calme. Il était assis à sa table de travail et m'offrit courtoisement une tasse de thé. Puis, il m'interrogea sur l'état d'esprit de la mission Morand à laquelle j'appartenais. En quelques phrases sobres, il évoqua la retraite de nos troupes qui était alors qualifiée de « stratégique », et souligna le manque de ressort des autorités responsables. Son calme et sa lucidité me frappèrent par contraste avec la mentalité d'agitation inopérante et de fébrilité qui régnait dans les diverses missions françaises. Je devais me rappeler plus tard ses pronostics. Puis le Général de Gaulle repartit en France tentant une dernière fois de faire adopter par le gouvernement les projets de résistance élaborés avec nos alliés britanniques. Il devait se heurter aux tergiversations, aux doutes, à la peur. Une fois Paul Reynaud remplacé par le Maréchal Pétain, il allait quitter la France. Dans la journée du 17 juin, il revint à Londres seui avec le Capitaine de Courcel et le 18 juin prononçait son fameux Appel à la B.B.C.

Le lendemain matin, ses déclarations et sa photographie paraissaient dans tous les journaux de Londres. Nous installions nos premiers bureaux le jour même à Saint-Stephens House, sur les bords de la Tamise. Le Capitaine de Boislambert, ancien officier de liaison auprès du Général et qui l'avait rejoint un des premiers, devenait son Chef de Cabinet et secondait le Capitaine de Courcel. Un secrétariat fut organisé tant bien que mal avec les premières volontaires françaises. Mais nous manquions de tout. Le bureau du Général comportait une table, deux chaises et une grande carte de France. Les autres installations étaient encore plus sommaires. Je revois encore l'Amiral Muselier, arrivé une semaine plus tard, dictant son courrier à une secrétaire installée sur une caisse servant de bureau... Je fus chargée dès les premiers jours d'aller acheter un timbre en caoutchouc pour la signature des premières lettres officielles du Général. Munie de mon passeport, qui devait servir de modèle, et de mes notions d'anglais un peu vagues, j'entrais dans une petite boutique des bords de la Tamise où l'on vendait des « rubber stamps ». Dès que le commerçant sut qu'il s'agissait d'un cachet pour le Général Français qu'il avait entendu à la radio, il se mit en quatre pour me

satisfaire. Mais ses clients étaient des hommes de mer. Il ne possédait que des modèles représentant des ancres, des poissons ou des emblèmes marins... Finalement, il m'offrit une magnifique étoile. C'est ainsi qu'à défaut de symbole plus guerrier, le nom du Général de Gaulle fut d'abord inscrit autour d'une étoile. Peut-être était-ce un signe de cet espoir qui, grâce à lui, allait se lever dans notre nuit ! Car, inlassablement, faisant appel à tous les Français où qu'ils soient, le Général de Gaulle les incitait à continuer la lutte, à rester fidèles à la parole donnée. Il prédisait une guerre longue, mais qui mettrait en branle des ressources mondiales. Il parlait désormais au nom d'une France silencieuse qui, momentanément vaincue, n'avait pas accepté la défaite.

Peu à peu, nos bureaux furent matériellement installés. Deux légionnaires de Narvik faisaient fonction d'huissiers. Des personnes de tous âges se pressaient dans la pièce servant de salle d'attente et dans le couloir sombre. Elles venaient s'engager, offrir des services divers ou simplement tenter de « voir » le Général. Celui-ci travaillait avec un Etat-Major réduit et en liaison quotidienne avec les services britanniques. La fin de non recevoir que les Généraux Mittelhauser et Noguès opposèrent à ses messages le força de renoncer à son projet de résistance en Afrique du Nord. Pourtant, les premiers Français Libres souhaitaient ardemment se battre sur

DANS LES BALKANS

PAR X...

Etant officier S.R. en pays balkaniques, j'appris, grâce à mon service d'écoute, l'allocution de Pétain le 17 juin 1940. Je n'en fus pas étonné, car je venais de relire, dans les mémoires de Raymond Poincaré, le tome « Armistice et Victoire ». Dans une vingtaine de pages, l'auteur y rapporte, au jour le jour, les déclarations de hautes personnalités militaires ou civiles (Foch, Clemenceau etc.) sur le comportement de Pétain. — Toutes peuvent se résumer en un mot « Défaitiste ».

Le 18 juin, j'eus connaissance du premier appel du Général de Gaulle. — Dès le lendemain, je remis au représentant de l'Intelligence britannique, qui n'était pas militaire de carrière, une documentation sur l'armée allemande et l'identification de ses unités.

Le 20 juin, je facilitai le départ vers la Turquie de mes adjoints ingénieurs, lieutenant et caporal de réserve, qui avaient reçu la croix de guerre française, en mai 1940, pour leur activité de sabotage.

Le 22 juin, mon ami, le lieutenant-colonel britan-

un sol français. Dès qu'un statut légal fut obtenu pour les Forces Françaises Libres, aux termes des Accords Churchill-de Gaulle du 7 août 1940, on commença à songer aux possibilités qu'offrirait l'Afrique Noire. Des témoignages touchants parvenaient au Général de Gaulle de la part de la Colonie Française : les plus humbles, dénués de ressources, envoyaient leurs alliances pour contribuer à l'achat de matériel de guerre. Les premiers fonds importants furent apportés par des Français qui avaient pu gagner l'Angleterre sur un cargo chargé de cuivre et dérobé au gouvernement de Vichy.

Notre première manifestation officielle eut lieu le 14 juillet. Le Général de Gaulle passa en revue quelque huit cents soldats et officiers sauvés de Dunkerque, revenus de Narvik ou échappés de France. Il déposa ensuite une gerbe symbolique aux pieds de la statue de Foch. Alors, de la foule de blessés, groupés dans des camions, de soldats et de civils, français et britanniques, la Marseillaise monta comme un grand cri ! C'était à la fois un défi et un appel ! Défi lancé par une poignée d'hommes qui venaient de perdre une première bataille, appel lancé à tous les hommes encore libres de continuer la lutte ou d'entrer dans le combat.

Heureux ceux qui ont entendu l'écho de cette Marseillaise, quatre ans plus tard, le 25 août 1944 sous l'Arc de Triomphe, dans Paris libéré !

DANS UN OELAG...

PAR RENÉ WORMSER

En captivité dans les casernes allemandes de Mayence-Citadelle depuis le 3 juillet 1940, parmi plus de mille officiers prisonniers français, belges et polonais, nous étions tous accablés par l'ampleur de notre défaite, mais quelques-uns seulement d'entre nous déplorait, la rage au cœur, qu'un Clemenceau n'ait pas présidé aux destinées de notre pays en juin 1940 ; trop nombreux parmi nos camarades étaient ceux qui se résignaient à ce qu'ils croyaient inéluctable et définitif et se laissaient endormir par la propagande ennemie.

Mais un jour de juillet, j'éprouvai un réconfort

immense et une joie profonde à la lecture de la « Frankfurter Zeitung » : « Un certain Général de Gaulle, à la suite d'un appel lancé par radio avait parlé au nom de la France baillonnée ; « seule une bataille était perdue, mais la guerre n'était pas terminée... »

Malgré les commentaires ironiques dont le journal germanique faisait suivre cette nouvelle réconfortante et peut-être même à cause d'eux, l'appel du Général de Gaulle fut pour moi l'aube d'une grande espérance et le moteur de mes projets d'évasion.

J'AI LU L'AFFICHE

PAR YVES-MARIE TANGUY

Le 18 juin 1940, je me trouvais à Londres, après avoir traversé la Manche sur le Cherbourgeois n° 3 sur lequel j'étais embarqué comme mécanicien. Ce navire était utilisé pour le remorquage d'un chaland qui contenait de l'essence et il desservait les ports d'Ouistreham, Granville, St-Malo.

Nous avions été refoulés de ce dernier port par le commandant de port en raison de l'arrivée des Allemands qui envahissaient toute la côte.

Avec difficulté, étant donnée notre faible vitesse, nous avons pu rallier Jersey, puis Pool en Angleterre risquant d'être torpillés par des sous-marins. Ayant dû abandonner le Cherbourgeois comme beaucoup d'autres, nous avons atteint Southampton, puis Londres. Les autorités anglaises nous ont fait

choisir, comme l'ensemble des marins qui se trouvaient là, soit rentrer en France sur des chalutiers en bois, donc insensibles aux mines magnétiques, soit continuer la guerre.

Etant donné que j'avais une femme et trois enfants encore jeunes et que les moyens que je possédais ne leur auraient pas permis de vivre jusqu'à la fin de la guerre dont nous ignorions la durée, j'avais opté pour être rapatrié en France avec le reste de l'équipage, mais, ancien de la guerre 14-18, je fus frappé par une affiche vue à Londres et qui disait que « si la France a perdu une bataille, elle n'a pas perdu la guerre ». Alors je décidai que mon devoir était de continuer la lutte et je me suis engagé à Londres le lendemain.

AVEC LES BLESSÉS DE SPRING HILL...

du 13 au 18 Juin 1940

PAR JEANNE MITCHELL

*En hommage et reconnaissance
à mon mari Albert Mitchell.*

Il est 10 heures du matin, on sonne à notre porte, j'ouvre; je me trouve face à face avec deux policemen. Je deviens toute pâle, mon mari qui me suit devient blême lui aussi. Depuis plusieurs jours, on parle en Angleterre d'évacuation d'étrangers vers le Canada. Je suis Française, mon mari Britannique. Voyant mon émoi, les policiers me rassurent :

— Il n'est pas question d'évacuation, au contraire, nous venons vous demander un service, me disent-ils.

L'arome du café vient jusqu'à nous de la cuisine. L'un d'eux me demande une tasse de café; ils sont en alerte depuis plusieurs jours et dorment bien peu ou pas du tout et n'ont même plus le temps de manger.

Ils entrent, on s'assoit, on parle :

— Madame, il est arrivé à Northampton beaucoup de vos compatriotes, plusieurs sont blessés et nous n'avons plus de place dans nos hôpitaux qui regorgent de blessés de Dunkerque. Des blessés, des Français sont sur des brancards dans les rues de Northampton. Pouvez-vous faire quelque chose ?...

Je regarde mon mari, deux grosses larmes coulent le long de ses joues (c'est la première fois que je vois mon mari pleurer) Mon Dieu la France...

— Qu'allons-nous faire ? lui dis-je.

— Je vais les chercher !

— Avec quoi ?

— Ne te tourmente pas, je vais me débrouiller. Vide le salon, les chambres, tout ce que tu voudras, trouve des lits, achète ce qu'il faut, tout ce que j'ai t'appartient.

Je ne sais si les policemen ont fini leur café.

Mon mari a déjà disparu. Il loue un autobus (2 étages) à la Castern National Company. Quelques voisins viennent m'aider. On déménage les meubles inutiles dans un hangar. Je vais à la Coopérative de Wellingborough. En moins de deux heures, j'ai des lits, des draps, des couvertures, tout un attirail de pansements, enfin tout ce qui peut apporter un réconfort corporel et moral à des hommes qui souffrent dans leur âme et dans leur chair.

Combien sont-ils ? Six heures plus tard, l'autobus arrive; ils sont trente; triste spectacle ! Il sont là, les yeux hagards encore pleins de l'horreur de la guerre, couverts de boue sèche, de sel séché et durci, le visage et les mains ensanglantés, gluants de

mazout, la barbe hirsute, les pansements puants, fiévreux.

On tend les mains, on s'embrasse, on panse, on soigne. Ils ont faim, soif surtout. L'un d'eux timidement :

— Avez-vous autre chose que du thé ?

Je souris.

— Eh oui bien sûr, il y aura même un peu de vin de France pour ceux dont la température sera raisonnable.

Ils touchent les draps. Ils sont blancs, c'est délicieux un bon lit ! Et puis ici, on parle français. Mon mari a même trouvé le moyen de se procurer des cigarettes françaises. Le docteur local vient m'aider à faire les pansements (je tiens ici à remercier le Docteur Walton).

Puis nous vivons cinq jours d'angoisse. Que va-t-il advenir de la France ? Les nouvelles sont mauvaises. On craint l'invasion, je n'ose plus regarder les Anglais en face. J'ai honte. Churchill parle à la Radio, il propose l'unité Franco-Britannique, puis la Reine Elizabeth parle à son tour en français.

Elle s'adresse aux femmes de France qu'elle appelle ses sœurs.

Nous sommes à l'écoute, c'est le 18 juin au soir. Les hommes nous appellent.

— Venez vite ! il y a un Général français qui va parler.

Le silence est profond; la voix s'élève. Le Général de Gaulle vous parle... la suite vous la connaissez. Quelqu'un avait éteint la lumière. Dans l'obscurité, j'entends la respiration haletante des blessés; j'entends pleurer, mais ce n'est plus de honte, la voix se tait, on joue la Marseillaise. On allume à nouveau, deux des hommes sont à plat ventre sur leur lit pour mieux étouffer leurs sanglots. Quelques-uns se mettent à genoux et j'entends un « Je vous salue Marie ». Ah nos braves petits Bretons ! (1)

Priez, pleurez enfants de France, cela soulage.

.....
Et voici comment est née la maison qui, quelques jours plus tard, fut reconnue comme la première maison de convalescence des Forces Françaises Libres.

(1) — Tous ces blessés rétablis ont rejoint les Forces Françaises Libres.

RALLIEMENTS

« Homme par homme, morceau par morceau,
« la France redeviendra libre et forte ».

Général de GAULLE.

Le 18 Juin 1940, j'arrivais à Marseille en compagnie du Lieutenant Jean Simon. Récemment brevetés observateurs par l'armée de l'Air, nous avons quitté la veille notre unité stationnée dans le Massif Central et qui, après l'annonce de l'armistice, avait reçu l'ordre de se replier vers les Pyrénées, en vue de sa dissolution.

Jean Simon et moi pensions, naïvement, que l'Afrique du Nord resterait dans la guerre et notre projet était alors de rejoindre l'Algérie ou le Maroc en traversant la Méditerranée. Nous nous étions donc habillés en civil et trafions dans le quartier du port avec l'espoir de trouver un embarquement à bord d'un navire de commerce. C'est le 19 Juin seulement que la lecture d'un journal régional, sans doute mal censuré, nous fit connaître l'appel du Général de Gaulle publié sous le titre : "un appel pour la guerre à outrance".

Quelques heures plus tard, nous faisons connaissance du Commandant Vuillemin, Capitaine au long cours nommé depuis quelques jours au commandement du cargo italien "Capo Olmo" saisi par la marine nationale, et qui recrutait un équipage assez pittoresque et plus résolu que compétent.

Il nous embarqua en fraude, à destination d'Oran, mais instruits par l'appel du Général de Gaulle, et grâce à l'action de quelques marins que Vuillemin, Simon et moi avons pu convaincre, nous faussâmes compagnie à notre escorte pour mettre le cap sur Gibraltar.

Pierre MESSMER

LE B. I. M. première unité combattante à terre de la France Libre

PAR X***

En tant qu'unité constituée, le premier ralliement a été la 1^{re} Cie du B.I.M. (Bataillon d'Infanterie de Marine) qui dans la nuit du 27 juin 1940 est passée de Tripoli du Liban en Palestine, commandée par le Capitaine Folliot.

En effet, lorsque dans l'après-midi du 27 juin, il apprit la signature de l'armistice en France, le Capitaine Folliot rassembla les hommes de sa compagnie pour les en informer, et leur dire : « Mes petits gars,

je continue le combat et pars en Palestine, qui me suit ? »

Tous répondirent présent ! et c'est d'ailleurs la première unité qui, à terre, a combattu dès le 6 septembre 1940.

Le 1^{er} Bataillon d'Infanterie de Marine venant en partie de Chypre ralliait le 11 juillet et recevait le seul Drapeau Britannique dans l'Armée Française.

La seconde unité a été le 1^{er} Bataillon de la Légion, située en Angleterre, qui rallia le 29 juin 1940.

LE RALLIEMENT DU SOUS-MARIN « NARVAL »

Lundi 24 juin 1940. — La nuit tombe sur la Tunisie, le port de Sousse disparaît dans l'obscurité. Le phare et les balises de la jetée sont éteints, la ville est paralysée dans l'attente des décisions que doit prendre le Gouvernement quant à l'attitude de ce pays à la suite de l'armistice de Pétain. Le Général Noguès, Commandant en Chef en Afrique du Nord, a fait d'abord savoir qu'il voulait résister et continuer la lutte ; puis il s'est repris et a changé d'avis.

La Tunisie, qui se sent convoitée par l'Italie, s'endort ce soir-là dans l'inquiétude.

Un marin ardent, qui ne comprend pas les hésitations de ses supérieurs après l'Appel lancé de Londres, six jours plus tôt, vient d'arrêter, voici quelques heures, sa décision irrévocable.

Son sous-marin étant prêt à appareiller depuis plusieurs jours déjà, le Capitaine de Corvette François Drogou donne l'ordre de larguer les amarres et son navire de 900 tonnes quitte les côtes tunisiennes à la vitesse de seize nœuds.

La fine silhouette sombre fend les eaux phosphorescentes de la baie peu profonde. Elle emporte dans ses flancs la quasi totalité de l'équipage, le plein de mazout, la dotation complète de ses torpilles et l'entière conviction que son étrave fait bonne route dans la direction de l'honneur.

Avant de plonger pour rallier Malte, le sous-marin « Narval » lance en clair de toute la puissance de son poste de radio le message suivant :

« Trahison sur toute la ligne, je rallie un port allié. »

Le 26 juin, le soleil déjà haut éclairait vigoureusement les bastions, les murailles, les tours et les remparts de La Valette, lorsque le bâtiment se présenta devant le port de l'île de Malte. Le Commandant Drogou se mit immédiatement à la disposition de la France Libre avec son bâtiment, et fut placé sous les ordres de l'Amiral britannique commandant le secteur.

Le « Narval » ne reprit ses patrouilles en Méditerranée que le 25 septembre ; il continuait la guerre pour l'honneur de la France. Mais, pour l'honneur de la France, pour sa fidélité à la parole donnée, il a péri le 16 décembre 1940, pavillon haut, avec son Commandant et tout son équipage à l'exception d'un Quartier-Maître, resté à l'hôpital de La Valette et décédé depuis.

Voici la courte histoire de l'une des unités F.N.F.L. ralliées en juin 1940 à la France Libre et qui fut la première à disparaître pour la Libération de la France.

LA TÉNACITÉ DE LECLERC ET L'ÉPOPÉE DE SON RALLIEMENT

PAR X***

20 mai 1940 !

Ayant assuré le départ pour Dunkerque du maximum de sa Division, le Capitaine de Hauteclocque constata qu'il était enfermé dans Lille avec son Général, le Général Musse. Il vint le trouver et lui demanda de tenter sa chance.

Autorisation accordée sans délai, Hauteclocque prit une bicyclette abandonnée, se constitua un ballot et se débrouilla pour acheter un bleu de travail.

Près de Bohain, un contrôle allemand hélas ! lui fut néfaste. On trouva dans son portefeuille, outre sa carte de famille nombreuse, un talon de mandat de solde de l'École de Guerre !

— Officier ?
— Oui.

Enfermé pour la nuit dans un baraquement, il parvint le lendemain, pendant qu'on l'emmenait à Bohain, à se saisir du papier compromettant et à l'avalier.

Jugement devant un Colonel et un Major allemands, interrogatoire cinglant !

— Que faites-vous ?
— Je cherche ma femme et mes six enfants.
— Pas mobilisé à votre âge ! Puis, se retournant vers le Major, le Colonel lui dit : « Que faut-il penser d'un pays où il suffit d'avoir trois enfants pour ne plus avoir à défendre le « Vaterland » ?

Une gifle n'aurait pas cinglé davantage Hauteclocque. Il se contint et par une bonne quinte de toux se ressaisit, en entendant le Major dire à son chef : « Pas intéressant, du reste, il ne fera pas de vieux os ! ».

Quelle incitation à tousser de nouveau !

La preuve ayant disparu, il fut relâché.

Il essaya de rejoindre l'armée qui se battait, il se dirigea sur La Fère et grâce à des ruses savantes, arriva à Jussy, le 3 juin au matin, étudia le canal et repéra une légère courbe qui était un « point mort » pour la ligne de tir de la sentinelle allemande.

Vers minuit, il se laissa glisser dans le Canal, mais il dut remonter sur la berge pour se débarrasser de ce qui gênait ses mouvements, huit jours de jeûne ne favorisent pas le sport !

Une chemise, un imperméable en ceinture de sauvetage lui suffirent ; la Providence aidant, la sentinelle française dormait, il arriva donc sans encombre jusqu'à Flavy-le-Martel, pénétra dans une maison abandonnée, y trouva un vêtement et attendit l'aube ; une patrouille passa, il se signala et on le

conduisit au Q.G. et de là, à Chantilly, où le Général Frère avait son Etat-Major. L'accueil du Général à son ancien subordonné de St.-Cyr fut chaleureux, il écouta avec le plus vif intérêt le récit de Hauteclocque, les détails de tout ce qu'il avait pu voir des moyens de l'ennemi et en conclusion l'envoya en auto à l'Etat-Major du Général Weygand qui ne savait que peu de chose sur l'importance du matériel allemand.

Sa mission accomplie, il put, sous les ordres du Général Buisson se battre encore du 9 au 15 juin ; ce jour-là, un avion en rase-motte le blessa à la tête.

☆ ☆ ☆

Le Capitaine de Hauteclocque, cédant aux conseils impératifs de ses camarades, se fit conduire par son fidèle chauffeur à Tonnerre, déjà évacué hélas !

A Avallon, les Sœurs de l'Hospice l'accueillirent et le soignèrent avec compétence et dévouement, mais le 17 au matin, les blindés allemands apparurent.

Pour la troisième fois, Philippe de Hauteclocque s'évada... et prit le chemin d'Étaules.

Dans la cour du château du Marquis de Baynast de Septfontaines, il fut accueilli par un groupe de sous-officiers allemands festoyant gaiement.

« L'Armistice est signé ! Nous n'en voulons pas aux Français ! Venez trinquer avec nous ! »

Le Capitaine de Hauteclocque, pour plusieurs raisons, n'en avait nulle envie, aussi refusa-t-il cette invitation, ce qui lui valut de prendre contact avec un sous-officier tchéco-slovaque, enrôlé de force dans l'armée allemande.

La conversation s'engagea :

— Je suis Tchèque et sous-officier dans l'armée d'Hitler sans mon consentement .

— Tchèque, lui dit Hauteclocque, intérieurement ravi (il avait eu pendant sept ans près de ses enfants une gouvernante tchécoslovaque, fidèle et dévouée qui parlait avec fierté de son pays, de ses parents, de ses voisins).

Il se hasarda donc à lui demander :

— Connaissez-vous Teplitz-Shonau ?
— C'est mon village.
— Les Ladka ? Les Langova ?
— Ce sont mes voisins.

Malgré cette conversation engageante, la discipline était là ainsi que le règlement.

— Mon Capitaine, si vous restez en tenue militaire, je suis obligé de vous envoyer en camp de concentration.

— Bien volontiers, je me mettrais en civil, mais je n'ai pas de costume.

— Je peux vous en procurer.

— D'accord.

Le sous-officier conduisit Hauteclocque dans une chambre où il passa la fin de la journée et la nuit.

Le lendemain, 18 juin 1940, vers 6 heures, le Capitaine Philippe de Hauteclocque troqua sa tenue contre un costume, un peu grand, appartenant à Monsieur de Baynast. Rien ne manquait : le sous-officier avait même pensé au chapeau.

Que se passait-il dans le Pays ?

Où était l'armée ?

Aucune nouvelle !

Enfourchant une bicyclette de femme, « la Gazelle », trouvée dans la cour du château, Philippe de Hauteclocque salua en passant le sabotier d'Etaulles et lui cria :

« J'emporte un chapeau et un costume à monsieur de Baynast, je le lui rendrai ». (Il le fit en 1945).

Pédalant avec courage il essaya de rejoindre l'armée de l'autre côté de la Loire, hélas ! les ponts étaient coupés : Nevers, La Charité, Pouilly !

Il lui fallut donc rejoindre Paris ; il fut abrité et caché par les Zing, dévoués concierges qui avaient reçu ordre de leurs patrons, les Wendel, d'aider la famille en cas de besoin.

Muni d'un papier officiel, double du certificat de mariage établi par la mairie de Versailles, il partit en auto avec cependant sur le pare-choc « la Gazelle ».

C'était le 26 juin.

Il arriva dans la matinée à Champiré, près de nouveaux les trois neveux de Bodard !

Quelle joie de retrouver, chez cette grande Française, si bonne et accueillante, sa sœur Yvonne, ses parents et de savoir par eux que sa femme et sa « demi-douzaine » étaient passées, en bonne forme, et étaient en Bordelais (la troupe comprenait trois éléments nouveaux les trois neveux de Bodard).

Malgré tant de bonnes nouvelles, le Capitaine de Hauteclocque alla prendre les « nouvelles ».

Et ce fut alors qu'il entendit pour la première fois ce fameux « Appel » lancé par le Général de Gaulle le 18 juin et répété chaque jour depuis, sur les ondes.

Après s'être battu avec ce qu'il avait pu, s'être évadé trois fois, avoir été blessé à la tête, enfin il entendait la réponse à son acte de Foi ; plus qu'un autre, il était mûr pour entendre cet « Appel », il allait y répondre par tout ce qu'il trouverait sur son chemin.

NON, IL N'ETAIT PAS MUR POUR L'ESCLAVAGE !

Toujours avec la « Gazelle », il reprit l'entraînement cycliste, quitta Champiré pour arriver le 30 juin au soir, aux Vergnes, où l'attendaient avec une certitude absolue sa femme et ses six enfants !

Court séjour, il est vrai, mais suffisant pour prendre un peu de repos, indispensable, avant d'arriver enfin au but : rejoindre en Angleterre le Général de Gaulle.

Dès l'aube, le 3 juillet, il reprit sa fidèle bicyclette et avec sa femme, ils sortirent sans bruit et par les chemins de vigne, se dirigèrent vers le sud ; à quelques kilomètres, ils se séparèrent, pour combien de temps !...

Près de Bayonne, habitait une sœur de sa femme, le Capitaine de Hauteclocque la fit avertir qu'il désirait lui parler ; par elle, il obtint du Maire de St.-André de Seignanx que son autorisation de « Voyageur de Commerce » délivrée à Combrée par le vicaire de la paroisse soit prolongée afin qu'il puisse traverser, outre le département des Landes, ceux des Pyrénées.

Nombreuses difficultés !

— Changer sur son passeport remis aux Vergnes « trente » en « quarante ».

— Obtenir le visa français et le visa espagnol.

Pour le second pas trop de mal, mais pour le français, son insistance, son allure, sa blessure... finirent par le rendre suspect.

Mieux valait changer de tactique, ne pas se servir du billet de passage déjà pris pour un bateau étranger en partance pour l'Angleterre, et reprendre la « Gazelle » jusqu'à Perpignan. Là, il obtint le visa français, prit son billet pour Madrid à la gare de Figueras.

Il arriva le dimanche à Madrid, se contenta de lire les menus des restaurants... Le lundi 14 juillet, dès l'ouverture de la banque, il changea les deux dollars remis avec le passeport, prit son billet pour Lisbonne. Là, les Anglais avaient tout organisé pour faciliter le transport de ceux qui voulaient gagner l'Angleterre. François Leclerc — tel est désormais le nom choisi par Philippe de Hauteclocque — arriva à Londres le 26 juillet, se rendit d'abord chez ses cousins Vanier, ambassadeur du Canada en France, puis chez le Général de Gaulle qui, par l'ordre du jour n° 8 rend effective sa proposition au grade de Commandant à compter du 31 juillet 1940.

On sait que le Général de Gaulle l'envoya à Monclar qui formait alors près de Londres un régiment de Légion Etrangère ; Monclar ne voulut pas de ce cavalier et c'est ainsi que le Général de Gaulle lui proposa de partir au Cameroun d'abord, puis au Tchad d'où partait la route qui devait le mener jusqu'à Berchtesgaden avec la 2° D.B.

DOUZE AVIATEURS

PAIENT DE LEUR VIE LEUR VOLONTÉ DE RALLIER

PAR LE COLONEL GENGE

Deux équipages :

Le premier. — Capitaine de Venduvre, Lieutenant Berger, Sous-Lieutenants Weil et Duplessis.

S'envola sur un Gleen Martin de la base de Berechid, près de Casablanca, le 30 juin 1940 pour Gibraltar.

Mais à l'arrivée, alors qu'il s'appretait à atterrir, il fut pris à partie par la D.C.A. espagnole et abattu en flammes dans les eaux anglaises. L'équipage fut recueilli par des vedettes britanniques, aucun membre ne survécut à ses blessures. Ces aviateurs eurent à Gibraltar des funérailles dignes de leur sacrifice. Par décret du 13 mai 1941, signé à Brazzaville par le Général de Gaulle, la Croix de la Libération leur fut décernée avec la citation suivante :

Capitaine de Venduvre, Lieutenant Berger, Sous-Lieutenants Weil et Duplessis de l'Armée de l'Air. Equipage de héros qui refusaient de se soumettre à l'ennemi ont été parmi les premiers à quitter le Maroc pour continuer la lutte. Ont été abattus en Méditerranée en tentant de rallier les Forces Françaises Libres.

Le deuxième. — Sergent Le Digabel, caporaux et soldats Diacono, Foisset, Freuzer, Gueuchommo, Raybaudi, Renault, Sentenac.

Prit son envol sur un Potez 540 de la base de

Razelma près de Fez le 30 juin également. Ce fut au départ, en bout de piste, que l'avion s'écrasa et s'enflamma. Tous les aviateurs furent carbonisés. Le Potez 540 qui emportait toutes ces belles espérances fut avec elles à tout jamais consumé.

Avant l'envol, le caporal Raybaudi avait écrit à ses parents :

« Je ne serai pas parti sans vous adresser un « petit mot. N'ayez aucune crainte, vous me « connaissez suffisamment pour savoir que je ne « fais rien à la légère. — Oui, nous partons en « Angleterre, je dis nous, car je ne suis pas seul « à partir pour le Salut de la France. — Ne me « prenez pas pour quelqu'un qui quitte son pays, « mais étant devenu inutile pour lui, j'espère bien « rendre service ailleurs. Je reviendrai bientôt et « victorieux. »

Les corps calcinés de ce deuxième équipage furent transportés à l'Hôpital militaire de Fez. Les disparus furent à cette époque, en juin 1940, considérés comme des déserteurs par les autorités militaires de Fez, et comme tels, ils n'eurent pas droit à des funérailles correspondant à leur sacrifice. La base fut même consignée afin que personne ne puisse les accompagner jusqu'à leur dernière demeure. Mais en juin 1944, les honneurs leur furent rendus, avec une citation à titre posthume et la Médaille de la Résistance.

ET D'AUTRES RÉUSSIRENT

Télégramme du Gouverneur de Gibraltar au War Office, du 26 juillet 1940 (traduction).

Ce qui suit du Commandant Pijeaud pour le Vice-Amiral Muselier :

a) 14 appareils sont arrivés à Gibraltar : 3 Gleen-Martin ; 1 Gleen-Martin détruit par batterie D.C.A., 2 Caudron-Simoun, 1 Caudron-Simoun détruit à l'atterrissage, 2 Caudron-Goeland, 1 Morane 230, 2 Morane 315, 1 Potez détruit à l'atterrissage, 1 Caudron-Pélican.

b) 6 appareils ont été envoyés en Angleterre : 1 Gleen-Martin par l'air, 2 Gleen-Martin, 1 Morane 230, 2 Morane 315 démontés et embarqués. La date du départ n'est pas encore fixée. 1 officier et 11 mécaniciens ont été retenus pour ce travail. Ils sont partis pour l'Angleterre le 21 juillet à bord du s-s Rhin.

c) Personnel demeuré à Gibraltar : Commandant Pijeaud, Capitaine B... Matériel : 2 Goeland, 2 Simoun, 1 Pélican.

LA LIBÉRATION DE LA FRANCE SERA AU BOUT DE NOS ACTIONS

PAR JULES MURACCIOLE
(D'après son Journal de Marche)

Après la prise de Narvik, bien que victorieux, le Corps Expéditionnaire de Norvège doit, la mort dans l'âme, rembarquer sans pouvoir exploiter son succès. Tout va mal en France, on a besoin de nous.

Sur le chemin du retour, en mer du Nord, notre convoi subit les assauts conjugués de la Luftwaffe et de la Kriegsmarine, y échappe, parvient à Glasgow d'où, après une courte escale, les troupes sont dirigées sur la France où la situation est désespérée.

Le Général Bethouart est déjà sur place. Il veut tenter d'organiser un réduit en Bretagne.

Nous arrivons le 16 Juin au soir devant Lorient, mais il nous est impossible d'accoster car le port est encombré de navires et la marée est trop basse. Nous sommes déroutés sur Brest. Nous y arrivons le 17 juin à 17 heures.

Mais il est déjà trop tard, les dés sont jetés.

Pendant que nous débarquons à une couée, les Britanniques rembarquent par l'autre, abandonnant matériel et véhicules sur le quai.

Un passant croyant nous faire plaisir nous crie : « Ça y est les gars ! l'armistice est signé. Vous allez pouvoir rentrer chez vous ». Je lui flanque mon poing dans le nez.

Nous récupérons des véhicules anglais abandonnés, faisons le plein d'essence et gagnons le Quartier Général installé rue Duquesne, dans l'École de filles. Puis nous allons célébrer tristement notre retour en France, au « Baléar », où nous avons fêté si gaiement notre départ en Norvège au mois d'avril.

Pendant que nous dînons, les sirènes se font entendre et la D. C. A. se met à tirer. C'est la première alerte sur Brest paraît-il.

Retournés au P.C., à la lueur des bougies, nous faisons notre correspondance. Nous annonçons aux nôtres notre retour sur le sol français, notre prochain départ en ligne.

Le 18 juin à 5 heures du matin, nous nous mettons en route. Il fait très beau, nous filons pleins gaz sur Lamballe d'où le Général Bethouart compte établir une ligne d'arrêt.

Le ciel est bleu, la campagne est riante, fleurie. Partout sur le parcours, des gens anxieux sur le pas des portes. Ils nous sourient cependant, nous font fête, nous offrant des victuailles, des fleurs.

De vieilles bretonnes tout de noir vêtues, à genoux sur le bord de la route, égrènent leur chapelet et prient sur notre passage. Des paysans nous saluent chapeau haut levé cependant que d'autres, affairés, installent de bien dérisoires barricades. Et partout,

tout au long de la route, la pitoyable théorie des gens qui fuient avec leurs hardes.

A Lamballe, nous croisons un long convoi de véhicules militaires qui refluent vers Brest, puis c'est la voiture du Général Bethouart et celle du Colonel Molle.

Les voici qui, nous ayant reconnus, rebroussement chemin, nous rejoignent et nous font stopper.

Le Général nous explique que les Allemands sont sur nos talons, débordant même sur notre droite et sur la gauche. L'organisation d'une défense s'avère impossible. Le Général nous enjoint de rejoindre Brest.

Je ne le ferai qu'après avoir retrouvé, après une longue poursuite, le Capitaine Sarrade de l'E.M. qui, non prévenu, poursuit son chemin, bien en avant de nous, avec son équipe.

A Brest, où nous sommes à nouveau au début de l'après-midi, il règne une atmosphère insolite de panique et de révolution.

Des véhicules sont renversés dont le contenu épars sur la chaussée est récupéré par la population. Des avions bombardent le port. La Marine fait sauter l'École Navale et les tanks à mazout qui flambent. D'épaisses colonnes de fumée noire montent du port. Les magasins sont fermés. Des militaires sans ceinturon circulent, une fille à chaque bras. Des gens affolés s'accrochent à nous et se lamentent. Nous les reconfortons.

A 16 heures, nous apprenons que Brest est déclaré ville ouverte. Toute la presqu'île est investie. Il nous faut partir si nous ne voulons pas être prisonniers.

A 20 heures, avec l'Etat-Major, nous embarquons sur un des deux derniers bateaux encore au port : le « Meknès ». Il est chargé à couler de passagers militaires et civils. Des femmes viennent jusqu'à la lisse, et après les avoir longuement embrassés, nous remettent leurs jeunes garçons en nous disant : « Nous vous les confions, faites-en des soldats ».

Le paquebot largue les amarres. Etreints jusqu'au fond des entrailles, nous voulons entonner « La Marseillaise », mais aucun de nous ne parvient à la terminer car, la gorge serrée, nous pleurons.

Un tout jeune garçon se met au garde-à-vous devant cette terre de France qui s'éloigne. Sur le quai, des hommes, des femmes, des enfants agitent des mouchoirs. Un vieil officier de marine nous suit longtemps tout au long du quai en nous envoyant des baisers et en nous saluant. L'instant est vraiment poignant. Je m'isole pour pleurer tout mon saoul.

Mais il ne sera pas dit que je sombrerai dans le désespoir. J'ai une tâche : il me faut remonter le moral de mes camarades. Et me voilà leur expliquant les raisons que nous avons d'espérer quand même, malgré toutes les marques apparentes de notre déconfiture, malgré la carence militaire et civile, pour ne pas dire la trahison. Si nous n'y prenons garde, nous sommes en train de perdre la guerre des volontés. Pour ma part, je ne veux pas croire que la France puisse mourir car c'est bien d'une mort qu'il s'agit.

Nous nous engageons dans le Goulet puis nous gagnons la haute mer. La brume nous protège. Il fait très froid et la nuit est très sombre.

Blottis les uns près des autres sur le pont, nous

songeons longuement à la façon dont nous pourrions nous organiser pour continuer la lutte.

Tout contre moi, sa tête reposant sur mon sac Bergam, un gamin de quinze ans dort paisiblement. C'est lui qui a raison. Demain, il aura besoin de toutes ses forces, car c'est lui qui reprendra le flambeau tombé des mains de ses aînés. Et j'ai soudain la certitude que rien n'est terminé. La France n'est pas finie.

Demain, ce sera l'Angleterre et le Général de Gaulle.

La libération de la France « dans l'Honneur et par la Victoire » sera au bout de notre Foi et de nos actions.

AVEC SAINT-JACQUES...

PAR LUCIEN FELTESSE

Réformé pour blessures de la guerre 14-18, je n'étais plus mobilisable en 1939. Je restai donc au poste que j'occupais dans le bureau de courtage en matières grasses et produits coloniaux, 8, place Vendôme.

Mais vint le 10 mai 1940... je me secouai et j'essayai successivement de « rempiler » dans l'armée belge — sans succès — puis d'être accepté dans le « Bataillon de la Mort » créé par Jacques Péricard mais qui, en fait, ne fut jamais réalisé. En compagnie de tout le personnel non mobilisé de mon bureau, j'ai donc « fait » l'exode comme tout le monde et le 18 juin, nous nous trouvions à Labenne, près de Bayonne. Les gardiens de l'usine qui avaient bien voulu mettre les hangars à notre disposition pour quelques jours possédaient un poste de radio autour duquel nous nous agglutinions. C'est là que j'ai entendu l'Appel.

Le lendemain matin, ma décision était prise. J'avais entendu dire que des bateaux anglais à Saint-Jean-de-Luz évacuaient les troupes polonaises. Accompagné de mes deux fils qui avaient, à l'époque dix-sept et dix-huit ans, j'y partis aussitôt. Je ne comprends pas le polonais mais les vociférations et la brutalité du refus de l'officier qui dirigeait l'opération ne nécessitaient aucun interprète. Pourtant, grâce à la « Registration Card » que j'avais sur moi et qui datait de 1920 lorsque j'habitais Londres, j'avais pu fléchir un officier de marine anglais qui voulait bien me prendre, mais pas mes deux fils. Pas question...

J'ai donc rebroussé chemin. Passer par l'Espagne en emmenant ma famille ? Il fallait un minimum d'argent et je n'en avais pas. Finalement, j'ai pu « remonter » à Paris où je suis arrivé le 18 août.

Et deux ou trois jours après, j'avais la chance de rencontrer mon vieil ami Saint-Jacques, venant de Londres.

Il avait pris pied sur la côte normande dans la nuit du 3 au 4 août (au point précis où, quatre ans plus tard, devait commencer la libération du territoire métropolitain) avec mission de recruter des informateurs et d'organiser la Résistance. Le 23 août, je m'engageais, par son entremise, dans les Forces Françaises Libres, pour la durée de la guerre, sans abandon de nationalité. Je souhaitais que Saint-Jacques puisse me fournir la possibilité de rejoindre Londres et d'être affecté à une unité combattante. Mais il me fit valoir que, vu mon âge, mes blessures, mon inexpérience des moyens et des méthodes de la guerre moderne, je ne serais d'aucune utilité à Londres tandis que ma connaissance des langues, du maniement des codes du commerce, mes relations notamment parmi les Anciens Combattants me permettraient de rendre des services appréciables et que, de plus, il avait besoin de moi à Paris pour former et diriger un sous-réseau. Je ne pouvais que m'incliner.

L'important, l'essentiel n'étaient-ils pas de « SERVIR » ? A travers Saint-Jacques, le Général de Gaulle me permettait de faire mon devoir.

Je ne l'ai jamais oublié.

LE RALLIEMENT DE L'ILE DE SEIN

PAR J. BAUCHE

Les nouvelles désastreuses de la campagne de France étaient arrivées filtrées et déformées dans la petite île située à l'extrême pointe occidentale du continent européen, durant le mois de mai et la première quinzaine de juin.

Le courrier ne parvenait que deux fois par semaine en provenance d'Audierne et les événements évoluaient si vite que les journaux parvenus dans l'île étaient en contradiction constante avec les nouvelles captées chaque soir par les deux ou trois postes radio à accumulateurs existant à Sein.

Les troupes nazies avaient atteint Paris le 14 juin, les Allemands étaient signalés dans la région de Rennes et d'Orléans, sur la route de Nantes. Le bateau de la liaison régulière avec Audierne avait apporté, le 15, des nouvelles catastrophiques qui avaient bouleversé cette petite population au patriotisme chatouilleux.

Dès la mobilisation, en septembre 1939, une grande partie des hommes, en état de porter les armes, avaient été enlevés à la pêche familiale qu'ils pratiquaient dans les parages de l'île pour servir dans la Marine Nationale. La population restante s'était serré les coudes pour que toute la communauté puisse subsister.

A partir du 17 juin, les reflux de la débâcle poussèrent leurs vagues lamentables jusqu'aux rivages de l'île. Le 18, du haut du phare de Sein, un gardien put assister, à la jumelle, au départ précipité de toute la flotte qui quittait sa base de Brest.

Puis un bateau bondé de militaires en désordre faisait escale dans le petit port avant de poursuivre sa route vers Ouessant. Les autorités d'Audierne l'avaient mis en route pour cette dernière destination d'où, disait-on, un convoi était en formation pour l'Angleterre où la France était censée reformer ses bataillons.

De plus en plus angoissés par toutes ces nouvelles, les gens de l'île avaient pris l'habitude de se réunir le soir, à vingt heures, sous les fenêtres des rares maisons dont les propriétaires disposaient de la Radio.

Le plus couru de ces rendez-vous était le quai des Iliens auprès de l'une des plus solides constructions de Sein. Comme les différents postes émetteurs français ne diffusaient plus que des nouvelles contradictoires, les informateurs paraissant complètement désorientés, on écoutait surtout le communiqué de la B.B.C. de Londres qui jouissait du moins de l'avantage d'un certain recul pour dépeindre la situation d'une façon plus claire, plus générale et peut-être plus véridique.

C'est ainsi que l'Appel lu par le Général de Gaulle, ce 18 Juin à Londres, fut entendu dans l'île par une partie de la population, tandis que nombre de pêcheurs étaient encore à la mer à cette heure-là. La nouvelle fit boule de neige et les mille habitants de l'île en eurent bientôt connaissance. Cet Appel fut donc entendu de façon assez banale, comme on put l'entendre dans mille autres villages de France ; mais ce qui fut extraordinaire, c'est que l'on commenta cet Appel en public, autour du Maire, du Recteur, du Médecin, de l'Instituteur et du Président des Anciens Combattants.

Le Conseil des notables ainsi que celui des anciens, décida qu'il fallait répondre à cet Appel de la façon la plus large possible. On fit la liste des bateaux capables d'affronter la traversée ; on dressa le rôle des volontaires.

Pour un tel départ en masse, il fallait un délai technique assez important, afin de rassembler l'essence nécessaire en vidangeant les bateaux trop mal en point pour partir, réviser les moteurs, gratter les coques, réunir quelques instruments élémentaires de navigation.

Le dimanche 23 juin, le Recteur en pleine chaire, devant toute la population réunie pour la Grand'Messe, exalta le dévouement patriotique et rappela à ses ouailles que c'était un devoir élémentaire et toujours respecté en Bretagne que d'accourir généreusement à l'Appel de la Patrie en danger. « Aujourd'hui, la France vous appelle depuis Londres par la voix de ce Général de Gaulle, mes Frères, sachez lui répondre. »

Les départs s'échelonnèrent du 24 au 26 juin. Le premier navire prêt à prendre la mer fut la Velleda avec cinquante personnes à bord, dont un certain nombre d'étrangers à l'île, parvenus jusqu'à elle par le moyen du courrier. Puis, quatre autres bateaux prirent, les jours suivants, le sillage de la vedette des Phares et Balises.

A chaque départ, la population entière vint sur le quai souhaiter bonne chance à ceux qui s'en allaient. Le Recteur en chasuble, flanqué de ses enfants de chœur, était venu bénir ceux qui ralliaient de Gaulle.

Le soir du 26 juin, il ne restait dans l'île que des femmes, des vieillards et de jeunes enfants. Sein avait donné à la France Libre plus que sa vie, toute sa jeunesse.

A Londres, au cours d'une visite qu'il fit à l'Empire Hall où étaient groupés tous les volontaires, le 7 juillet suivant, le Général de Gaulle, surpris par le nombre des hommes qui se disaient de l'île, par rapport au total des volontaires qui lui étaient présentés, s'informa de leur nombre.

« Mon Général, il y a ici cinq cents volontaires civils représentant toutes les régions de France, dont cent vingt-quatre Sênans. »

« Sein est donc le quart de la France », remarqua le Chef de la France Libre.

Sur les bateaux de commerce, les corvettes, les bâtiments de servitude des F.N.F.L., les marins de l'île de Sein briquèrent la mer sans relâche et contribuèrent à gagner la Bataille de l'Atlantique.

Mais si vous interrogez un F.F.L. de l'île, et qu'il soit par hasard d'humeur à vous répondre, il vous dirait qu'à son avis aucun d'eux n'a rien fait que de très naturel et que, s'il y a une palme à décerner, on devrait l'attribuer aux femmes de Sein qui, sans nouvelles, sans soutien et souvent sans ravitaillement, gardèrent durant toutes ces douloureuses années le cœur vaillant et la tête haute devant la garnison allemande qui avait cru bon de venir occuper l'île sans hommes.

A la fin des hostilités, la Médaille de la Résistance avec rosette assimilait l'île à la ville de Caen, à celle de Lyon et à la commune de Caniac, dans le Lot.

La Croix de la Libération l'élevait aux rangs de Paris, Nantes, Grenoble et Vassieux-en-Vercors.

A BORD DU " FÉLIX-ROUSSEL "

PAR X***

Resté à bord du Félix-Roussel, alors que ce paquebot se trouvait mouillé en rade de Suez, après l'Armistice de juin 1940, le Commandant Arnold, alors officier en second de ce navire, constitua un noyau de volontaires parmi les membres de l'équipage. Il fit en sorte que cette belle unité de la flotte marchande française puisse rapidement reprendre du service avec le pavillon à la croix de Lorraine battant à son beaupré.

De Bombay à Singapour, de Sydney à Suez, comme d'autres navires marchands français, ralliés à la cause de la France Libre, le beau paquebot transformé en transport de troupes ne cessa jusqu'en 1945 de rendre à la cause alliée les services les plus éminents.

Devenu le Pacha du navire, le Commandant Arnold s'adressa à son équipage dans un ordre du jour en ces termes :

Mes amis,

« L'Amiral Muselier m'a confié le commandement du « Felix-Roussel ».

« En prenant mon poste, je tiens à vous dire ma fierté. Ma fierté d'être, sur le plus beau paquebot des Messageries Maritimes, le Chef de gars qui, au moment où une poignée de traîtres et de pleutres affolés vendaient notre Patrie, surent, à la croisée des chemins, choisir celui de l'Honneur.

« Vous avez senti alors que la grandeur, la gloire et le prestige d'un pays comme la France sont des choses qui n'admettent aucune discussion, aucun compromis... et, à l'appel du Général qui à Londres incarnait la France de Jeanne d'Arc, de Foch et Clemenceau, vous avez répondu « Présent ».

« Présent », d'autres parmi vous l'ont répondu plus tard, mais dès qu'ils le purent, dès que les circonstances les rendirent libres de choisir.

« Certes, je sais bien que ce chemin « français » que vous avez choisi est aussi celui du sacrifice, de la séparation et de l'exil... celui de l'abnégation silencieuse, celui des efforts de tous les jours monotones, cachés, renouvelés patiemment, modestement.

« Et, en arrivant parmi vous, je vous dis, « Courage, continuez ! ».

« Si ce que vous faites est moins spectaculaire que ce que certains de nos camarades peuvent faire dans un « Hurricane » ou derrière une mitrailleuse bien postée, au volant d'un tank ou à bord d'une corvette assez heureuse pour détecter un sous-marin, ce n'en est pas moins utile et nécessaire à la victoire de notre cause, et, pour être obscure, la tâche du navire marchand n'en est pas moins glorieuse... et dangereuse ! »

« Cette guerre est une guerre de transport et, comme beaucoup de guerres, elle sera gagnée par la Mer et sur la Mer.

LE RALLIEMENT DU COLONEL DE LARMINAT

PAR J. F...

Le 18 juin 1940, le Colonel de Larminat est à Beyrouth où il occupe les fonctions de Chef d'Etat-Major du Général Mittelhauser, Commandant en Chef du Théâtre d'opérations du Moyen-Orient

Pour la population française de Syrie et du Liban, autorités civiles et militaires comprises, l'Appel du Général de Gaulle est d'abord considéré comme l'expression d'une nécessité évidente, tant était répandue l'idée qu'il n'y avait pas d'autre attitude possible pour les territoires et les forces d'Outre-Mer.

Persuadé que les autres grands chefs dans l'Empire agiront dans le même sens, le Général Mittelhauser déclare solennellement : « *quoi qu'il arrive, l'armée du Levant, avec l'appui de la flotte franco-britannique et aux côtés des Britanniques poursuivra sa mission avec une énergie farouche* ».

Le Colonel de Larminat a accueilli la prise de position de son Chef avec une grande satisfaction. Il est, en effet, convaincu que maintenir le Levant sous mandat français et son armée dans la guerre et dans l'alliance, c'est choisir non seulement la voie de l'honneur, mais aussi celle des intérêts permanents de la France.

La fermeté du Général Mittelhauser ne sera cependant que de courte durée. Son Chef d'Etat-Major doit bientôt se rendre à l'évidence : circonvenu par le Haut-Commissaire Puaux qui — après quelques temporisations — a décidé de reconnaître l'autorité de Vichy, démoralisé par le défaitisme qui prévaut finalement en Afrique du Nord et ailleurs, le Général Mittelhauser, cela devient de plus en plus visible, n'osera pas prendre les initiatives nécessaires.

Mais si, dans ces conditions, l'idée d'un mouvement collectif de résistance sur place doit être abandonné, il reste la possibilité d'autoriser et de faciliter le départ pour la Palestine de tous les officiers et soldats désireux de continuer le combat et ils sont nombreux.

Mais il faut faire vite, car la Commission d'Armistice franco-italienne ne tardera pas à arriver. Voyant qu'il ne réussit pas à amener son Chef à adopter et à conserver une ligne de conduite non équivoque, le Colonel de Larminat se décide à prendre ses responsabilités. Le 27 juin, il adresse, *en son nom*

personnel, à tous les Chefs des grandes unités, une circulaire prévoyant la constitution d'un corps de volontaires destiné à faire mouvement sur la Palestine avec ses armes, ses véhicules et ses munitions. Le Général Mittelhauser avait eu connaissance de cette circulaire, il ne s'est pas opposé à sa diffusion. Deux jours plus tard, cependant, ayant été vivement tancé par le Haut-Commissaire, il n'hésite pas à faire arrêter son collaborateur, à le mettre aux arrêts de rigueur. Tout en le menaçant de la Cour Martiale, il le fait incarcérer sur le champ dans une caserne entre Damas et Mézzé.

Il se trouve cependant que Mézzé est le lieu de cantonnement d'un bataillon de la Légion. La circulaire Larminat y avait été accueillie avec enthousiasme par les Officiers du 6^e étranger. La nouvelle de l'incarcération de son auteur soulève l'indignation. Un plan d'évasion est immédiatement mis sur pied et exécuté durant la nuit du 30 juin, sans trop de mal. Les responsables de la garde du Colonel n'ayant pas mis, on doit le reconnaître, un zèle excessif dans l'exécution de leurs consignes.

Emmené en voiture successivement par le Commandant Taguet et le Lieutenant Fougère qui prirent, en l'occurrence, de graves risques personnels, évitant les barrages dressés depuis 48 heures sur les routes pour empêcher le mouvement des volontaires vers le Sud, le Colonel de Larminat atteignait à l'aube la frontière palestinienne à Sammakh.

Le 2 juillet, le Colonel arrivait au Caire et télégraphiait au Général de Gaulle son adhésion au mouvement de la France Libre, un des tout premiers Officiers supérieurs à accomplir son ralliement.

S'il n'avait pu faire du Levant cette base territoriale dont la France Libre avait besoin pour affirmer son indépendance envers quiconque, si ensuite sa tentative d'entraîner en Palestine le meilleur de l'armée du Levant a été mise en échec, le Colonel — bientôt Général — de Larminat n'allait pas tarder à prendre une éclatante revanche en Afrique Equatoriale.

La suite d'une carrière dominée jusqu'au dernier jour et jusqu'à l'ultime sacrifice, par une conception intransigeante du devoir civique et de la fidélité aux principes, appartient à l'Histoire de notre temps.

(D'après les Chroniques Irrévérencieuses d'Edgard de Larminat).

AU TRAVERS DU LIBAN VERS LA PALESTINE

PAR PIERRE HUAN

Le samedi 29 juin 1940, à 11 h. 1/2, dans l'olivieraie d'El Beddaoui, à côté de Tripoli (Liban), où était cantonnée, dans les baraquements en planches, la 11^{ème} Batterie mixte de Côte et D.C.A. du Régiment d'artillerie Coloniale du Levant (R. A. C. L.), le Capitaine Michel Corré, commandant cette unité réunit son personnel blanc et noir et nous annonça la fin de la guerre.

Mouvements divers dans les rangs du personnel européen. Il fut possible d'entendre les opinions suivantes :

« Enfin, depuis le temps que nous vivons à la remorque des Anglais, ces empêcheurs de tourner en rond vont enfin savoir ce que c'est que la guerre car maintenant les Allemands vont aller chez eux !

« Moi tomber sous l'autoritarisme allemand, rien à faire ! Je m'en vais en Palestine. Les Anglais continueront, un jour les Américains entreront dans la danse et ce jour-là les Allemands seront « foutus » !

La première opinion venait surtout du personnel sous-officier.

Personnellement, j'étais du second avis et bientôt se formèrent deux clans :

l'un, heureux que tout soit fini ;

l'autre, désireux de continuer par n'importe quel moyen.

J'étais à l'époque brigadier et secrétaire du Capitaine, et, du fait de cette position privilégiée, quelques camarades me demandèrent de lui parler — ce que je fis dans l'après-midi de ce samedi. J'allai voir notre Capitaine et rapporte ici à peu près la conversation que nous eûmes :

« Mon Capitaine, avec quelques camarades nous envisageons de partir en Palestine. Qu'en pensez-vous ?

« Vous avez raison, si ma femme n'était pas là où elle est (en clinique, en instance d'accoucher), je me serais fait un honneur de vous conduire, mais partez seuls, je ne vous porterai déserteurs que quarante-huit heures après votre départ. J'espère qu'à ce moment vous aurez réussi à passer la frontière et serez à l'abri des représailles des autorités françaises. Je tenterai de vous rejoindre plus tard !

« Je vous remercie mon Capitaine. Mais pour ce voyage nous aurons besoin d'argent !

Demain dimanche c'est la fin du mois. Pourrions-nous toucher notre solde ?

« Oui, je vais en donner l'ordre au maréchal des logis chef.

Au rapport du soir, notre Capitaine donna l'ordre au payeur d'avoir à verser la solde le lendemain dimanche dans la matinée (ce qui ne plut pas à ce dernier, déjà au courant de ma visite au Capitaine et heureux que la guerre soit terminée).

Toute la nuit, avec les amis Lortet (blessé du côté d'El Alamein, un œil en moins) Grégoire (tué à Ponte-Corvo), Vuillaume (tué à Bir Hakeim), Mallard (grièvement blessé en France) Destailleurs, Grignon, nous discutâmes du meilleur moyen pour passer en Palestine.

Nous avions à la batterie une vieille camionnette Laffly qui servait au ravitaillement et que conduisait Lortet. Nous décidâmes de l'utiliser.

Le dimanche midi nous étions payés. Après le déjeuner, nous partîmes en ville pour savoir un peu ce qui se disait. Nous apprîmes ainsi qu'une compagnie du 11^{ème} R. I. C. était partie en camion pour la Palestine via Beyrouth, mais que maintenant il était impossible d'utiliser cette route car le tunnel qui se trouvait sur cet itinéraire était gardé par un détachement d'infanterie.

Rentrés à notre cantonnement, nous réunîmes ceux qui étaient désireux de nous accompagner. Nous fûmes vingt. Outre ceux déjà nommés, il y avait Krouss, Louis, Rousset, Sibi, Piauge, Charbonnier, Martin, Lamoury, Brunel, les autres noms m'échappent...

Nous commençâmes alors nos préparatifs : plein de la voiture et de la nourrice, car notre véhicule brûlait ses 18/20 litres au moins aux 100 kms. Nous avions de quoi faire environ 300 kms, pas davantage.

Par la côte, cela nous aurait permis de gagner la Palestine, mais hélas ! il ne fallait pas envisager cette route. Tant pis ! Après l'extinction des feux de 21 heures, nous embarquâmes avec nos armes individuelles approvisionnées, une caisse de grenades et la mitrailleuse de la batterie en position de tir à l'arrière de notre véhicule. Lortet au volant, moi à ses côtés et les dix-huit gars derrière — entassés plutôt mal que bien.

Avant de partir les dix-neuf gars qui m'accompagnent m'ont nommé responsable de l'odyssée qui commence et d'un commun accord, ont vidé leurs poches et m'ont remis tout l'argent qu'ils avaient. Cet argent-

nous sera utile, notamment pour acheter de l'essence à Damas (au marché noir qui sévissait déjà !)

21 h. 30. En route, l'aventure commence. Direction le Nord vers Hama. Avant Hama nous obliquons de 300° à droite sur la route de Damas. Nous trouvons vers 4 heures du matin un barrage (Légion) mais personne n'est là pour nous demander où nous allons et nous traversons après avoir enlevé les chevaux de frise que nous remettons en place après notre passage. Une dizaine de kms avant Nébeck, à 100 kms environ de Damas, ce qui devait arriver arrive : plus d'essence ! il nous reste encore environ 180 kms pour être à la frontière ; qu'allons-nous faire ?

Une petite cabane se trouve devant nous à 200 mètres ; Grignon y va pour voir ce que c'est. Arrivé, il m'appelle à grands gestes. J'y vais. C'est un téléphone qui est relié à la gendarmerie de Nébeck. Grignon a téléphoné, il a eu au bout du fil un gendarme qui demande à parler au chef de détachement. Avant de prendre l'appareil, il me glisse à l'oreille qu'il avait déclaré être en panne de carburant. Rapidement j'invente une histoire plausible et mon correspondant me déclare qu'il remet à l'autocar qui se rend à Homs un bidon d'essence de vingt litres pour nous permettre de gagner Damas où je lui dis nous rendre.

Une demi-heure plus tard, dans un nuage de poussière, arrive notre sauveur avec l'essence promise. Nous remettons dix piastres (deux francs) au chauffeur pour le remercier.

Transvasée rapidement dans le réservoir, cette essence nous permet de repartir. Aucune route pour éviter Nébeck que nous décidons de traverser après avoir élaboré le « bateau » à raconter en cas d'arrestation... ce qui se produit.

Au milieu de la ville, barrage ! Deux gendarmes : un français et un syrien nous attendent. Ils demandent le « chef de détachement » que veut voir l'officier commandant de la gendarmerie de ce centre.

Je me présente devant cet officier et lui raconte que, spécialistes de D.C.A. dépendant du R.A.C.L., nous regagnons Damas. Nous avons crevé... le temps de changer de roue et la colonne dont nous faisons partie était loin. Nous devons passer par Baalbek pour récupérer d'autres spécialistes du R.A.C.L., mais nous avons « loupé » la route et maintenant nous nous dirigeons directement vers Damas, au quartier Soudois.

Les précisions que j'ai fournies à cet officier ont agi favorablement et il nous laisse repartir après m'avoir promis d'aviser notre corps à Damas de notre arrivée en solitaires. Je lui demande de n'en rien faire pour nous éviter des ennuis. « Si, si, j'aviserai votre Commandant de corps ! » Je n'ose insister de peur d'éveiller en lui quelques soupçons

quant à la véracité de mon histoire et nous repartons.

Nous avons juste de quoi gagner Damas, mais si le lieutenant a téléphoné, que nous réserve notre arrivée en cette ville ?

Après Douma, quelques kms avant Damas, nous nous arrêtons et « planquons » notre véhicule à quelques centaines de mètres de la route, sous les oliviers. Nous nous réunissons pour les dispositions à prendre en vue de traverser Damas, dernier obstacle avant Kuneitra et la Palestine.

J'avais vécu un peu plus d'un an à Damas et connaissais très bien cette ville.

De l'essence nous étant nécessaire pour faire les 80 kms environ qui restaient à parcourir, je décidai de partir au « Garage des Omayades » sur la Place Merjé où j'avais connu le gérant. Partis en « Arabadji » avec un camarade, nous arrivons à ce fameux garage où j'eus le bonheur de trouver mon ami syrien. Il me promit de l'essence mais cette dernière était rationnée, nous dûmes la payer au prix fort. Vingt litres suffisaient, je les obtins.

Il me dit, au cas où je compterais partir en Palestine, que la route était barrée et gardée par un détachement d'infanterie coloniale après la ligne de chemin de fer, avant Mézzé, je le remerciai vivement. C'était là un obstacle sérieux ! Où passer ? je me souviens alors que, lorsque nous partions en manœuvres sur Kuneitra, en quittant le quartier Soudois, nous passions par un chemin muletier assez large qui débouchait à Mézzé, donc derrière le poste d'infanterie installé à la sortie de Damas.

Revenu près des camarades avec l'essence et du ravitaillement (nous n'avions pas mangé depuis la veille 19 heures) je décidai de repartir immédiatement avant que notre passage n'ait été signalé.

Après un casse-croûte rapide nous remontons dans notre vieux mais fidèle Lafly auquel nous ne pouvions reprocher que sa soif inextinguible et le trop grand jeu de sa direction qui avait failli — surtout lorsque j'étais au volant et non habitué à le conduire — nous faire basculer dans les ravins que nous avons parfois côtoyés depuis notre départ de Tripoli.

Arrivés à Damas, nous passons devant le cimetière, empruntons la belle route goudronnée qui se dirige vers Beyrouth. Avant la sortie de Damas nous quittons cette route et obliquons sur la gauche pour prendre le fameux chemin muletier qui doit nous conduire à la route de Kuneitra.

Le chemin est étroit et raide ; nous descendons car notre Lafly trop chargé et l'embrayage n'étant pas fameux, nous ne pouvons monter. Lortet reste au volant et nous poussons jusqu'à la ligne de chemin de fer. Là, pas de passage prévu et il faut franchir les rails. Nous ramassons des cailloux afin de

diminuer la hauteur de l'obstacle et, toujours poussant, nous arrivons sur la route, tous en voiture et nous voilà partis. Plus que quatre-vingts kms et nous serons passés.

Une quinzaine de kms plus loin, nous dépassons une colonne d'infanterie en route pour renforcer le personnel du poste frontière. Et voilà Kuneitra ! nous touchons au but. Encore vingt kms et nous sommes en Palestine.

Je n'avais jamais traversé Kuneitra et les panneaux de signalisation étaient rares. Nous arrivons devant une bifurcation. Quelle route prendre ? A droite. Nous verrons bien. Hélas ! la route est barrée et quel barrage !! c'est le premier que je vois d'une telle importance, rien à faire pour passer.

Un gendarme syrien accourt vers nous ; aussitôt je sors mon revolver à barillet. Le gars monte sur le marchepied et nous dit : « Si vous allez en Palestine, ce n'est pas la route ! Faites demi-tour et je vais vous mettre sur la voie ! »

Demi-tour donc et nous voilà dans la bonne direction. Je veux remercier cet aimable gendarme et lui offre un billet de deux livres syriennes (vingt francs) ; il les refuse et nous souhaite « bonne chance ».

En route pour l'étape finale. Quelque 1 500 m. avant le poste frontière, alors qu'une nouvelle fois nous sommes en panne d'essence, je fais garer notre véhicule, fais descendre tout le monde et dans l'espèce de savane herbeuse qui borde la route, je dispose mes camarades de chaque côté, armes en batterie et chacun quelques grenades. Puis avec Lortet, les mains dans les poches, nous nous dirigeons vers le poste.

A notre arrivée, le gendarme de faction nous demande ce que nous voulons. « Voir le Capitaine » lui dis-je. Conduits devant ce dernier, je lui exprimai notre désir de passer de l'autre côté.

« Impossible, nous répond-il, j'ai reçu des ordres, je suis obligé de vous arrêter ! Gendarmes, emparez-vous de ces deux hommes ! »

Je lui réponds alors : « Mon Capitaine, si dans quinze minutes je n'ai pas rejoint les hommes qui sont avec moi, le poste sera attaqué ! Nous sommes cinquante, bien armés et surtout décidés ! ne nous battons pas, laissez-nous passer et même venez avec nous ! »

« Bon, je vais téléphoner à Damas pour demander si je puis vous laisser », dit-il.

« Inutile, nous avons coupé la ligne téléphonique », repris-je (ce qui était faux !)

« Bon, partez chercher vos amis et revenez ! je vous demanderai seulement de laisser vos armes ».

Lortet ayant mal aux pieds et marchant difficilement, je repartis encadré des deux gendarmes français, vers l'endroit où se trouvaient mes dix-huit camarades.

En me voyant arriver en cette compagnie, j'entendis les gars armer les fusils et la mitrailleuse. Je criai :

« Arrêtez ! tout va bien ». Tout le monde se dressa, fusil en main ; j'expliquai la situation et je me mis au volant. La route étant en légère déclivité, la voiture descendit seule et nous arrivâmes au poste.

Là, le Capitaine prit le nom de chacun de nous et le numéro des armes. Aucun gendarme n'était armé et je sus que les armes du poste étaient enchaînées.

Les formalités terminées, je fis enlever les culasses des armes et restai seul en possession de mon revolver chargé. Je dis aux camarades : « Partez ! quand vous serez à la borne frontière faites-moi signe, je vous rejoindrai ».

Arrivés, ils levèrent les bras ; je désarmai mon revolver, le jetai et courus rejoindre les copains. Au même moment le téléphone sonna ! Le Capitaine et moi nous nous regardâmes en souriant... « Bon voyage, me souhaita-t-il ! »

Cette fois, notre petite aventure était terminée, la grande commençait !

EN SYRIE

PAR MAURICE CARRIAC

J'ai répondu à l'Appel du Général de Gaulle en 1940.

Nous étions plusieurs camarades dans la même compagnie du 6^e Régiment de la Légion Etrangère, tous d'accord pour aller le rejoindre.

Nous nous sommes évadés à six, Devarazignac, Gans, Adamovich, Krisqui, un Anglais dont je ne me souviens plus du nom et moi, le 12 octobre 1940 avec beaucoup de peine.

Nous étions en Syrie à Smaïda sur la frontière de Transjordanie. Nous sommes partis de la caserne, après l'appel du soir, avec un petit ravitaillement pour nous donner des forces. Mais de Smaïda, il fallait rentrer en Transjordanie et parcourir 30 à 40 kilomètres. — Nous ne pouvions marcher que la nuit, le jour cela nous était impossible, de peur de nous faire prendre par les Druses, qui nous auraient ramenés à notre bataillon et nous aurions passé devant le Tribunal Militaire.

Nous avons eu un peu de chance, malgré notre fatigue. Car nous avons réussi à trouver un petit fortin abandonné où nous nous sommes un peu reposés. Quand la police druse est arrivée, nous nous sommes cachés dans une grotte et nous avons

attendu la nuit pour reprendre le chemin du ralliement aux F.F.L.

Nous n'avions plus rien à boire, ni à manger. Nous avons rencontré un campement de Bédouins qui nous ont donné à boire, mais ces gens étaient bizarres, ils avaient l'intention de nous livrer aux Druses, nous nous en sommes aperçus et nous avons pris la fuite... Nous n'étions pas encore au bout de nos peines, nous sommes partis à la bonne aventure (sic) dans le désert, couchant dehors. A la pointe du jour, nous avons aperçu une piste et nous cherchions à savoir où nous étions, quand j'ai trouvé un paquet de cigarettes marqué Palestine, mais nous ne savions quelle direction prendre, nous sommes donc partis au hasard quand tout-à-coup arriva un convoi de camions. Nous nous sommes éparpillés tous les six, car ils tiraient des coups de feu à droite et à gauche pour nous faire peur. Ils nous ont capturés et nous ont demandé ce que nous faisons. Heureusement que parmi nous il y avait un soldat anglais qui leur parla en anglais, il nous ont hébergés et nous leur avons dit que nous étions là pour rejoindre le Général de Gaulle, ils nous ont répondu F.F.L.

Ensuite nous sommes partis en Egypte à Ismaïlia au B.I.M. où nous avons été dispersés, dans diverses unités.

Entrée du Camp de SPINEWOOD, Zone du Canal de Suez, septembre-octobre 1940.



LA RÉACTION DE LAURENT-CHAMPROSAY ET DE SES HOMMES EN A. O. F.

PAR LÉON ROUILLON

Le 6 juillet 1940, dans l'après-midi, le brigadier trompette de la 31^e batterie du 6^e R.A.C. du camp de Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) sonna le réveil de la sieste avec quelques minutes de retard.

Les cours, plantées de maigres arbres, étaient désertes et sous les vérandas des vieux bâtiments en banco, aucune agitation ne se manifesta, témoignant que le manquement aux usages avait été compris par les artilleurs...

Cependant, le planton du Capitaine Laurent-Champrosay, un Mossi à la haute stature, se mit à courir de chambre en chambre, passant d'un bâtiment à l'autre en hurlant « Y en a Capitaine demander les Blancs tout de suite, toi faire vite. »

Et le battement de ses pieds nus sur les dalles scandait ses paroles qu'il hurlait, sur le même ton mineur, comme une mélopée.

Ce fut assez pour que chacun comprit qu'il se passait quelque chose de grave. L'inquiétude, qui nous hantait depuis plusieurs jours, se fit d'un coup plus violente et nous eûmes la sensation qu'un événement considérable faisait surgir dans nos vies un peu de mystère, un peu d'inconnu annonciateur de bouleversements. A sa voix, en effet, ce 6 juillet 1940, l'aventure allait pénétrer dans nos existences — et quelle aventure !

Chaque soir, réunis autour du poste radio, dernier luxe d'un camarade planteur devenu sous-officier, nous écoutions les tragiques communiqués qui consacraient l'abaissement du pays, sans croire à la catastrophe définitive, toujours confiants dans un miracle possible. C'est ainsi, dans un état de demi-ignorance et de vague optimisme que la nouvelle de l'armistice nous avait surpris et complètement abattus.

Alors, avait éclaté, soir après soir, la parole brutale et dure et virilement prometteuse qui, de la B.B.C., venait nous secouer et nous faire espérer...

Ce 6 juillet 1940, un samedi, nos longs et passionnés discours autour de la radio avaient été plus brefs, plus réticents. Quelques-uns des auditeurs avaient déjà conçu le projet de partir, de fuir le camp de Bobo si tranquille, si calme, si en dehors des agitations et des fièvres de l'heure, pour s'en aller vers le Chef qui appelait et le servir.

Et précisément, ce samedi-là, dans la nuit, je devais tenter l'évasion vers la Gold Coast avec deux amis, ce pourquoi, sans doute, je n'étais pas sans inquiétude pour me rendre au rassemblement ordonné plus tôt qu'à l'accoutumée par mon Capitaine. Le Capitaine Laurent-Champrosay commandait la 31^e batterie depuis le mois de janvier... Nullement conformiste, aucunement impressionné par les antécédents des individus, il commençait par les interroger, par prendre un contact direct avec eux pour tâcher de les connaître, puis partant du principe qu'il se devait d'abord de leur faire confiance, il les mettait à l'épreuve. Malheur à ceux qui trahissaient cette confiance !...

De taille élancée, mince, extrêmement élégant, d'une élégance nette faite non pas de recherches, mais d'un naturel comportement, il avait une allure énorme. Presque toujours habillé de blanc, botté, ganté, il représentait assez exactement l'image d'un seigneur.

Or, ce samedi 6 juillet 1940, ce Capitaine, ce seigneur militaire, allait se révéler brusquement à nous comme un chef, comme le Chef de guerre que l'on ne discute pas et que l'on suit partout où il lui plaît de vous conduire.

○ ○ ○

La porte du bureau, sous la véranda, était ouverte près de laquelle le chef comptable, un petit bonhomme à la moustache de chat et à la voix de fausset se tenait, gesticulant comme un coq dressé sur ses ergots et criant :

« Allons vite, pressons, dépêchez-vous, tas d'andouilles, le Capitaine vous attend. »

Notre cohue se canalisa et, dans un ordre relatif, un par un, nous entrâmes, saluant d'un geste précis et nous glissant le plus loin possible de la table où figé, hiératique, la tête droite, le regard s'abaissant une seconde sur chacun des arrivants, le Capitaine Laurent-Champrosay attendait.

Le dernier homme entré qui s'était tassé dans la foule près de la porte, il se fit un brusque silence et une immobilité totale paralysa l'assistance.

Notre supérieur, assis derrière son bureau n'avait pas bougé...

Le silence dura quelques secondes, pareilles à une éternité et comme irréelles. Chacun retenait son souffle.

Alors, notre Chef d'un lent mouvement de tête fit le tour de l'assemblée, laissant reposer sur chacun l'interrogation muette d'un regard qui vous sondait et vous pénétrait tout entier, cependant que d'un geste machinal, esquissé du bout des doigts, il manipulait de minuscules cartons verts posés bien en ordre devant lui.

Enfin, il parla de sa voix brève et impérieuse, aux sonorités rauques, étranglées sur les finales. On sentait qu'à cette minute l'homme atteignait aux sommets de la tension nerveuse mais aussi à la pleine possession, à l'absolue maîtrise de soi-même.

Il ne regardait et ne voyait personne.

« Ceux qui veulent me suivre pour se battre n'importe où pour le bien du pays — dit-il — je les mènerai, je les conduirai. Qu'ils restent dans cette pièce. Les autres peuvent sortir. »

Et il se tut. Croisant ses bras, il attendit fixant derechef l'assemblée, le buste se redressa, la tête rejetée en arrière vers le haut du fauteuil.

Le silence et l'immobilité se prolongèrent pendant un laps de temps qui parut interminable... Alors Champrosay, de sa voix montée au plus haut diapason, interrogea :

« Personne ne bouge ? Personne ne s'en va ? J'emmène donc tout le monde ? »

Et il éclata d'un rire bref.

Il y eut un flottement dans l'assistance et vite, très vite, comme honteux, un, puis deux, puis six des hommes qui étaient là, raidis et silencieux, sortirent des rangs, saluèrent et s'enfuirent par la porte...

L'atmosphère surtendue du bureau changea tout aussitôt. Toujours impénétrable et immobile, notre Capitaine souriait. Quant à nous, le cœur gonflé d'une immense allégresse, nous nous regardions en riant, murmurant des « Mon vieux », des « Chic alors », des « Ça gaze »... Le Capitaine Champrosay fit entendre un « Hum ! Hum ! » très sec qui fit de nouveau régner le silence. Puis il se pencha sur son bureau... fixant droit dans les yeux celui d'entre nous qui était à ses côtés, il lui dit tout de go, brutalement, martelant ses mots, ponctuait chaque syllabe :

« Alors c'est bien entendu, vous êtes décidé à vous battre, vous êtes réellement décidé à me suivre ? » et la voix comme voilée d'une subite douceur : « Vous n'avez et n'aurez aucun regret ? »

Et la réponse partit nette, franche et sonna haut et clair dans la pièce silencieuse :

« Oui, mon Capitaine, je veux me battre, je vous suivrai partout, je n'ai aucun regret. »

Et à chacun de nous, les mêmes questions furent posées, les mêmes ordres précis et minutieux furent donnés et les dix-sept Européens que nous étions, une heure après cette réunion, courions de droite et gauche dans le camp, nous empressant à charger les véhicules dans un débordement de cris et de chants, animés par une joie sauvage et presque folle.

○ ○ ○

Ainsi, grâce à notre Capitaine, grâce à sa clairvoyance, grâce à son patriotisme, parce qu'il était un chef, nous allions pouvoir réaliser nos secrets désirs et, pour la mieux servir, nous allions fuir la France meurtrie et toute saignante des plaies de la drôle de guerre et du défaitisme.

Après ces jours de morne abattement vécus après l'armistice où nous sentions déjà rôder autour de nous la veulerie et l'attentisme des équipes dirigeantes de l'Empire, toutes prêtes pour les reniements, les abandons et les trahisons, nous, les artilleurs de Champrosay, nous allions avoir l'immense bonheur et le redoutable privilège de pouvoir servir, d'accomplir notre devoir, le Devoir...

C'était un sentiment de reconnaissance, d'affection et d'indéfectible confiance qui nous liait à notre Capitaine par une adhésion totale et sans réserve...

Moteurs en route !

L'exil commençait qui devait quatre années durant nous promener par tant de pays, au cours duquel notre Chef devait accomplir tant de hauts faits mais dont il ne devait pas voir hélas ! la fin puisqu'il devait, à la veille du retour en France, tomber en héros pendant la campagne d'Italie.

Pendant quatre années, notre aventure allait se confondre avec celle de l'Armée Française Libre car le Capitaine Laurent-Champrosay n'allait pas tarder à devenir le chef de son artillerie, en fondant peu après le 1^{er} R.A.

Le 1^{er} R.A., ce régiment formé d'éléments venus de tous les points du monde qui devait s'illustrer sur tous les champs de bataille de la France Combattante, de Keren à Massoua, de Damas à Bir-Hakeim, de Takrouna au Garigliano pour finir à Belfort et à Menton !

Ce soir, l'aventure avait seulement commencé. Elle nous souriait, elle nous promettait le bonheur et la gloire — et peut-être la mort. Qu'importait !

A cette minute, nous étions libres, nous étions devenus des Français Libres.

Il suffisait.

(Extrait du livre *Les Compagnons du Premier Jour*, couronné par l'Académie Française, préfacé par le Général Koenig).

18 JUIN 1940 A NOUMÉA

PAR R. GUILLAUMET

Une date qu'on n'oublie pas.

Ce sont je me souviens avec le plus de netteté, c'est le soulagement et l'espoir qu'il m'a apporté à Nouméa. Je ne fus pas le seul.

Car, le 18 juin me semble avoir commencé bien avant ; le 10 mai peut-être ou même plus tôt.

Loin, là-bas, aux antipodes, l'hiver 1939-1940, nous avait apporté une note lénifiante de nos possibilités de gagner cette drôle de guerre, chose que nous ne demandions qu'à croire, et que nous voulions rassurante.

Les actualités cinématographiques nous vantaient l'intérieur d'une ligne Maginot tout en béton : un petit train électrique se glissant sous la terre caparçonnée, transportant une troupe de soldats en bras de chemise et bonnet de police — ou tête nue — un peu avachis peut-être, mais confortablement protégés. On ne leur voyait même pas d'arme, ni individuelle, ni collective, ni fusil, ni canon.

Il est vrai que, par opposition, quelques mètres d'actualités allemandes nous présentaient l'extérieur d'un bunker pansu de la ligne Siegfried, d'où bondissaient trois soldats allemands, bien taillés, équipés en combattants, sans capote, et, qui, en rien de temps, mettaient une mitrailleuse lourde en batterie. Cela donnait tout de même à penser.

Nous abreuvant de tranquillisant, les mêmes projections nous abreuyaient aussi d'inspections de notre général en chef, en première ligne, képi doré en tête, debout sur le parapet de la tranchée, d'où le commandant de secteur émergeait à peine, et où les hommes respectaient les règles élémentaires de sécurité.

Il fallait bien, pensais-je alors, surveiller le péril, d'où qu'il vienne.

Puis est arrivé le 10 mai ; « Enfin, l'ennemi attaqua là où nous l'attendions ». Tout devenait clair... pour 48 heures.

Car, aussitôt après, ce fut la dégringolade : chaque jour je pouvais marquer, malheureusement, l'avance allemande à travers la France.

Alors, chacun a commencé à mieux écouter une radiodiffusion lointaine, très lointaine, encombrée de grésillements, à la voix faible, faible, qu'emportait encore un fading irritant.

J'ai surpris, à cette époque, une ou deux émissions allemandes : Hitler haranguait ses foules, qu'il frappait de son leit-motiv « Arbeit... Arbeit... » et tout était emporté dans les hurlements scandés d'une foule en délire ; l'effet produit à la T. S. F., dans les conditions où nous recevions tenait de l'hallucination : cette puissance intacte, qui s'exaltait encore sans vergogne à la face du monde — et nos troupes en retraite — il fallait la faire taire.

Dans la rue, les magasins avaient mis tous leurs haut-parleurs à la plus forte et meilleure tonalité : des vieux, des vieilles, trop pauvres pour avoir un poste chez eux attendaient chaque jour le journal retransmis par Radio-Sydney.

Des larmes se formaient au coin des yeux, s'insinuaient par les rides des tempes et des joues, et perlaient discrètement dans des visages fanés dont la plupart ne connaissaient pas la France, la Métropole. Chacun dévorait en soi une souffrance horrible, impuissante, pour une patrie lointaine qu'on voulait bousculer, pousser par derrière, pour lui faire redresser la tête.

Les nouvelles concomitantes, c'était aussi des changements de gouvernement, des changements de ministre. Qui était donc ce général à titre provisoire qui prenait le ministère de la guerre ? On changeait de commandant en chef.

Cet affolement qui nous semblait s'emparer de la France, nous paraissait aussi être l'accélérateur qui emportait tout.

L'Angleterre recueillait les rescapés de Dunkerque ; une nouvelle armée française allait débarquer en Bretagne. Les rumeurs les plus folles, les plus propres à maintenir un dernier ressort à un optimisme abattu, étaient recherchées, parce qu'on ne voulait pas croire à la catastrophe.

Et cependant rien ne se redressait.

Puis Mittelhauser, au Levant, relevait le gant. Deux jours plus tard il était encore debout : était-ce sérieux maintenant ?

Je demandai mon passage au consul Britannique.

Je me disais : Mittelhauser est bien entouré par les Anglais ; normalement il a ou peut avoir tout ce qu'il faut pour continuer. Une inquiétude cependant me taquinait ; dans ce coin de la Méditerranée, Anglais et Français étaient souvent face à face et non à côté l'un de l'autre, surtout depuis Fachoda.

Aussi Mittelhauser, le quatrième jour, était rentré dans le silence. Que restait-il ? Comment continuer, ou plutôt reprendre la lutte ? Comment ne pas répondre à l'appel qui me parvint un mois plus tard ; de ma mère et de ma sœur, toutes deux à Nancy : « Confiance, courage ».

Cruel problème. Lutter avec qui ? A côté des Anglais, mais avec quels Français puisque tous abandonnaient. Et nous étions si loin, si petits.

C'est alors que dans le lointain des ondes une voix nous parvint :

« ... Général ... France ... bataille ... pas perdu la guerre ... pu capituler ... forces immenses ... encore donné ... »

Que signifiait ce rébus ?

Déchiqueté par la technique qui nous l'apportait, l'Appel se précisait d'émission en émission.

Dans la rue, les visages ravagés se calmèrent. Les vieux se montrèrent à nouveau. Après la grande, l'immense douleur qui avait percé tant de cœurs dans cette petite patrie Française du bout du monde, un rayon d'espoir apparaissait, se précisait, s'affirmait.

Onze mois plus tard, le 1^{er} Bataillon du Pacifique, son commandant Broché en tête, embarquait afin de rejoindre les camarades qui n'avaient pas le handicap de l'éloignement. Nous avons débarqué à Sydney avant d'atteindre le Moyen-Orient qui devait permettre au Bataillon de s'illustrer à Bir-Hakeim, en Tunisie, en Italie, en Alsace et encore dans les Alpes.

TAHITI, TERRE FRANÇAISE LIBRE

PAR LE DOCTEUR E. DE CURTON

Médecin du Corps de Santé Colonial
Ancien Gouverneur des Etablissements d'Océanie (1942)

Le ralliement des Etablissements Français de l'Océanie à la France Libre s'est effectué officiellement le 2 septembre 1940 sous l'impulsion de quelques hommes de bonne volonté... Pour eux, le devoir était clair. Malgré les ordres de capitulation, de collaboration, il fallait répondre à l'Appel vibrant du Général de Gaulle.

La population indigène d'Océanie a réagi à la défaite et à la capitulation françaises de façon tout à fait analogue... Dans toutes les « fare putuputuraa » (maisons de réunion) où chaque semaine les anciens du village viennent disserter sans fin devant la population assemblée, les discours des orateurs reflétaient d'une façon étonnante cette similitude de vues et cette même compréhension des vrais devoirs des Français.

Le 14 juillet 1940, trois semaines après l'armistice, étaient réunis autour de moi une cinquantaine de chefs et notables indigènes représentant le quart de la population des Etablissements français d'Océanie.

Je leur dis combien notre jour de Fête Nationale était triste cette année, endeuillé par la défaite de notre Patrie, par le malheur de nos frères de France...

Alors, selon la coutume indigène, les orateurs se levèrent successivement pour discuter mon allocution.

Le premier fut un vieux Chef dont le père avait combattu les Français lors de la conquête de son île :

« Tu nous parles de ta tristesse de savoir les Prussiens à Paris, à Bordeaux, à Lyon. Nous la comprenons et nous la partageons parce que tous nos frères sont prisonniers de l'ennemi... Mais les Prussiens n'ont pas encore vaincu tous les territoires français si vastes que le soleil ne s'y couche jamais. Ils ne sont pas à Tahiti... Par conséquent, pourquoi serions-nous désespérés puisque nous pouvons encore nous battre pour notre pays ? »

Un autre se leva, un juge indigène qui, depuis quarante ans, faisait respecter dans ces îles la loi française. Sa longue carrière n'avait été interrompue que par deux ans de combat dans les tranchées de Champagne lors de la dernière guerre et il dit :

« La France ne peut pas être tout à fait triste. Car elle ne peut avoir oublié ses enfants de Tahiti qui ont combattu pour elle, qui l'ont aidée à vaincre. Car elle doit bien penser qu'ils sont prêts à reprendre les armes contre ses ennemis. »

Un autre était un « oremetua haapii » (instituteur indigène) et il déclara avec émotion :

« La France nous a donné des écoles pour instruire nos enfants, des médecins pour guérir nos malades.

« Aujourd'hui, la France est malade. Nous voulons la soigner.

« ... Nous voulons former un autre bataillon du Pacifique, et tous les « tamarn maohi » (enfants polynésiens) iront aider les « piritas » (Britanniques) à chasser les Prussiens du sol de France. Vive la France ! Vive Tahiti ! »

Cette communauté de pensée entre les dirigeants du mouvement de la France Libre et les populations indigènes d'Océanie est émouvante.

Elle explique pourquoi le 1^{er} septembre quand fut soumis à un libre plébiscite la question « devons-nous continuer la lutte comme nous y invite le Général de Gaulle ? » 5.564 Français d'Océanie contre 18 décidèrent de reconnaître le Général de Gaulle comme leur Chef et de continuer la lutte aux côtés de nos alliés jusqu'à la libération du territoire français...

(Extrait de Tahiti).

LE TCHAD ET LE CONGO

Dès qu'il eut entendu l'Appel du Général de Gaulle, le Gouverneur Eboué a correspondu avec plusieurs Gouverneurs et Gouverneurs Généraux, tout spécialement avec Boisson qui était encore à Brazzaville, afin de déterminer un mouvement d'ensemble en Afrique.

Les réponses d'abord enthousiastes, sont bientôt devenues décevantes et M. Eboué sentit la nécessité de s'adresser directement au Général de Gaulle. C'est ainsi qu'il envoya le 5 juillet M. Henri LAURENTIE, auprès du Gouverneur Général du Nigéria à qui il devait demander, entre autres choses, de transmettre au Général de Gaulle le message dont le texte manuscrit est resté entre les mains du Gouverneur Général Bourdillon qui était rédigé à peu près comme suit :

« Territoire Tchad déterminé quoi qu'il arrive à poursuivre la guerre sous votre autorité
« sollicite vos instructions. EBOUÉ. »

Entre temps Boisson fut remplacé par Husson qui exécutait fidèlement les ordres de Vichy.

Mais des contacts ayant été pris avec Londres des pourparlers furent engagés.

Et le 24 août, arrivèrent par avion à Lagos, Monsieur Pleven, délégué du Général de Gaulle, accompagné du Capitaine de Boislambert et du Commandant Leclerc.

Le 23 août, accompagné du Commandant d'Omano, Monsieur Pleven arrive à Fort-Lamy où le Gouverneur Eboué l'accueille avec enthousiasme.

Et le 26 août, le Gouverneur Eboué proclame l'indépendance du Tchad dans ces termes :

« Le Tchad est devenu français grâce à l'abnégation, au courage, à la volonté, au travail d'une
« phalange de soldats, d'administrateurs et de colons dont l'esprit est devenu dans toute l'Afrique le
« symbole de l'énergie française.

« Gardiennes des marches de l'Afrique Française, avant-postes d'une armée qui a dû déposer les
« armes avant même d'avoir combattu, les garnisons du Tchad se sont soumises avec douleur, mais dans
« la plus stricte discipline, à un armistice qui fut conclu sans que fut consulté l'Empire Français.

« Au cours des deux derniers mois, les Français d'Afrique ont constaté que l'armistice ne se borne
« pas à obliger la France à abandonner la lutte, mais que, sous la contrainte évidente de l'ennemi, le
« gouvernement métropolitain est obligé d'accumuler les mesures d'hostilité envers la Grande-Bretagne
« et d'imposer à l'Afrique Française une politique d'isolement économique qui mène les populations
« indigènes aussi bien que les Européens à la ruine.

« Le Gouverneur du Tchad et le Commandant Militaire du Territoire constatant que les intérêts de
« toute nature confiés à leur garde sont mis en péril par une politique qui ignore les nécessités de la vie
« du territoire, convaincus que la restauration de la grandeur et de l'indépendance française exige que
« la France d'Outre-Mer continue à se battre aux côtés de la Grande-Bretagne, décident de proclamer
« l'Union du territoire et des troupes qui le protègent aux Forces Françaises Libres du Général de Gaulle,
« d'organiser immédiatement une coopération économique étroite avec les colonies britanniques voisines
« et de faire appel aux autres parties de l'Afrique Française également menacées pour qu'elles imitent
« l'exemple du Tchad.

« Fidèles à l'esprit des aînés, les Tchadiens garderont le territoire à la France envers et contre tous. »

Et, dans le même temps, le Colonel de Larminat, débarqué dans le plus grand secret à Brazzaville le 19 août 1940, menait son action qui aboutit le 28 août à la proclamation ci-contre.

GOVERNEMENT DE L'AFRIQUE FRANÇAISE LIBRE

PROCLAMATION

prononcée le 28 AOÛT 1940

par le Colonel DE LARMINAT, délégué du Général DE GAULLE,
Chef de tous les Français libres.

Habitants de l'Afrique Equatoriale Française, c'est ici le Colonel DE LARMINAT qui vous parle de Brazzaville, devenue la capitale de la terre française libre de l'Afrique Equatoriale.

Appelé, aujourd'hui à 14 heures, par les vœux irrésistibles de la population civile et de la Garnison, je suis monté à Brazzaville et sans aucune effusion de sang, ai pris les pouvoirs au nom du Général DE GAULLE.

J'adresse à tous le salut du Général DE GAULLE.

C'est avec joie que je foule un sol français libéré. L'A. E. F. se libère des chaînes qui lui avaient été imposées sans qu'elle ait combattu. Elle arrache le bâillon qui l'étouffait et respire à pleins poumons. Elle poursuit aux côtés de ses alliés britanniques la lutte pour la victoire qui libérera le sol français de la servitude. Elle entre de nouveau dans la communauté économique franco-britannique, où elle est assurée de trouver toute l'aide nécessaire. Elle pourra écouler ses produits et s'approvisionner.

Notre effort de salut public sera suivi d'un effort de développement national. Contrairement à ce que d'autres ont affirmé, l'A. E. F. est riche en ressources naturelles. Leur mise en valeur sera un des premiers soucis de la France libre.

Ce matin même, nous avons appris que le Cameroun, après le Tchad, se ralliait au Général DE GAULLE. Africains de l'Afrique Occidentale Française qui m'entendez, resterez-vous sourds à la voix de vos frères qui vous parvient des rives du Congo, à la voix de vos frères d'armes? Je ne le crois pas, je connais trop bien l'A. O. F.

Commerçants, fonctionnaires, officiers, sous-officiers ou soldats, populations indigènes, je vous convie tous à participer à l'effort de redressement national. Tous nous aurons à combattre, tous nous aurons à peiner. Plus d'hésitations, plus de scrupules de conscience. Nous savons où nous allons pour la France éternelle libre.

Vive le Général DE GAULLE, vivent la FRANCE LIBRE et le Gouverneur ÉBOUÉ, initiateur du mouvement !

ACTE ORGANIQUE N° 1 portant constitution du Gouver- nement de l'Afrique Française Libre.

Au nom de la France libre:
Avec l'assentiment de la majorité des Français de l'A. E. F. ;
Considérant que le Gouvernement actuel de la France se trouve virtuellement entre les mains de l'ennemi et ne possède plus sa liberté d'action ;
Vu le Sénatus-Consulte du 3 Mai 1864 ;
Vu les Lois constitutionnelles des 27 Février 1875, 16 Juillet 1875 et 2 Août 1875 ;
Vu les nécessités d'ordre politique et économique résultant des circonstances actuelles ;
Vu l'arrêté du 16 Mai 1936 déterminant les règles à suivre en cas d'urgence pour la publication des textes réglementaires en A. E. F. ;
Vu l'urgence.

ARTICLE 1^{er}. — NOUS, Colonel DE LARMINAT (René-Marie-Edgard), Officier de la Légion d'Honneur, délégué du Général DE GAULLE pour l'Afrique Française.

Déclarons assumer provisoirement et jusqu'à la libération complète du Territoire métropolitain et la constitution sur ce Territoire d'un Gouvernement Français libre, les fonctions de Chef du Gouvernement de l'Afrique Française Libre.

ARTICLE 2. — Le Chef du Gouvernement de l'Afrique Française Libre a la plénitude du pouvoir gouvernemental.

En cette qualité il possède pour l'ensemble des Territoires soumis à son autorité les pouvoirs qui appartiennent tant au Président de la République qu'au Parlement Français.

ARTICLE 3. — Les Lois et Règlements actuellement en vigueur continuent provisoirement à s'appliquer.

ARTICLE 4. — Le présent acte sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 29 Août 1940.
LARMINAT.

ACTE ORGANIQUE N° 2 Décret nommant le Gouverneur Général de l'A. E. F.

Le Chef du Gouvernement de l'Afrique Française Libre :

Vu l'acte organique n° 1 ;

Vu le décret du 15 Janvier 1940, portant création du Gouvernement Général de l'A. E. F. ;

Vu le décret du 31 décembre 1937, portant réorganisation administrative de l'A. E. F. et tous actes modificatifs subséquents ;

Vu l'arrêté du 16 Mai 1936, déterminant les règles à suivre en cas d'urgence pour la publication des textes réglementaires en A. E. F. ;

Vu l'urgence.

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1^{er}. — Le Colonel DE LARMINAT est chargé provisoirement des fonctions de Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française.

ARTICLE 2. — Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 29 Août 1940.

LARMINAT.

FRANCE D'OUTRE-MER

Télégramme des Anciens Combattants de Libreville, du 18 Juin 1940, adressé aux Présidents des Anciens Combattants à Brazzaville, Dakar, Abidjan, Port-Gentil, Bamako, Conakry, Cotonou, Douala, Lomé, Saint-Louis.

Association Anciens Combattants Libreville fait part vœu adressé Gouverneur A.E.F. — Citation — Emet vœu que quelles que soient circonstances colonie puisse continuer œuvre française. Stop avec aide et protection anglaise si nécessaire.

ANTONINI, Président.

Ce télégramme suscita un vif enthousiasme dans les associations d'Anciens Combattants intéressés, elles firent toutes connaître leur adhésion au vœu exprimé comme en témoignent quelques réponses prises au hasard :

Port Gentil 19 juin.

Président anciens Combattants Libreville. Vous félicite suggestion câble gouverneur que confirmons.

MORA, Président A. C.

Brazzaville 19 juin.

Entièrement d'accord avons fait même démarche vous tiendrai au courant.

DELORME, Président A. C.

Abidjan, 21 juin.

Constatons avec fierté unanimité dans volonté anciens combattants colonies françaises mêmes mesures déjà prises Côte d'Ivoire. Vive la France et l'Angleterre.

Anciens Combattants Côte d'Ivoire.

☆☆☆

Nombreuses furent les manifestations du même ordre qui s'exprimèrent dans des messages ou des télégrammes adressés aux autorités, et en particulier au Gouverneur Général Eboué à Brazzaville :

Le 21 juin, M. VABE, Délégué du Gabon au Conseil d'Administration de l'A.E.F., télégraphiait de Libreville.

Gouernal, Brazzaville.

Nos populations gabonaises indigènes vous exprime notre admiration résistance héroïque armée française dont souhaitons continuation farouche. Stop. Vous déclare solennellement que Français de cœur et solidaires mêmes épreuves que mère patrie tenons rester français et mettons tout espoir sur assistance efficace Angleterre.

Le 22 juin, El Hadj Ndari Mbaye Iman, à Libreville, télégraphiait à son tour.

Gouernal, Brazzaville.

Touché et ému par votre télégramme vous adresse au nom population musulmane du Gabon assurance dévouement absolu au service de la patrie française et espoir que lutte continuera jusqu'à victoire finale avec assistance alliée britannique.

☆☆☆

Télégramme de la population de MADAGASCAR au Général de GAULLE, du 19 Juin 1940.

De Tananarive. — Tous éléments de la population de Madagascar, Européens et Malgaches, colons et fonctionnaires, anciens combattants, affirment leur attachement indéfectible à la cause des Alliés, leur volonté unanime, inébranlable, de continuer la lutte aux côtés de l'Empire Britannique, de résister, quelles que soient circonstances. Ils demandent acceptation de leur proposition de collaboration plus étroite que jamais avec l'Empire Britannique.

Signé : Groupement représentant toutes les catégories de la population de Madagascar.

☆☆☆

Télégramme d'un groupe de Français de RABAT au Général de GAULLE, du 19 Juin 1940.

Un groupe d'auditeurs français au Maroc vous assurent de leur profonde admiration. Ils sont prêts à tous les sacrifices pour que notre France ne meure pas. — F.

☆☆☆

Télégramme de la Chambre de Commerce de DOUALA au Général de Gaulle, du 22 Juin 1940.

Membres assemblée consulaire représentant tous éléments activité économique du territoire, réunis ce jour, ont exprimé leur volonté poursuivre lutte contre ennemi partout où flotte drapeau français jusqu'à la victoire en laquelle ont foi inébranlable. S'élèvent de toute leur énergie contre idée paix séparée et insistent pour réalisation immédiate Union France-Angleterre.

☆☆☆

Télégramme du Gouverneur des Etabl. Français de l'Inde au Ministre des Colonies, à Bordeaux, le 20 Juin 1940.

La population européenne et locale de l'Inde Française unanime demande la continuation de la lutte en union étroite avec l'Empire Britannique. Elle est prête à tous les sacrifices.

BONVIN.

Télégramme d'un groupe de Français de Saint-Laurent du Maroni au Général de GAULLE, le 2 Juillet 1940.

D'Albina. — Très nombreux citoyens français Saint-Laurent du Maroni Guyane Française, désirent continuer lutte côté des Alliés jusqu'à ce que nous ayons victoire.

R...

☆☆☆

Télégramme du Commissaire Résident Français aux Nouvelles-Hébrides au Général de GAULLE, le 22 Juillet 1940.

De Port-Vilard. — Au nom de la population française des Nouvelles-Hébrides, je transmets à Votre Excellence le message suivant :

« Considérant que le Gouvernement actuel métropolitain ne jouit plus d'aucune liberté ni indépendance... Considérant que le gouvernement britannique a reconnu Votre Excellence comme étant le seul Chef légal des Français Libres d'Outre-Mer, considérant la volonté maintes fois affirmée par Votre Excellence de lutter aux côtés de la Grande-Bretagne pour l'honneur de notre drapeau, pour la libération de la Patrie et pour le respect de la parole donnée, la population française des Nouvelles-Hébrides se place avec confiance et respect sous les autorités de Votre Excellence et déclare vouloir lui envoyer à son appel tous les membres en état de porter les armes... »

L'Administration Française et son Chef le Commissaire Résident de France s'associent entièrement à cette déclaration et se rangent avec fierté sous votre Drapeau.

Henri SAUTOT.

Commissaire Résident de France.

☆☆☆

Télégramme du Gouverneur du GOLD COAST au Secrétaire d'Etat aux Colonies, du 8 Juillet 1940 (traduction).

Deux officiers français, 20 sous-officiers, quelques femmes arrivent à Navrongo, venant probablement de Ouagadougou pendant la nuit du 7 juillet accompagnés de 700 troupiers africains complètement armés. Ils se concentrent à Tamale pour le 10 juillet. D'autres suivront probablement. Me référant aux arrivées de Bobo, je comprends que ce détachement est accompagné de 90 troupiers africains.

Télégramme du Haut-Commissaire Britannique pour le Pacifique Occidental au Secrétaire d'Etat aux Colonies, du 15 Juillet 1940 (traduction).

Le télégramme suivant a été reçu du Consul Britannique à Nouméa :

De nouvelles manifestations hostiles à Vichy ont été faites devant le Consulat ce matin 14 juillet. J'ai reçu moi-même un délégué Marcel X... il me demande de transmettre le message suivant au Premier Ministre Churchill :

« En ce jour de deuil pour la France, au nom de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie, je désire renouveler à la Grande-Bretagne non seulement en mots, mais en actes le serment de continuer la lutte jusqu'à la victoire en plus étroite collaboration avec la Grande-Bretagne. »

Il fit ensuite part à la foule de mon accueil. Celle-ci se dispersa après avoir chanté les deux hymnes et en acclamant de Gaulle comme Chef des Français.

Le Commissaire Résident aux Nouvelles-Hébrides rapporte que les émissions de Nouméa sur 41 mètres se terminent par la Marseillaise et le God Save the King. Il n'y a aucun doute qu'à l'heure actuelle, les Français des Nouvelles-Hébrides sont animés des mêmes sentiments.

☆☆☆

Manifeste lancé par le Comité de GAULLE à NOUMEA, le 16 Septembre 1940.

Camarades, nous avons demandé avec insistance à plusieurs reprises un référendum de la population tout entière dont les sentiments patriotiques sont bien connus ; nous avons reçu comme réponse un refus formel du Gouverneur. L'heure est venue de montrer ce que nous voulons et ce que nous sommes capables de faire pour prendre les destinées du pays entre nos mains. Chaque jour qui passe nous rapproche d'une solution qui serait contraire à la volonté des Calédoniens. Le temps presse. Préparez-vous immédiatement à vous réunir le plus grand nombre possible le jeudi 19 septembre à 6 heures du matin à Nouméa. Vous saurez faire tous les sacrifices nécessaires pour défendre vos droits et vos libertés par votre volonté et votre courage auxquels nous avons confiance. Cette date sera un jour historique dans les annales de notre pays, vous recevrez notre visite le plus tôt possible. L'heure est grave. Haut les cœurs ! Vive la France ! Vive la Calédonie !

VERGE, PRINET, MOULEDOUX, RABOT.

CAMEROUN

Déclaration solennelle faite à l'Amiral PLATON au champ d'aviation de DOUALA, le 27 Juillet 1940, par R. MAUCLERE.

Amiral,

... Nous continuons à ne pas admettre dans nos consciences la capitulation du Maréchal Pétain et l'abandon de notre Alliée à son sort tragique en face de la Germanie...

Nous continuons à nous révolter devant une pareille honte et devant une semblable perspective d'esclavage et d'anéantissement.

Au nom du Cameroun français, conquis avec le sang français, anglais et belge, nous déclarons notre volonté de rester dans le Cameroun français des Français Libres, nous repoussons avec indignation et mépris toute tentative de nous placer ici devant le fait accompli par Bordeaux ou par Vichy ou par Berlin, et nous refusons encore avec une volonté farouche et décidée de servir sous la croix gammée.

☆☆☆

CAMEROUN — 31 août 1940

Télégramme du Capitaine de BOISLAMBERT au Général de GAULLE relatant la cérémonie du ralliement.

Le 28 après des réunions de notables, des anciens combattants, des chefs indigènes qui tous envoyèrent des télégrammes, Mgr Lemailloux officia un Te Deum solennel à la cathédrale ; toute la population de Douala était présente.

Le 29, le Commissaire Général se rendit à Yaoundé pour la transmission des pouvoirs. Le Colonel qui commandait la troupe du Cameroun est rallié officiellement au Général de Gaulle. Il se met à sa disposition. De tous les cercles, les administrateurs et tous les groupements annoncent le ralliement unanime. Aucune discordance. Des mesures de défense et d'organisation militaires furent prises parmi lesquelles l'arrivée à Douala de plusieurs centaines d'officiers, sous-officiers et soldats français des Forces Libres.

BOISLAMBERT.

☆☆☆

Télégramme des Administrateurs des Colonies du Cameroun sous mandat français au Général de GAULLE, le 5 Septembre 1940.

Les Administrateurs des Colonies en service au Cameroun ont répondu à l'appel du Colonel Leclerc pour la délivrance de la Patrie assurant le Général de Gaulle de leur foi dans la victoire finale et de leur absolu dévouement à la cause de la France Libre.

(suit une liste de 42 signatures).

Résolution adoptée par les Anciens Combattants de Saint-Pierre et Miquelon, le 14 Septembre 1940.

Les Anciens Combattants de Saint-Pierre et Miquelon réunis en Assemblée Générale le 14 septembre 1940 considérant la situation actuelle et les faits suivants :

- 1° — *la carence du Gouvernement de Vichy complètement sous la domination allemande et le déshonneur et le danger de rester à ses ordres ;*
- 2° — *se refusant, étant libres, à faire abdication de leur liberté entre les mains de Vichy, sans faire tout leur possible pour rester ce qu'ils sont, quelque effort qu'il puisse leur en coûter ;*
- 3° — *considérant la position spéciale de la Colonie, complètement séparée d'une métropole momentanément allemande et ne pouvant être protégée efficacement que par ses voisins canadiens et américains ;*
- 4° — *Confiants dans la victoire de la Grande-Bretagne et du Général de Gaulle et de ses volontaires, victoire qui redonnera à la Patrie sa liberté, adressent à l'Empire Britannique et au Général de Gaulle la motion suivante :*

Les anciens combattants de Saint-Pierre et Miquelon confiants en la victoire finale du Général de Gaulle et de son armée, laquelle combat avec l'armée britannique pour la liberté de la France et du monde, leur adressent l'expression de leur profonde admiration et reconnaissance et souhaitent que par leurs armes ils libèrent rapidement le territoire français. Vive la France ! Vive l'Empire britannique ! Vive le Général de Gaulle !

☆☆☆

Télégramme des Anciens Combattants de Brazzaville au Général de GAULLE, du 28 Septembre 1940.

Les anciens combattants de Brazzaville renouvellent au Général de Gaulle leur indéfectible attachement et font confiance aux chefs de la France Libre pour les conduire sur le chemin de l'honneur jusqu'à la victoire et à la libération de la Patrie.

Le Président : COLSENET.

☆☆☆

Télégramme des Anciens Combattants du Levant au Général de GAULLE, du 23 Juillet 1940.

De Damas. — Anciens Combattants Levant d'accord continuer lutte auprès des Alliés.

« Soldats, Marins, Aviateurs, Français, mes bons compagnons !

« Soyons fermes, purs et fidèles. Au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé. »

Général DE GAULLE.

PROMOTIONS NOMINATIONS

DANS LES

FORCES FRANÇAISES LIBRES

18 JUIN 1940 - 31 DÉCEMBRE 1941

Annexe confidentielle réservée à l'administration

ANNEXE No. I

juin 1940 septembre 1941

**PROMOTIONS
DANS LES CADRES DES OFFICIERS
DES FORCES FRANCAISES LIBRES
Infanterie**

Par décision du 18 juillet 1940 est promu pour prendre rang du 15 juillet 1940:
 Chef de Bataillon: le Capitaine Parant (André).
 Par ordre No. 2, du 21 juillet 1940, sont promus à T.T.:
 Pour prendre rang du 15 juillet 1940:
 Capitaine: le Lieutenant (Active) de Bricourt.
 Pour prendre rang du 25 juillet 1940:
 Capitaines: les Lieutenants (Réserve) Guillard et Bellinger;
 Sous-Lieutenants: les Aspirants (Réserve) Lalain, Eckert, Henry, Emond, Removille, et Monthéard.
 Par ordre du 7 août 1940, sont promus, à T.T., pour prendre rang du 15 août 1940:
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant Landrieux;
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant Quilici.
 Par ordre No. 10, du 10 août 1940, sont promus pour prendre rang du 1er juillet 1940:
 Chef de Bataillon (Active); le Capitaine T. D. Koenig (Marie-Joseph).
 Pour prendre rang du 1er août 1940:
 Lieutenant-Colonel (Active): le Chef de Bataillon T.D. Cazaud (Alfred);
 Chef de Bataillon (Active): le Capitaine Reyniers (François);
 Capitaines: les Lieutenants T.D. (Active) De Lamaze (Jacques), De Rennepont (Pierre), Morel (René), Dupont (Emmanuel) et le Lieutenant T.D. (Réserve) Magrin (Rémond);
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant T.D. (Active) Langlois (Pierre);
 Sous-Lieutenants: les Adjudants-Chefs T.D. (Active) Knippel (Johann) et Vinezacq (Ernest).
 Par décision du 13 août 1940, M. Kaminke (André) est assimilé au grade de Sous-Lieutenant.
 Par ordre No. 12, du 15 août 1940, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 août 1940:
 Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon (Réserve) Renouard (Louis);
 Chefs de Bataillon: le Capitaine (Active) Robert (Gaston) et le Capitaine (Réserve) Etchegoyen (Cyprien);
 Capitaines: les Lieutenants (Réserve) Mondot (Paul), Cheille (Romain) et Lapie (Pierre);
 Lieutenants: les Sous-Lieutenants (Réserve) Vignes (Henri) et Girard (Christian);
 Sous-Lieutenant: le Maréchal des Logis Chef (Réserve) Lecot (Georges).
 Par ordre No. 18, du 26 août 1940, sont promus à T.T. pour prendre rang du 26 août 1940:
 Capitaines: les Lieutenants (Active): Saint Hillier (Bernard), Arnaud (Paul), Wagner (René), les Lieutenants (Réserve) Dubois (Robert), et Chabert (Alexis).
 Lieutenants: les Sous-Lieutenants (Active) Dupon (Albert), Sartin (Jean); les Sous-Lieutenants (Réserve) Lazareff (Berthold), Brun (Georges), Rendu (Henri), Després (Jean) et Bechteld.

Par ordre No. 21, du 28 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er septembre 1940:
 Chef de Bataillon: le Capitaine Tissier (Pierre).
 Par ordre No. 22, du 29 août 1940, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er septembre 1940:
 Capitaines: les Lieutenants T.D. (Réserve) Tilgé (Georges) et Rive (Francisque).
 Par ordre No. 26, du 30 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 26 août 1940:
 Colonel; le Lieutenant-Colonel Magrin-Vernerey.
 Par ordre No. 20, du 19 septembre 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 septembre 1940:
 Chef de Bataillon: le Capitaine (Réserve) Gotscho (Pierre).
 Par décision du 24 septembre 1940, sont promus pour prendre rang du 1er août 1940:
 Sous-Lieutenants: les Aspirants Berté (Antony), Gory (Georges), Laurent (Pierre) et Lioret (Roger).
 Pour prendre rang du 1er novembre 1940:
 Sous-Lieutenants: les Aspirants Baur et Blum (Jacques).
 Par ordre No. 23, du 1er octobre 1940, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 septembre 1940:
 Chefs de Bataillon: les Capitaines Passy et de Mefiltre;
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant Kaminker;
 Sous-Lieutenant: l'Agent de liaison de 1ère classe Catroux (Armand).
 Par ordre No. 24, du 1er octobre 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1940:
 Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon Fontaine.
 Par ordre No. 25, du 1er octobre 1940, sont promus à T.T. pour prendre rang du 16 septembre 1940:
 Chef de Bataillon: le Capitaine Morin.
 Par ordre No. 26, du 21 octobre 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er septembre 1940:
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant Messmer (Pierre).
 Par ordre No. 29, du 26 octobre 1940, est promu pour prendre rang du 1er novembre 1940:
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant Bensa (Pierre).
 Par ordre No. 31, du 15 novembre 1940, est promu pour prendre rang du 15 août 1940:
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Stahl.
 Par ordre général No. 1, du 24 novembre 1940, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche-Orient, sont promus pour prendre rang du 25 novembre 1940:
 Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon breveté, Des Essars (Robert).
 Chefs de Bataillon à T.T. (Active): les Capitaines Lorotte (Jean) et Folliot (Raphael);
 Capitaines à T.T.: les Lieutenants (Active) Girod (Henri) et Magendie (Edmond); les Lieutenants (Réserve) Savignat (René), Landry (Louis),

Siberchicot (Rémy), Clerc (Charles) et Savey (Jacques).
 Par ordre général No. 2, du 2 décembre 1940, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche-Orient, est promu pour prendre rang du 1er novembre 1940:
 Chef de Bataillon: le Capitaine de Chevigné (Pierre).
 Par ordre No. 32, du 14 décembre 1940, est promu à T.T., pour prendre rang du 12 décembre 1940:
 Chef de Bataillon: le Capitaine (Active) Appert (Raymond).
 Par décision No. 33 du 26 décembre 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er janvier 1941:
 Général de Division: le Général de Brigade Legentilhomme (Paul).
 Par ordre No. 34, du 30 décembre 1940, sont promus, à T.T. pour prendre rang du 1er septembre 1940:
 Chef de Bataillon: le Capitaine Fourcaud (Pierre);
 Par ordre No. 35, du 7 janvier 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er janvier 1941:
 Général de Brigade: le Colonel Petit (Ernest).
 Par ordre No. 37, du 10 janvier 1941, est promu à T.T. à titre étranger, pour prendre rang du 15 janvier 1941:
 Sous-Lieutenant: l'Adjudant Saphir (Ascher).
 Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, sont promus à T.T.:
 Pour prendre rang du 1er août 1940:
 Capitaine: le Lieutenant T.D. (Active) des Roberts (Philippe);
 Pour prendre rang du 1er février 1941:
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant T.D. (Active) Garot (Jean);
 Pour prendre rang du 1er février 1941:
 Chef de Bataillon: le Capitaine T.D. (Réserve) Billard (Maurice).
 Capitaines: les Lieutenants T.D. (Réserve) Thomelin (Eugène), Darcy (Henri) et Lagrave.
 Lieutenants: les Sous-Lieutenants T.D. (Active) Doucet (Emile), Labaume (Jean), et Lecointe (Marc); les Sous-Lieutenants T.D. (Réserve) Thibault (René), Trentesaux (Léon), Serizier (Henri), Gravez (Marcel), Charpentier (Michel) et Dureau (Pierre).
 Par ordre No. 7, du 12 février 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche-Orient, sont promus, pour prendre rang du 15 février 1941:
 Chef de bataillon: le Capitaine Vermeulen (Paul);
 Capitaines: les Lieutenants Mirkin (Victor), Guépin (Germain), et Salaun-Penquer (Edouard);
 Lieutenants: les Sous-Lieutenants Zagdoun (Victor), Pichat (Jean), de Laborde-Noguez (François), Lucovich (Claude) et Gourves (Joseph);
 Pour prendre rang du 15 décembre 1940:
 Sous-Lieutenant: l'Adjudant-Chef Bouvier (Léon).
 Par ordre No. 50, du 15 février 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Chefs de Bataillon: le Capitaine Broche.

Le document reproduit dans les pages suivantes a été publié en Annexe Confidentielle dans le Journal de la France Combattante.

Il récapitule un certain nombre de nominations, et promotions du 18 Juin 1940 au 31 Décembre 1941 :

- 1°) dans les trois Armes des F.F.L. ;
- 2°) dans l'Administration Centrale de la France Libre.

Nous ne sommes pas en mesure de préciser s'il s'agit de l'ensemble des nominations ou promotions pour cette période, ou s'il existe d'autres documents complétant celui que nous reproduisons, tel qu'il figure dans les archives de la Bibliothèque Nationale.

J. H.

DON
64 0044
0106

Par ordre No. 53, du 25 février 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 février 1941:
 Chef de bataillon (Réserve): le Capitaine T.D. O'cottreau (Jean-Marie).
 Par ordre No. 59, du 14 mars 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er avril 1941:
 Chef de Bataillon: le Capitaine à T.D. Simon (Pierre).
 Par ordre No. 10, du 14 mars 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué-Général pour le Proche-Orient, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 mars 1941:
 Lieutenant-Colonel: le Chef de bataillon Gennardi (Philippe);
 Capitaine: le Lieutenant Thoreau (André).
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant Cance (Georges).
 Par ordre général No. 15, du 21 mars 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué-Général pour le Proche-Orient, est promu pour prendre rang du 25 décembre 1940:
 Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon Koenig (Marie-Joseph).
 Par décision du 16 mai 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 mai 1941:
 Chef de Bataillon: le Capitaine breveté Boisseau.
 Par ordre No. 74, du 9 mai 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er mars 1941:
 Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon (Réserve) Blochet (Eugène).
 Par ordre No. 76, du 6 juin 1941, sont promus à T.T.:
 Lieutenants: Pour prendre rang du 15 février 1941; le Sous-Lieutenant Leclair; Pour prendre rang du 25 juillet 1940; le Sous-Lieutenant Desrousseaux (Robert).
 Par décision du 16 juin 1941, est promu à T.T., pour prendre rang du 16 juin 1941:
 Chef de bataillon; le Capitaine Bossavy (Georges).
 Par décision du 23 juin 1941, est promu à T.T.:
 Pour prendre rang du 25 juin 1940; Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon Jardin (Gustave).
 Par ordre No. 81, du 29 juillet 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 juillet 1941:
 Chef de Bataillon: le Capitaine Rive (Francisque);
 Capitaine: le Lieutenant Ratard (Georges).
 Par décision du 4 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:
 Chef de Bataillon: le Capitaine (Réserve) Huet (Georges);
 Capitaines: les Lieutenants (Active) Carré de Lusancay (François) et de Saigné (Gabriel); le Lieutenant (Réserve) Bonneau (Gabriel).
 Par décision du 11 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 10 août 1941:
 Généraux de Brigade; les Colonels Lecercler et Monclar.
 Pour prendre rang du 12 août 1941:
 Généraux de Brigade: les Colonels Collet et Koenig (Marie-Joseph).
 Par décision du 12 août 1941, sont promus à T.T.:
 Chefs de Bataillon: les Capitaines Raisin, Barbotou et Jaume;
 Capitaines: les Lieutenants Hervonet et Cloarec.
 Par décision du 20 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 20 août 1941:
 Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon (Active) Reyniers;
 Chef de bataillon: le Capitaine Bellet (Jean);
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Fraisse (Marcel).

Sous-Lieutenant: l'Adjudant-Chef (Active) Paldacci (Simon).
 Par décision du 26 août 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 26 août 1941;
 Sous-Lieutenant: le Sergent (Active) Span (Karel).
 Par ordre No. 82, du 4 septembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er septembre 1941:
 Capitaine: le Lieutenant (Réserve) Manuel (André).
 Par ordre No. 89, du 25 septembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 22 juin 1941:
 Sous-Lieutenants: les Aspirants (Réserve) Cornillet, Brihac et Auzary.
 Par ordre No. 90, du 30 septembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 septembre 1941:
 Lieutenants-Colonels: les Chefs de Bataillon: Vermeulen (Paul) et Amilakvari.
 Chefs de Bataillon: les Capitaines Amiel, Allegrini et Langlois.
Cavalerie
 Par ordre No. 8, du 29 juillet 1940, sont promus à T.T., pour prendre rang du 31 juillet 1940:
 Chef d'escadrons: le Capitaine Leclerc (François).
 Capitaine: le Lieutenant de Boislabert.
 Par ordre No. 20, du 15 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 août 1940:
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant Porgès (Jacques).
 Par ordre No. 23, du 15 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 août 1940:
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant (Réserve) De Saint-André.
 Par ordre No. 29, du 26 octobre 1940, est promu pour prendre rang du 1er novembre 1940:
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant Jordan (Augustin).
 Par ordre général No. 2, du 2 décembre 1940, du Général d'Armée Catroux, Délégué-Général pour le Proche-Orient, est promu pour prendre rang du 25 juin 1940:
 Sous-Lieutenant: le Sergent Esnault de Malliard (Yvon).
 Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Colonel: le Lieutenant-Colonel T.T. (Active) Angenot (Paul);
 Chef d'Escadrons: le Capitaine T.T. (Active) de Soubeyran (Pierre);
 Capitaine: le Lieutenant T.D. (Réserve) Price-Prévot;
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant T.D. (Réserve) Stadler (Rémond).
 Par ordre No. 8, du 28 février 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué-Général pour le Proche-Orient, sont promus, pour prendre rang du 25 février 1941:
 Chef d'Escadrons: le Capitaine Jourdié (Paul);
 Capitaines: les Lieutenants Morel-Deville (François) et de Villoutreys de Brignac (Harry).
 Par ordre No. 58, du 13 mars 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 16 mars 1941:
 Chef d'Escadrons: le Capitaine à T.D. (Réserve) Clarac du Vivier (Gilles).
 Par ordre No. 10, du 14 mars 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué-Général pour le Proche-Orient, est promu à T.T., pour prendre rang du 25 mars 1941, Chef d'escadrons (Active): le Capitaine de Kersauson (Robert).
 Par décision du 25 juin 1941, le Lieutenant Aratingi (Alexandre) est remis en position d'activité à compter du 25 juin 1941.
 Par ordre No. 81, du 29 juillet 1941, est promu à T.T., pour prendre rang du 25 juillet 1941:

Capitaine: le Lieutenant Savelli (Horace).
 Par décision du 4 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:
 Chef d'Escadrons: le Capitaine (Active) Bouquet de Jolinière (Maurice).
 Capitaines: les Lieutenants (Active) Cristofini (Pierre) et Malgras (Jean).
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Active) Oddo (Paul).
 Par décision du 19 août 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 août 1941:
 Sous-Lieutenant: le Maréchal des Logis-Chef (Réserve) De Maslatrie (Robert).
 Par décision du 20 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 20 août 1941:
 Capitaines: le Lieutenant (Active) Martin (Sigfried) et le Lieutenant (Réserve) Daloz.
 Sous-lieutenants: les Adjudants-Chefs (Active) Colin (Pierre), Espitalier (Gaston), Gondicart (Vincent) et Montreux (Téléphore).
 Par ordre No. 88, du 25 septembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 22 septembre 1941:
 Capitaine: le Lieutenant (Réserve) Serreules (Claude).
 Par ordre No. 89, du 25 septembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 22 juin 1941:
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant Marsay.
Artillerie
 Par ordre No. 27, du 30 septembre 1940, est promu pour prendre rang du 25 septembre 1940:
 Chef d'Escadron: le Capitaine Howard.
 Par ordre No. 30, du 30 octobre 1940, sont promus pour prendre rang du 1er novembre 1940:
 Sous-Lieutenants: les Aspirants Bauer (Jean), Jeannot (Xavier) Juif (Jean), Langlois (Hector) et Irie (Jean).
 Par ordre général No. 1, du 24 novembre 1940, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche-Orient, sont promus:
 Capitaines à T.T. (Réserve): les Lieutenants Repiton-Preneuf et Jacquet.
 Sous-Lieutenants à T.T.: l'Adjudant-Chef Huet (Henri) et le Sergent Finet.
 Par ordre No. 34, du 30 décembre 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er septembre 1940:
 Capitaine: le Lieutenant Duclos (Maurice).
 Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Capitaine: le Lieutenant T.D. (Réserve) Bernard (Henri).
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Janleine (Emile).
 Par ordre No. 43, du 31 janvier 1941, est promu à T.T., pour prendre rang du 1er février 1941:
 Général de brigade: le Colonel Serres (Maurice).
 Par ordre No. 58, du 13 mars 1941, est promu à T.T., pour prendre rang du 16 mars 1941:
 Capitaine: le Lieutenant T.D. (Réserve) Le Bouleux de Courlon (Jacques).
 Par ordre No. 62, du 16 mars 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 16 mars 1941:
 Colonel (Active): le Lieutenant-Colonel Dassonville (Achille).
 Par décision du 2 mai 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 2 mai 1941:
 Lieutenant-Colonel: le Chef d'Escadron Lanusse.
 Par ordre No. 74, du 9 mai 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er mars 1941:
 Chef d'Escadron: le Capitaine (Active) Lenuz (Léon).

Par ordre No. 77, du 26 juin 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 26 juin 1941:
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant (Réserve) Denissac (Albert).
 Par décision du 15 juillet 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:
 Chef d'Escadron: le Capitaine (Active) Crépin (Jean).
 Par ordre No. 81, du 29 juillet 1941, est promu à T.T., pour prendre rang du 25 juillet 1941:
 Capitaine: le Lieutenant Dechelette (Eugène).
 Par décision du 4 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:
 Capitaine: le Lieutenant (Réserve) Belan (Yves);
 Lieutenants: les Sous-Lieutenants (Réserve) Emberger (Jean) et Jochem (Jean).
 Par décision du 19 août 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 août 1941:
 Capitaine: le Lieutenant (Active) Blanchet (Pierre).
 Par décision du 20 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 20 août 1941:
 Lieutenant-Colonel: le Chef d'Escadron (Active) Homery (Jean);
 Chefs d'Escadron: les Capitaines (Active) Moreau (Charles) et Marie (Alfred);
 Capitaines: les Lieutenants (Active) Bois (Eugène) et Cance (Georges);
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Active) Ferrier (Joseph).
 Par ordre No. 89, du 25 septembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 22 juin 1941:
 Capitaine: le Lieutenant (Réserve) Bozel;
 Sous-Lieutenants: les Aspirants (Réserve) Guyons, Borudy et Maistre.
Génie
 Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Capitaine: le Lieutenant T.D. (Réserve) Hesse (Jean).
 Lieutenants: les Sous-Lieutenants T.D. (Réserve) Goff (Richard) et Divonne de Boisgelin (Claude).
 Par ordre No. 51, du 14 février 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 4 février 1941:
 Capitaine: le Lieutenant T.D. (Réserve) Fatoux (Lucien).
 Par ordre No. 21, du 23 avril 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche-Orient, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 avril 1941:
 Sous-Lieutenant: l'Adjudant Fortuné (Georges).
 Par ordre No. 70, du 30 avril 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er avril 1941:
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant Roca (Georges).
 Par ordre No. 81, du 29 juillet 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 juillet 1941:
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant Marie (Maurice).
 Par décision du 19 août 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 août 1941:
 Capitaine: le Lieutenant (Réserve) Gayet (Pierre).
 Par décision du 20 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 20 août 1941:
 Capitaines: le Lieutenant (Active) Nofal (Georges) et les Lieutenants (Réserve) Neuville et Lavergne;
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Rosembeck (Edmond);
 Sous-Lieutenant: l'Adjudant - chef (Active) Leonetti (Xavier).

Chars

Par décision du 4 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:
 Capitaines: le Lieutenant (Active) Buis (Georges) et le Lieutenant (Réserve) Volvey (Jean);
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Active) Blasquez (Jacques).

Train

Par ordre No. 26, du 21 octobre 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er septembre 1940:
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant Alain (Jacques).
 Par ordre No. 76, du 6 juin 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 10 avril 1941:
 Lieutenant: le Sous-Lieutenant Charpy (Paul).
 Par ordre No. 81, du 29 juillet 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 juillet 1941:
 Chef d'Escadrons: le Capitaine Boutet (Louis).
 Par décision du 4 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:
 Capitaine: le Lieutenant (Active) Dulau (Jean);
 Sous-Lieutenant: l'Adjudant (Réserve) Hochapfel (Georges).

Service d'Etat-major

Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Sous-Lieutenant: l'Adjudant Guignard (Hippolyte).
 Par ordre No. 44, du 31 janvier 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Sous-Lieutenant: M. Beaudoin (André).

Intendance

Par ordre No. 12, du 15 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 août 1940:
 Intendant de 3ème classe: l'Intendant-adjoint (Active) Bouton (Henri).
 Par ordre No. 29, du 26 octobre 1940, est promu pour prendre rang du 1er novembre 1940:
 Sous-Lieutenant: l'Aspirant Granville-Jacquet (Jean-Paul).
 Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Lieutenant-Colonel d'Administration: le Commandant d'Administration (Réserve) Massip (Jean);
 Attaché de l'Intendance de 2ème classe (Réserve) le Sergent Lahey (Michel).
 Par ordre No. 49, du 10 février 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Sous-Lieutenant d'Administration: le Sergent-Chef Schmitt (William).
 Par ordre No. 52, du 20 février 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Intendant Général de 2ème classe (Active): l'Intendant militaire de 1ère classe Souques (Albert).
 Par décision du 4 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:
 Capitaines d'Administration: les Lieutenants d'Administration de Guillebon (Hubert) et Maury (André).
 Par décision du 20 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 20 août 1941:
 Intendants Militaires de 2ème classe: les Intendants Militaires de 3ème classe (Active) Bouton (Henri) et Desmoulin (François);
 Capitaine d'Intendance; le Lieutenant d'Intendance (Active) Perrat (Jean);
 Sous-Lieutenant d'Intendance: l'Adjudant (Active) Dodu (Marcel).

Service de Santé

Par ordre No. 12, du 15 août 1940, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 août 1940:
 Médecin-Commandant: le Médecin-Capitaine Fruchaud (Henri).
 Médecins-Capitaines: les Médecins-Lieutenants (Réserve) Delavenne (Henri) et Boyer (Isidore);
 Médecin-Lieutenant: le Médecin-Sous-Lieutenant Renaud (Jean).
 Médecins-Sous-Lieutenants: les Médecins Auxiliaires Genest, Forestier et Moore (Alain);
 Pharmacien-Capitaine: le Pharmacien-Lieutenant Rabattu (Jacques);
 Pharmacien-Auxiliaire: l'E. O. R. Menestrey (Jacques);
 Dentiste-Lieutenant: le Sous-Lieutenant Béraud (Marcel).
 Lieutenant d'administration du Service de Santé: le Sous-Lieutenant Féraud (Etienne).
 Par ordre No. 15, du 25 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 20 août 1940:
 Médecin-Lieutenant: le Médecin Sous-Lieutenant Lemanissier (André).
 Par ordre No. 16, du 26 août 1940, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 août 1940:
 Sous-Lieutenant Pharmacien: le Pharmacien Auxiliaire Gelly;
 Pharmaciens Auxiliaires l'Infirmier de 1ère classe Fustec (Jean) et l'Infirmier de 2ème classe Lévy (Raymond).
 Par ordre No. 17, du 26 août 1940, sont promus à T.T. titre étranger, pour prendre rang du 21 août 1940:
 Médecin-Sous-Lieutenant: M. Bayon (H. P.);
 Sous-Lieutenant: M. Hasey (John);
 Médecins-Auxiliaires: M. Horowitz (Michel) et Mme. Micinic (Nina).
 Par ordre général No. 2, du 2 décembre 1940, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche-Orient est promu pour prendre rang du 25 novembre 1940:
 Médecin-Commandant: le Médecin-Capitaine Quéneudec (René).
 Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:
 Médecin-Lieutenant-Colonel: le Médecin-Commandant T. D. (Réserve) de Cailly (Georges);
 Médecins-Capitaines: les Médecins-Lieutenants T. D. (Réserve) Bristol (Henri) et Durbach (André);
 Médecin-Sous-Lieutenant: le Médecin Auxiliaire (Réserve) Ferry (Walter).
 Par ordre No. 58, du 13 mars 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 16 mars 1941:
 Médecin-Capitaine: le Médecin-Lieutenant T.D. Jiberry (Jean);
 Sous-Lieutenant d'administration du service de Santé: l'Adjudant Charpentier (Georges).
 Par ordre No. 20, du 19 avril 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué-Général pour le Proche-Orient, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 avril 1941:
 Médecin-Commandant: le Médecin-Capitaine Reilinger (Alfred).
 Par ordre No. 69, du 30 avril 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 avril 1941:
 Médecin-Capitaine: le Médecin-Lieutenant T.D. Rollin;
 Sous-Lieutenant: le Médecin Auxiliaire Maurisset.
 Par ordre No. 81, du 29 juillet 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 juillet 1941:
 Médecin-Capitaine: le Médecin-Lieutenant de Kerguelen (Charles).

Par décision du 4 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:

Commandant d'Administration du Service de Santé: le Capitaine d'Administration (Active) Carichiopulo (William);
Médecins-Capitaines: Les Médecins-Lieutenants (Active) Guénon (Paul), Guillon (Paul) et Behon (Raoul-Elie);
Médecins-Lieutenants: les Médecins-Sous-Lieutenants (Active) Duval (Louis) et Genet.

Par décision du 11 août 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 10 août 1941:

Médecin-Général-Inspecteur: le Médecin-Général Sicé (Adolphe).

Par décision du 20 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 20 août 1941:

Médecins-Lieutenants-Colonels: le Médecin-Commandant (Active) Vialard-Goudon (Jean) et le Médecin-Commandant (Réserve) Fruchaud (Henri);

Médecins-Commandants: les Médecins-Capitaines (Active) Chappoux (Paul), Sadder (Pierre) et Vignes (Charles).
Médecins-Capitaines: les Médecins-Lieutenants (Réserve) Asquins (Patrice), Champenois (Louis) et Durbach (André).

Pharmaciens-Capitaines: le Pharmacien-Lieutenant (Active) Janoli (Georges) et le Pharmacien-Lieutenant (Réserve) Cantor (Isidore).

Sous-Lieutenant d'Administration du Service de Santé: l'Adjudant (Active) Pain.

Par décision du 26 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 août 1941:

Médecin-Général: le Médecin-Colonel (Active) Guirriec (Arthur).

Médecin-Colonel: le Médecin-Lieutenant-Colonel Jansotte (Gaston).

Par ordre No. 88, du 25 septembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 22 septembre 1941:

Médecin-Sous-Lieutenant: le Médecin-Auxiliaire Jaeger (Israel).

VÉTÉRINAIRES

Par ordre No. 16, du 27 mars 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche-Orient est promu pour prendre rang du 25 mars 1941:

Vétérinaire-Lieutenant: le Vétérinaire-Sous-Lieutenant Troquereau (Pierre).

Par ordre No. 66, du 15 avril 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1940:

Vétérinaire Lieutenant: le Vétérinaire-Sous-Lieutenant Lascombe (Antoine).

AUMONIERS

Par ordre No. 15, du 25 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 20 août 1940:

Aumônier Sous-Lieutenant: l'Aumônier Aspirant Lacoïn (Pierre).

INTERPRÈTES

Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:

Interprète-Commandant: l'Interprète-Capitaine T. D. (Réserve) Laporte (Bernard).

Interprète - Lieutenant: l'Interprète-Sous-Lieutenant (Réserve) Gros (Louis).

Interprètes - Sous - Lieutenants: les Maréchaux des Logis (Réserve) Boris (Georges), Schumann (Jacques) et Sirix (Paul).

Par décision du 4 août 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:

Interprète Sous-Lieutenant: l'Adjudant (Réserve) Prochasson (Roger).

Contrôle de l'Armée

Par décision du 27 janvier 1941, le Chef de Bataillon Tissier (Pierre), Maître des requêtes au Conseil d'Etat, est admis à faire partie du Corps des Attachés du Contrôle de l'Administration de l'Armée

à compter du 1er février 1941 avec le rang d'Attaché en chef du Contrôle de l'Administration de l'Armée.

Par décision du 27 mai 1941, M. Mabilotte (Marcel), Ingénieur militaire en chef de 1ère classe du service des Poudres, est admis à faire partie du Corps des Attachés du Contrôle de l'Administration de l'Armée pour prendre rang du 28 mai 1941 avec le rang d'Attaché en chef du Contrôle de l'Administration de l'Armée.

Justice Militaire

Par ordre No. 90, du 30 septembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 septembre 1941:

Officier de Justice Militaire de 2ème classe: l'Officier de Justice de 3ème classe Faure (Joseph).

Infanterie Coloniale

Par ordre No. 9, du 2 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 2 août 1940:

Lieutenant: le Sous-Lieutenant Chelakine (Boris).

Par ordre No. 36, du 18 janvier 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 janvier 1941:

Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon Génin (René).

Par ordre No. 42, du 31 janvier 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:

Capitaine: le Lieutenant T.D. (Réserve) Roy (André);

Lieutenant: le Sous-Lieutenant T.D. (Réserve) Gallois-Montbrun (Armand).

Par ordre No. 47, du 6 février 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er février 1941:

Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon (Active) Tournadre (Louis),

Par décision du 22 mars 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er mars 1941:

Chef de Bataillon: le Capitaine (Active) Le Nuz (Léon);

Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon (Réserve) Blochet (Eugène).

Par ordre No. 17, du 1er avril 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche Orient, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er avril 1941:

Chef de Bataillon: le Capitaine Bavière.

Par décision du 21 juin 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 21 juin 1941:

Sous-Lieutenant: l'Aspirant (Active) Moguez (Pierre).

Par ordre No. 78, du 26 juin 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 juin 1941:

Chef de Bataillon: le Capitaine (Active) Houssin.

Par décision du 4 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 juillet 1941:

Capitaines: les Lieutenants (Active) Marand (Jean-Louis) et Chevillot (Gilbert), le Lieutenant (Réserve) Lantiez (Alexandre).

Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Blanchard (André).

Sous-Lieutenants: l'Adjudant - Chef (Active) Leca (Pierre-Jean) et l'Aspirant (Réserve) Diffre (Thaddée-Henri).

Par décision du 11 août 1941, sont promus à T.T.:

Pour prendre rang du 10 août 1941:

Lieutenants-Colonels: les Chefs de Bataillon Olive et Delange;

Pour prendre rang du 12 août 1941:

Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon à T.T.: De Roux.

Par décision du 19 août 1941 sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 août 1941:

Capitaine: le Lieutenant (Réserve) Raynaud (Jean).

Par ordre No. 90, du 30 septembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 septembre 1941:

Chef de Bataillon: le Capitaine de Boissoudy.

Légion Etrangère

Par ordre No. 8, du 28 février 1941, du Général d'Armée Catroux, Délégué Général pour le Proche-Orient, sont promus pour prendre rang du 25 février 1941:

Lieutenants: les Sous-Lieutenants Aubert (Robert) et Clarence (Gustave).

Par ordre No. 90, du 30 septembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 septembre 1941:

Chefs de Bataillon: les Capitaines Paris de Bolardière et Babonneau.

Corps Auxiliaire Féminin

Par ordre No. 19, du 27 août 1940, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 août 1940:

Lieutenant: Miss Ford (Rachel).

PROMOTIONS DANS LES CADRES DES OFFICIERS DES FORCES NAVALES FRANÇAISES LIBRES

Corps des Officiers de marine

Par ordre No. 3, du 25 juillet 1940, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 juillet 1940:

Capitaines de Corvette: les Lieutenants de Vaisseau Cabanier (Georges), Bourguines (Marcel) et Roux (André);

Lieutenants de Vaisseau: l'Enseigne de Vaisseau de 1ère classe Rousselot et l'Enseigne de Vaisseau de 1ère classe Aviateur de Scitivaux de Greische (Philippe).

Par décision du 20 juin 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Capitaines de Frégate: les Capitaines de Corvette Querville (J. M.), Galleret (P. F. V. M.) et Kolb Bernard (R. J. M. A.);

Capitaines de Corvette: les Lieutenants de Vaisseau Patou (A.), Rossignol (G.), Burin des Rozières (C. M.), Ybert (B. E. E.) et de la Porte des Vaux (J. P. Y.);

Capitaine de Corvette auxiliaire: le Lieutenant de Vaisseau auxiliaire Schaeffer (C. F. A.).

Par décision du 21 juillet 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 10 juillet 1941:

Capitaine de Corvette: le Lieutenant de Vaisseau Gilbert (J. A.);

Lieutenants de Vaisseau: les Enseignes de Vaisseau de 1re classe Bissey (F. J. J.), Levasseur (J. M. L. M.) et Simon Dubuisson (H. F. D.);

Enseigne de Vaisseau de 1ère classe: l'Enseigne de Vaisseau de 2ème classe Courtois (R. E. A.);

Enseigne de Vaisseau de 2ème classe: les Aspirants Hemar (M. R.), Guillaume (R. J.), Briel (G. H. M.), Darfeuille (A. C.), Harpillard (A. M. L. P.), Gonthier (G. A. A.), Choulant (A. J. M.), Le Boucher (L.) et Legrand (J. F.).

Par décision du 20 août 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 20 août 1941:

Capitaine de Frégate: le Capitaine de Corvette Héron de Villefosse;

Capitaine de Corvette: le Lieutenant de Vaisseau Des Moutis;

Lieutenants de Vaisseau: les Enseignes de Vaisseau Iehle (Pierre) et Touchaleume (Elie);

Enseigne de Vaisseau de 2ème classe: l'Enseigne de Vaisseau stagiaire Bauche (Jacques).

Par décision du 1er octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Capitaine de Frégate: le Capitaine de Corvette Jaquet (G. G.);

Capitaine de Corvette: le Lieutenant de Vaisseau Amyot d'Inville (H. M. E.);

Lieutenants de Vaisseau: les Enseignes de Vaisseau de 1re classe Carpié

(M. F. J. M.), Leterrier (L. A. E.), Arnold (J. F. J.), Paranthoen (G.), Bergeret (A.) et de Resseguier;
Enseigne de Vaisseau de 2ème classe: l'Aspirant Alvome (Y.P.C.).

Corps des Ingénieurs mécaniciens

Par décision du 21 juillet 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 10 juillet 1941:

Ingénieur Mécanicien Principal: l'Ingénieur Mécanicien de 1ère classe Queguiner (L. J.);

Ingénieurs Mécaniciens de 1ère classe: les Ingénieurs Mécaniciens de 2ème classe Lacharme (M.), Savin (R. M.), Joulin (C.), Roussin (A. E. M.), et Henne (A.);

Ingénieurs Mécaniciens de 2ème classe: l'Ingénieur Mécanicien de 3ème classe Boudiak (J.) et le Maître Principal Mécanicien Trébuchet (L. J.).

Par décision du 1er octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Ingénieur Mécanicien Principal: l'Ingénieur Mécanicien de 1ère classe Chenais (H.);

Ingénieur Mécanicien de 2ème classe: l'Ingénieur Mécanicien de 3ème classe Page (L.).

Corps des Officiers des Equipages

Par décision du 30 juillet 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juin 1941:

Officiers des Equipages de 1ère classe: les Officiers des Equipages de 2ème classe Vibert (P. L.) et Courtin (R. L.);

Officiers des Equipages de 2ème classe: les Premiers Maîtres Le Boulicaut (Pierre), Pourtau (Jean), Parc (Joseph), Accarias (Paul), Montador (François), Ibarluucia (Max), Giammari (Antoine), Ravoux (Louis) et Lofi (Alexandre).

Corps du Commissariat

Par décision du 1er octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Commissaire en Chef de 2ème classe: le Commissaire Principal Arnoux de Pirey (M. J. J.);

Commissaire de 1ère classe: le Commissaire de 2ème classe Canavaggio (J. E.);

Commissaire de 2ème classe: le Commissaire de 3ème classe Grossir (L.);

Commissaire de 2ème classe auxiliaire: le Commissaire de 3ème classe auxiliaire Leven (H. M.).

Commissaires de 3ème classe: l'Aspirant assimilé spécial d'Etat-Major Fleury (P. L. J.) et le Maître fourrier Schleich.

Commissaire de 3ème classe auxiliaire: l'Aspirant Officier Assimilé spécial d'Etat-Major Orthlieb (M. M. P.).

Service de Santé

Par décision du 1er octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Médecin Principal: le Médecin de 1ère classe Ray (J.);

Médecin de 1ère classe: le Médecin de 2ème classe Lebas (R. J. F.);

Médecins de 2ème classe: les Médecins de 3ème classe Pontivy (J. M. C.) et Marcel (G.);

Médecin de 3ème classe: l'Aspirant-Médecin Tempel (H.).

Corps des Officiers d'Administration

Par décision du 1er octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Officier d'Administration de 1ère classe: l'Officier d'Administration de 2ème classe Bervard (R. A.);

Officier d'Administration de 2ème classe: les Officiers d'Administration de 3ème classe Le Coz (L.), Poizat (P.M.) et Queyranne (J. L. G.);

Officiers d'Administration de 3ème classe: les Aspirants-Officiers d'Administration Van Poperinghe (A. E. R.) et Travert (J.).

Corps des Ingénieurs de direction des Travaux

Par décision du 1er octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Ingénieur de Direction des Travaux de 2ème classe: l'Ingénieur de Direction des Travaux de 3ème classe Brunshwig (R.).

Corps des Professeurs de l'Ecole Navale

Par décision du 1er octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Professeurs de 1ère classe: les Professeurs de 2ème classe Fournier (G. L. G.) et Lazard (A.).

ANNEXE No. II.

24 septembre 1941 31 décembre 1941

PROMOTIONS DANS LES CADRES DES OFFICIERS DES FORCES FRANÇAISES LIBRES

Infanterie

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, sont promus, pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Chef de bataillon: le Capitaine (Réserve) Diethelm (Maurice);

Capitaines: le Lieutenant (Active) de la Joncière (René); les Lieutenants (Réserve) Bienvenue (Raymond), Neurohr (Jean) et Bury (Adrien);

Lieutenant à titre étranger: le Sous-Lieutenant (Réserve) Saphir (Asher).

Par décret No. 28, du 18 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Général de Brigade: le Colonel (Active) Cazaux (Alfred).

Colonels: les Lieutenants-Colonels (Active) Bapst (Charles) et Brosset (Diego).

Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon (Active) Broche (Félix).

Chefs de Bataillon: les Capitaines (Ac-

tive) Fouquet (Lucien) et Monclard (Renald).

Par décret No. 45, du 17 novembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 10 novembre 1941:

Chef de Bataillon: le Capitaine Savignat (René).

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Lieutenants-Colonels: le Chef de Bataillon (Active) Billotte (Pierre); le Chef de Bataillon (Réserve) Arnout (Louis);

Chefs de Bataillon: les Capitaines (Active) Tartavez (Louis), et Kovaloff de Maret (Nicolas) à titre étranger; les Capitaines (Réserve) Schmittlein et de Sieyès;

Capitaines: les Lieutenants (Réserve) Foulquies (René), Ménard (Etienne), Berry (André), Haas (Yves) et Soustelle (Jacques);

Lieutenants: le Sous - Lieutenant (Active) Paris (Jean); le Sous-Lieutenant (Réserve) Cartier (Georges) à titre étranger;

Sous-Lieutenants: les Aspirants (Réserve) Clevenot (Robert), Vouch (Guy), Davidowski (Samuel), Dimier (Henri) et Mella (Antoine).

Corps des Officiers Interprètes et du Chiffre

Par décision du 1er octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Officier Interprète et du Chiffre de 1ère classe: l'Officier Interprète et du Chiffre de 2ème classe Pacteau (L. J.);

Officier Interprète et du Chiffre de 2ème classe: l'Officier Interprète et du Chiffre de 3ème classe de Bellaigue de Bughas (F.);

Officier Interprète et du Chiffre de 2ème classe auxiliaire: l'Officier Interprète et du Chiffre de 3ème classe auxiliaire Paumier (L. H.).

Corps des Officiers assimilés spéciaux secrétaires d'Etat-major

Par décision du 1er octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er juillet 1941:

le Maître Secrétaire d'Etat-Major Dumand (G.) et le Second-maître secrétaire Bourdier.

PROMOTIONS DANS LES CADRES DES OFFICIERS DES FORCES AERIENNES LIBRES

Par décret du 20 février 1941, est promu pour prendre rang du 13 février 1941:

Capitaine: le Lieutenant Jesberger (Jean).

Par décret du 20 février 1941, sont promus pour prendre rang du 15 février 1941:

Capitaines: les Lieutenants Goussault (François), Roques (Raymond) et de Saint Péreux (Pierre);

Lieutenant: le Sous-Lieutenant Thomas de Pange (Marie);

Sous - Lieutenants: MM. Bernard (Philippe), David (Louis), Faucher (Jean), Finance (Marcel), Fruit (André), Grasset (Georges), Irant (Jules), Larue (Fernand), Netter (Jean), Speich (Roger), Trijeaud (Joseph) et Bentley (Jacques).

Par décret du 23 mars 1941, est promu pour prendre rang du 15 février 1941:

Commandant: le Capitaine Bergonnier (Elie).

Par décret du 6 juillet 1941, est promu pour prendre rang du 1er juillet 1941:

Capitaine: le Lieutenant Briand (Raphaël).

Sous-Lieutenants: les Aspirants (Réserve) Clevenot (Robert), Vouch (Guy), Davidowski (Samuel), Dimier (Henri) et Mella (Antoine).

Cavalerie

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, sont promus pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Chef d'Escadrons: le Capitaine (Réserve) Mesnil (Maurice);

Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) de Cabrol.

Par décret No. 29, du 20 octobre 1941, est promu à T.T

Artillerie

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Lieutenant-Colonel: le Chef d'Escadron (Active) Vermeil de Conchard (Pierre);

Chef d'Escadron: le Capitaine (Réserve) Corne (Eugène);

Capitaines: les Lieutenants (Réserve) Molina (Juan José), Corvisart (Alexandre), Bure (Edouard), Pezet (Jean) et le Guen (Marcel);

Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Drouot (Georges).

Par décret No. 29, du 20 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Lieutenant-Colonel: le Chef d'Escadron (Réserve) Momy (Lucien);

Chef d'Escadron: le Capitaine (Active) Michalet (Maurice).

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Lieutenant-Colonel: le Chef d'Escadron (Réserve) Dunois (Paul);

Chef d'Escadron: le Capitaine (Réserve) de Konigowarter (Jules);

Lieutenants: les Sous-Lieutenants (Réserve) Chauvet (Maxime) et Mitchell (Roger);

Sous-Lieutenants: les Aspirants (Réserve) Bloch (Philippe) et Paul (Michel).

Par décret No. 101, du 30 décembre 1941, est promu pour prendre rang du 1er janvier 1942:

Lieutenant (à titre étranger): le Sous-Lieutenant Miksché (Ferdinand).

Génie

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, sont promus pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Chefs de Bataillon: les Capitaines Servais (Armand) et Cochois (Etienne).

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Chefs de Bataillon: le Capitaine (Active) Léon (Emile) et le Capitaine (Réserve) Bolze (Roger).

Capitaines: les Lieutenants (Réserve) Germain (G.) et Lantenois (R.);

Lieutenant: le Sous-Lieutenant La Loge (Maurice).

Chars

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, est promu pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Lieutenant à Titre Etranger: le Sous-Lieutenant (Réserve) Eberhardt (Frédéric).

Train

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, est promu pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Capitaine: le Lieutenant (Réserve) Lavergne (Jean).

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Chef d'Escadrons: le Capitaine (Active) Parazols (Gilbert) et le Capitaine (Réserve) Barlone (Daniel);

Capitaines: les Lieutenants (Réserve) Paris (Robert) et Dreyfus (Gilbert);

Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Ruet (Jean).

Service d'Etat-Major

Par décret No. 33, du 22 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Sous-Lieutenant: l'Adjudant - Chef (Active) Keraudren (Jean) et l'Aspirant (Réserve) Marion (François).

Par décret No. 77, du 25 décembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Sous-Lieutenant: l'Adjudant - Chef (Active) le Dé (Claude).

Service de l'Intendance

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Intendant Militaire Adjoint: le Capitaine d'Administration (Réserve) Caulier (Emilien).

Officiers d'Administration du Service de l'Intendance

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, est promu pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Capitaine: le Lieutenant (Réserve) Caulier (Emilien);

Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Baudoin (André).

Par décret No. 33, du 22 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Sous-Lieutenant: l'Aspirant (Réserve) Mouy (Pierre).

Par décret No. 37, du 31 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er novembre 1941:

Capitaine: le Lieutenant Baudoin (André).

Service de Santé

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 16 novembre 1941:

Médecin-Commandant à titre étranger: le Médecin-Capitaine (Réserve) Morin;

Pharmacien-Commandant: le Pharmacien Capitaine (Active) Rabeyrolles (Marcel);

Médecin-Sous-Lieutenant: le Médecin Auxiliaire (Réserve) Martinot;

Dentiste Sous-Lieutenant: le Dentiste Aspirant (Réserve) Parson.

Sous-Lieutenant d'Administration: l'Aspirant (Réserve) Moore (Bernard).

Vétérinaires

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, est promu pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Vétérinaire Capitaine: le Vétérinaire Lieutenant (Réserve) Fiasson (Raymond).

Aumôniers

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Aumônier Lieutenant: l'Aumônier Sous-Lieutenant (Réserve) Newmann (Michael).

Sûreté aux Armées

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, est promu pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Assimilé-Lieutenant: l'Assimilé Sous-Lieutenant Lardy (Roger).

Par décret No. 33, du 22 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Assimilé Sous-Lieutenant: l'Assimilé Adjudant (Réserve) Gruwez (Jean).

Gendarmerie

Par décret No. 33, du 22 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Sous-Lieutenant: l'Adjudant - Chef (Active) Foveau (François).

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Chef d'Escadrons: le Capitaine (Active) Petignot;

Sous-Lieutenant: l'Adjudant (Active) Mas.

Interprètes

Par décret No. 33, du 22 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Sous-Lieutenant à titre exceptionnel: l'Agent de liaison 1ère classe (Réserve) Duchenne (Charles).

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Sous-Lieutenants Interprètes: l'Aspirant (Réserve) Wiener (Raymond) et les Agents de Liaison de 1ère classe (Réserve) Dumont (René), du Moulin (Gerald) et Desnault (André).

Services des Poudres

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, sont promus pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Ingénieur en Chef des Poudres de 2ème classe: l'Ingénieur Principal (Réserve) Baranger (Pierre);

Ingénieur Principal: l'Ingénieur de 1ère classe (Active) Thomas (Paul).

Par décret No. 29, du 20 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Ingénieur Principal: l'Ingénieur de 1ère classe (Réserve) Fourrets (Léon).

Service de l'Armement

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, est promu pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Ingénieur en Chef de 2ème classe: l'Ingénieur Principal (Active) Morin (Jean).

Service du Trésor aux Armées

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Payeur de 1ère classe: le Payeur de 2ème classe Cruvelier (André).

Poste aux Armées

Par décret No. 48, du 20 novembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 16 novembre 1941:

Assimilé Lieutenant: l'Assimilé Sous-Lieutenant Gout (Alexandre).

Légion Etrangère

Par décret No. 39, du 8 novembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er novembre 1941:

Lieutenant-Colonel: le Chef de Bataillon Pechkoff (Zinovi).

Par décret No. 51, du 26 novembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 26 novembre 1941:

Sous-Lieutenant: M. Smith (Douglas).

Infanterie de l'Air

Par décret No. 19, du 5 octobre 1941, est promu pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Lieutenant: le Sous-Lieutenant (Réserve) Heldt (Georges).

Par décret No. 33, du 22 octobre 1941, sont promus pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Sous-Lieutenant l'Adjudant (Réserve) Forman (Jean) et le Sergent (Réserve) Le Tac (Yves).

Infanterie Coloniale

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Colonels: les Lieutenants-Colonels (Réserve) Bare (Pierre), Adam (Maurice) et de Chevigné;

Lieutenants-Colonels: les Chefs de Bataillon (Active) Ingold (Joseph), Bernard (Claude) et Garbay (Pierre); les Chefs de Bataillon (Réserve) Chandon (Jean) et Appert (Raymond);

Chefs de Bataillon: les Capitaines (Active) Poletti (Pierre), Toulet (Jean), Vézinet (Adolphe), Courvez (Pierre) et Anselmi (Paul);

Capitaines: les Lieutenants (Active) Deroche (Raymond) et Détrait (René); les Lieutenants (Réserve) Philippe (Emile), Cournakel (Georges), Delbende (Roger), Quillio (Antoine), Lamour (C.), Reydellet (C.), Malraison (Roger), Reynes (Louis), Olivier (Pierre), Desbien (Jules), Aernout (Raymond), Alaurant (A.), George (Pierre), Pigé, Bouletreau (Maurice), Baucheron de Boissoudy, Basset (Jean), Morin (Jean), Bosmelet (Pierre), Luciani (Jean) et Ponton (Louis);

Lieutenants: les Sous-Lieutenants (Active) Soulet (Jean), Pinelli (Jacques), et Eggenspiller (Albert); les Lieutenants (Réserve) Bouillé (Pierre), Weber (Alexandre), Eckert (Georges), Saulnier (Bernard), Sorret (L.), Jeanne (Renard), Jacosta (Frédéric), Blum Boissy (Jacques) et Desjardins (Pierre);

Sous-Lieutenants: les Adjudants-Chefs (Active) Beyer (J.), Garo (Y.), Moulas (L.), Salannave (J.), Deschamps (Edmond), Pascal (Alphonse) et Genauzeau; les Adjudants (Active) Lebastard (L.) et Marty (Albert); les Aspirants (Réserve) Henno (Jacques), Antico (Saul), Moscovitch, Marty (Antoine) et Gley (Roger); l'Adjudant Lefebvre (A.).

Artillerie Coloniale

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Chef d'Escadron: le Capitaine (Réserve) Beissel (Lucien);

Capitaines: les Lieutenants (Réserve) Loier (Jean), Mothère (Yves), Desrousseaux (Lucien), Waynbaum (M.) et Brunet (Lucien);

Lieutenants: le Sous-Lieutenant (Active) Léonard (M.); les Sous-Lieutenants (Réserve) Bauer (Jean), Langlois (Hector), Jeannot (L.) et Juif (Jean);

Sous-Lieutenants: Les Adjudants (Active) Sautereau (J.) et Deschamps.

Intendance Coloniale

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Intendant Militaire de 3ème classe: l'Intendant Militaire Adjoint (Active) Lesquoy (R.);

Intendants Militaires-Adjoints: les Capitaines d'Administration (Active) Gamet (Roger) et Mouton (Frank);

Commandants d'Administration: les Capitaines (Active) Samson (Albert) et Brigot (Roger);

Sous-Lieutenant d'Administration (Bureau); l'Assimilé (Réserve) Boudineau (H.).

Sous-Lieutenants d'Administration (Magasins): l'Adjudant-Chef (Active) Le Bail Caradec et l'Assimilé (Réserve) Drevon (J.).

Service de Santé Coloniale

Par décret No. 77, du 24 décembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 25 décembre 1941:

Médecins-Commandants: les Médecins-Capitaines (Active) Samara (Auguste), Gangier (Paul), Martin (Louis), Debergne (Pierre) et Lecoanet;

Médecins-Capitaines: les Médecins-Lieutenants (Active) Riou (N.), Le Bras (Olivier), Cardaine (Georges), Jouannin (M.), Chavenon (Guy), Linhard (Charles), Planques (Léon), Bachmann et Pruvost;

Pharmacien-Colonel: le Pharmacien-Lieutenant-Colonel (Active) Pichat; Pharmacien-Commandant: le Pharmacien-Capitaine (Active) Kergonou.

PROMOTIONS DANS LES CADRES DES OFFICIERS DES FORCES NAVALES FRANCAISES LIBRES**Corps des Officiers de Marine**

Par décret No. 25, du 13 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Capitaines de Frégate: les Capitaines de Corvette Birot (Roger), Blaison (Georges), Roux (André) et Richard (Jacques);

Capitaines de Corvette: les Lieutenants de Vaisseau Bedin (Léon) et Moreau (Jean-Marie);

Lieutenants de Vaisseau: les Enseignes de Vaisseau de 1ère classe Maucotel (François), Pouilly (Jules), St. Jean de Crèvecoeur (P.) et Bechoff (Roland).

Lieutenants de Vaisseau Auxiliaires: les Enseignes de Vaisseau de 1ère classe Langlais (Henri) et Faleur (André);

Enseignes de Vaisseau de 1ère classe: (Aéronautique Navale): le Premier-Maitre Pilote d'Aéronautique Claude (Roland);

Enseignes de Vaisseau de 2ème classe: les Aspirants Bonneau (Robert), Bouchi-Lamontagne (André), Moreau (Hubert) Allonier (Daniel), A'Weng (François), Le Gall (Jacques) et Labbé (André).

Par décret No. 44, du 17 novembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 octobre 1941:

Capitaine de Frégate: le Capitaine de Corvette Lucas;

Capitaine de Corvette: le Lieutenant de Vaisseau Meurville (Ernest);

Enseigne de Vaisseau de 1ère classe: (Aéronavale): le Premier Maitre Besacier.

Corps des Officiers Mécaniciens

Par décret No. 25, du 13 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Ingénieur mécanicien en chef de 2ème classe: l'Ingénieur mécanicien principal Arburger (René);

Ingénieur mécanicien de 1ère classe: l'Ingénieur mécanicien de 2ème classe Arnoud (Raymond);

Ingénieur Mécanicien de 2ème classe: le Premier Maitre Mécanicien Bleuven;

Ingénieurs Mécaniciens de 3ème classe: les Aspirants Ingénieurs Mécaniciens Delaunay (Pierre) et Orbe (Robert).

Par décret No. 44, du 17 novembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 octobre 1941:

Ingénieurs Maîtres Mécaniciens du 2ème classe: les Premiers Maîtres Mécaniciens Kuhn, Savet et Montée.

Corps des Officiers des Equipages

Par décret No. 25, du 13 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Officier des Equipages de 1ère classe: l'Officier des Equipages de 2ème classe Delvaux (Jacques).

Par décret No. 44, du 17 novembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 15 octobre 1941:

Officiers des Equipages de 2ème classe: les Premiers Maîtres Timoniers Duizet et Herne.

Corps du Commissariat

Par décret No. 44, du 15 janvier 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 15 octobre 1941:

Commissaire de 3ème classe: l'Aspirant Bomanière (Yves).

Service de Santé

Par décret No. 25, du 13 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Médecin de 1ère classe: le Médecin de 2ème classe Coucke (Charles).

Médecin de 2ème classe: le Médecin de 3ème classe Devau (Gabriel).

Pharmacien Chimiste de 1ère classe: le Pharmacien Chimiste de 2ème classe Péron (Henri).

Corps des Ingénieurs du Génie-maritime

Par décret No. 25, du 13 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Ingénieur Principal du Génie maritime: l'Ingénieur du Génie maritime de 1ère classe Lago (Charles).

Corps des Officiers Ingénieurs Chimistes

Par décret No. 25, du 13 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Ingénieur Chimiste de 1ère classe: l'Ingénieur Chimiste de 2ème classe Spéttel (Camille).

Corps des Officiers d'Administration

Par décret No. 25, du 13 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Officier d'Administration de 1ère classe: l'Officier d'Administration de 2ème classe Nublart (Jean);

Officier d'Administration de 3ème classe: l'Aspirant d'Administration Clément (Michel).

Corps des Officiers Interprètes et du Chiffre

Par décret No. 25, du 13 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 1er octobre 1941:

Officier Interprète et du Chiffre de 1ère classe: l'Officier Interprète et du Chiffre de 2ème classe Rheims (Fernand).

PROMOTIONS DANS LES CADRES DES OFFICIERS DES FORCES AERIENNES FRANCAISES LIBRES

Par décret No. 16, du 1er octobre 1941, sont promus à T.T.:

Commandant: Pour prendre rang du 15 septembre 1941, le Capitaine à T.D. Letu (Pierre);

Capitaines: Pour prendre rang du 4 septembre 1941, les Lieutenants à T.D. Millet (André) et Ladous (Pierre); les Lieutenants à T.T. de Montal (Henri) et Morel (Marcel);

Lieutenants: Pour prendre rang du 15 septembre 1941, le Sous-Lieutenant à T. D. De Beaumont (Charles);

Pour prendre rang du 24 septembre 1941, les Sous-Lieutenants à T. D. De Tedesco (Charles), Poznanski (André), Ashmore (Gohin), Fuchs (Bernard), Stourm (Hubert) et Valton (Jacques); les Sous-Lieutenants à T.T. De Labouchère (François), Payolle (Emile), Beguin (Didier), Choron (Maurice), Girardon (Louis) et Aubry (René);

Pour prendre rang du 10 octobre 1941, le Sous-Lieutenant à T. D. Petit (Jean);

Sous-Lieutenants: Pour prendre rang du 24 septembre 1941, l'Adjudant-Chef Poulain (Fernand); les Adjudants Jourdan (Pierre), Levi

(Gaston), et Perrin (Gaston); les Sergents-Chefs Viel (Geoffroy), Chauvin (Robert) et Brun (Jean); le Sergent Malbranque (Roger).

Par décret No. 23, du 9 octobre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 9 octobre 1941:

Sous-Lieutenants: les Sergents à T.T. Lambert (Joseph) et Reveilhac (Jean); les Caporaux-Chefs Blitz (Roger), De Molènes (Henri) et Collins (Jack).

Par décret No. 31, du 21 octobre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 21 octobre 1941:

Sous-Lieutenant: le Sergent-Chef Delecray (Maurice).

Par décret No. 38, du 1er novembre 1941, sont promus à T.T. pour prendre rang du 1er novembre 1941:

Sous-Lieutenants: le Sergent Chef Dettloff (Edouard) et le Caporal Galland (Georges).

Par décret No. 59, du 15 décembre 1941, sont promus à T.T.:

Capitaine:
Pour prendre rang du 15 décembre 1941, le Lieutenant Veber (Michel);

Sous-Lieutenants:
Pour prendre rang du 1er décembre 1941, le Sergent Cravoisier (Jean);

Pour prendre rang du 15 décembre 1941, le Sergent-Chef Paul Tolède (Jacques).

Par décret No. 63, du 15 décembre 1941, sont promus à T.T.:

Commandant:
Pour prendre rang du 1er novembre 1941, le Capitaine Bonnafe (René);

Capitaines:
Pour prendre rang du 1er septembre 1941, le Lieutenant De Boisrouvray (Maurice);

Lieutenants:
Pour prendre rang du 1er septembre 1941, les Sous-Lieutenants à T. D. Neuman (Daniel), Sandre (Robert), Langer (Marcel), Andre (Max), Rosoy et Barbeson;

Sous-Lieutenants:
Pour prendre rang du 1er août 1941, Messieurs Lambotin, Chevade, Turpin, Koslov, Beyssier et Michaud;

Pour prendre rang du 1er septembre 1941, Monsieur Gaube (Paul).

Par décret No. 62, du 19 décembre 1941, est promu à T.T. pour prendre rang du 16 décembre 1941:

Capitaine: le Lieutenant à T. D. Prud'Homme (Marie-Gabriel).

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMEE

Citation à l'Ordre de l'Armée Aérienne

Le Général de Gaulle, cite à l'Ordre de l'Armée Aérienne:

Le Groupe de Bombardement No. 1 "Lorraine."

Sous les ordres du Commandant Edouard Corniglion-Molinier, a effectué en moins d'une semaine plus de 33 missions de guerre contre les forces Italo-Allemandes de Libye.

Le 23 novembre au cours d'une mission au sud de Tobrouk, a attaqué une colonne de 100 chars allemands, réussissant des coups directs et détruisant plus d'un tiers de l'effectif. Cette action menée en dépit d'une très vive réaction de l'ennemi, permit à la colonne blindée britannique opposée de remporter un succès définitif.

Cette troisième citation à l'Ordre de l'Armée aérienne comporte pour le Groupe de Bombardement No. 1 la Croix de Guerre sur le fanion et le port de la Fourragère Croix de Guerre.

Londres, le 6 décembre 1941.

C. DE GAULLE.

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA FRANCE LIBRE

Commissariat national à l'économie, aux finances et aux colonies

Par Arrêté No. 5, du 28 octobre 1941,

M. Morhange (Alphonse) est nommé chef du service des transferts au Commissariat national à l'économie, aux finances et aux colonies (Direction des affaires économiques).

Par Arrêté No. 10, du 22 novembre 1941,

Est nommé Chef du bureau du personnel et du matériel; l'Inspecteur-capitaine Fenart (Emile).

Par Arrêté No. 18, du 9 décembre 1941, sont nommés:

Chef de bureau de la Trésorerie et de la Comptabilité Centrales: M. Divin;

Rédactrice au bureau du Directeur: Madame Hilliard;

Rédactrice au bureau du Budget: Mademoiselle Tilgé;

Secrétaire au bureau du Budget: Mademoiselle Daniel.

Par Arrêté No. 22, du 17 décembre 1941,

Le docteur Fogt (Maurice) est nommé chargé de mission au service des affaires économiques à la Direction des affaires coloniales à la date du 1er octobre 1941.

Par Arrêté No. 24, du 24 décembre 1941,

M. Tony Mayer, agent de change, est mis à la disposition de la Caisse Centrale de la France libre pour y remplir les fonctions de Directeur.

M. Tony Mayer continuera, à assurer le service des timbres à la direction des Finances du Commissariat national à l'économie, aux finances et aux colonies.

Par Arrêté No. 27 bis, du 27 décembre 1941,

M. Lazard (Raymond), Ingénieur de première classe des Ponts et Chaussées, est chargé de mission temporaire au Commissariat à l'économie, aux finances et aux colonies.

Commissariat national à la justice et à l'instruction publique

Par Arrêté No. 6, du 29 octobre 1941, sont nommés ou maintenus dans les fonctions de:

Chef de Service: M. Maisonneuve, Chef du Service d'Etudes;

Chef de Bureau: M. le Lieutenant Gros (Louis), Chargé du Service de l'Instruction Publique;

Chef de Bureau: M. le Sous-Lieutenant Marion (François), Chef du bureau de la Chancellerie et Secrétaire de l'Ordre de la Libération;

Chargé d'Etudes: M. Simon (Manfred) du Service d'Etudes;

Rédactrice: Mademoiselle Lévy (Berthe) du cabinet du Commissaire national à la Justice et à l'Instruction publique.

Par décision du 19 décembre 1941,

M. Fraval (Louis) est nommé Secrétaire au Service d'Etudes (Dépouillement Législatif).

Commissariat national aux affaires étrangères

Par Arrêté No. 1, du 30 septembre 1941, M. Paris (Jacques), Secrétaire d'Ambassade de 1ère classe, est nommé chef du service "Europe-Levant" à la Direction des affaires politiques.

M. Dayet (Maurice), Conseiller d'Ambassade, est nommé chef du service "Afrique, Amérique, Asie, Océanie" à la Direction des affaires politiques.

Par Arrêté No. 11, du 24 novembre 1941,

Le Lieutenant Saphir (Ascher) détaché auprès du Commissariat national aux affaires étrangères, est nommé, pour prendre date du 1er octobre 1941, Chef du bureau du Levant au Commissariat national aux affaires étrangères.

Par Arrêté No. 12, du 26 novembre 1941,

M. Garreau (Roger), Ministre Plénipotentiaire, est placé à la disposition du Commissaire national aux affaires étrangères.

Par Arrêté No. 13, du 26 novembre 1941,

M. Offroy (Raymond), Secrétaire d'Ambassade, est nommé chef du Service des affaires administratives et consulaires au Commissariat national aux affaires étrangères.

M. Garreau (Roger), Ministre Plénipotentiaire, à la disposition du Commissaire national, est chargé à titre provisoire du Service des représentants civils en Grande-Bretagne.

Commissariat national à l'intérieur, au travail et à l'information

Par Arrêté No. 9, du 20 novembre 1941,

M. Boris (Georges) est nommé Chef de service et désigné comme Délégué Général du Commissariat national à l'Information auprès du Ministry of Information et de la British Broadcasting Corporation.

Par Arrêté No. 14, du 27 novembre 1941, sont nommés Chefs de service:

M. Dennery (Jacques)—Intérieur, Centre de Ralliement et d'accueil;

M. Siriex—Information—Service de Presse;

M. Schumann—Information—Service de la radio.

Sont nommés chargés de mission au Commissariat à l'Information, pour remplir les fonctions suivantes:

M. Nègre—Chef du Service de documentation;

M. de Boisgelin—Chef du Service des films et photographies;

M. Beaubé—Attaché à la presse américaine.

Sont nommés Chefs de bureau:

Mr. Eyriey—Information—Service de la radio;

Melle Moulun—Information—Service de la radio;

M. Lorette—Information—Services extérieurs.

Par Arrêté No. 19, du 10 décembre 1941,

M. Bingen (Jacques) est affecté au Commissariat National à l'Intérieur, au travail et à l'Information (Intérieur-Services pour la Libération du Territoire) en qualité de Chef de Service.

Par Arrêté No. 23, du 17 décembre 1941,

M. Aubry (Jean) est affecté au Commissariat national à l'Intérieur, au travail et à l'Information (Intérieur-Services pour la Libération du Territoire) en qualité de Rédacteur.

La défense des intérêts nationaux dans le monde par la France Libre

Dès son origine, la France Libre eut à exercer son activité pour la défense des intérêts permanents de la Patrie sur des plans variés, moins en évidence que le plan militaire.

Cette activité n'en fut pas moins importante, tant par son développement que par ses conséquences.

C'est pourquoi, à l'occasion de ce XXV^e Anniversaire de l'Appel du 18 Juin 1940, nous tenons à le souligner dans les articles qui suivent :

- Les Comités de la France Libre à l'étranger ;
- La France Libre et le Droit international ;
- La France Libre, gardienne de la langue et de la culture françaises.

Les Comités de la France Libre à l'Étranger

Leur rôle — Leur action

PAR JEAN HAUSER

Les Français à l'Étranger avaient suivi avec angoisse et stupéfaction le déroulement des événements de 1940. — Loin de la France et mal informés ils avaient eu un sursaut d'espérance en voyant arriver aux postes de commandement ceux qui les avaient commandés dans la Grande Guerre. Leur bouleversement fut d'autant plus grand lorsqu'ils apprirent que Bordeaux avait demandé l'armistice. Aussi dès l'Appel du 18 juin, la plupart se rassemblèrent en Comités de Gaulle et firent connaître leur adhésion à Londres.

Ils le firent avec d'autant plus d'empressement que le 19 juin, au lendemain de son Appel, le Général de Gaulle avait adressé à toutes les communautés françaises à l'étranger le télégramme suivant :

« Je vous invite à désigner un représentant qui sera directement en rapport avec moi. Télégraphiez-moi nom et qualités de ce représentant. Sympathies. »

Ils comprirent vite que, dans ces circonstances exceptionnelles, ils avaient un rôle à remplir, un devoir à accomplir.

En effet, du fait de l'armistice, la France allait se trouver isolée, coupée du reste du monde.

En acceptant les conditions dictées par Hitler, le gouvernement de Bordeaux s'était placé dans une position telle que, dépourvu de toute liberté d'action, instrument de la volonté du Reich, il ne pouvait plus défendre les intérêts de la France. Et il était évident quelle que puisse être l'issue de la guerre, que la France était condamnée à n'apparaître désormais que comme un pays vaincu, vaincu par Hitler en cas de victoire nazie, vaincu avec lui, en cas de victoire alliée.

Au contact de l'opinion publique des pays où ils résidaient, les Français de l'étranger se rendirent compte qu'aux yeux de ses amis les plus fidèles, la France, au travers de son gouvernement, apparaissait avoir renié l'idéal qui, dans le passé, avait fait son renom.

Il fallait donc réagir : La France Libre devait faire entendre sa voix, affirmer sa présence et la per-

manence du génie français. Mais, comme les diplomates étaient peu nombreux à rallier Londres, ce furent des hommes, commerçants ou techniciens pour la plupart qui, en quelques jours, et sans préparation aucune, se substituèrent à eux et assumèrent de lourdes responsabilités.

Ils étaient animés par l'amour de la Patrie. Conscients des dangers qu'elle courait, ils sacrifièrent leurs intérêts personnels pour agir au sein de ces Comités de la France Libre qui « resteront dans l'Histoire une des plus originales et des plus fécondes créations de l'élan donné par l'Appel du 18 juin. »

Ces comités se proposaient de maintenir le vrai visage de la France et de faire connaître — en attendant que la Résistance Intérieure prit corps — comment partout dans le monde, des Français Libres se levaient pour rester fidèles à l'idéal séculaire de la France. Ils devaient, en outre, recevoir les engagements des volontaires, recueillir des fonds pour les acheminer vers Londres, alimenter le fonds d'action du Général de Gaulle, soutenir les œuvres d'assistance et les familles des volontaires, subvenir aux dépenses de propagande et maintenir les activités culturelles.

Tous ces objectifs furent atteints.

Et en particulier, grâce à un effort de propagande intense mené par les bulletins périodiques, les publications, les émissions de radio, les Comités Centraux de la France Libre secondés par leurs comités locaux, démontrèrent dans le monde entier que, lorsqu'elle avait la possibilité de s'exprimer librement, l'opinion française rejetait Vichy, et répondait à l'Appel du Général de Gaulle.

Ainsi l'opinion publique étrangère se modifia à l'égard de notre pays : méprisant Vichy, elle comprenait que le peuple de France ne pouvait être tenu responsable des actes d'un gouvernement qui lui était imposé ; approuvant l'action du Général de Gaulle, elle reconnaissait en lui celui qui avait sauvé l'honneur de la France en la maintenant dans la guerre.

Tout cela n'alla pas sans entraîner de vives réactions de Vichy, et même de la part de l'ennemi qui

protesta en novembre 1940 à la Commission d'Armistice de Wiesbaden, contre les activités de Comités en Amérique.

Cependant, bien souvent, les Comités de la France Libre, assumèrent des activités relevant plus de diplomates de carrière que de volontaires. Le Président du Comité France Libre a été à l'origine — et est parfois resté — le représentant du Général de Gaulle. De ce fait, il fut souvent appelé à jouer auprès des pouvoirs publics de sa résidence, un rôle autrefois réservé aux diplomates et aux consuls pour la préservation des intérêts nationaux.

Ce n'est qu'en 1942 que le Comité National Français fut en mesure d'organiser sa représentation diplomatique en ouvrant des Délégations dans de nombreux pays. Il limita en même temps les attributions des Comités qui poursuivirent leur action restreinte jusqu'à la réorganisation complète des services d'information après la libération de la France.

Ces Comités — selon les paroles de Georges

Bernanos — ont été durant la guerre « le foyer, la flamme, la ferveur de l'opinion française proprement dite et aussi des amitiés françaises dans le monde. »

Au J.O. de la France Combatante du 28 août 1942, le Comité National Français fit paraître la liste des Comités de la France Libre à l'Étranger (Décret n° 349).

Leurs attributions avaient été fixées antérieurement par décret paru au J.O. de la France Libre du 12 mai 1942.

Dans cette liste ne figurent pas les anciens Comités d'Extrême-Orient créés dès juin 1940, mais qui, du fait de l'avance japonaise, avaient disparu lors de l'établissement du décret.

(Le numéro du J.O. de la F.C. porte « deuxième année » bien que la dénomination de F.C. soit récente, c'est parce que la France Combattante est bien la continuation de la France Libre).



Des marins des F.N.F.L. sont passés en revue par l'amiral AUBOYNEAU et le capitaine de vaisseau GAVRAL qui en 1943, fut nommé attaché naval au Brésil

JOURNAL OFFICIEL

DE LA FRANCE COMBATTANTE

LOIS ET DÉCRETS

ORDONNANCES, ORDRES, ARRÊTÉS, CIRCULAIRES COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
<i>Société des Editions de la France Libre Ltd.</i>			
Pays soumis à l'autorité du Comité National	100 fr.	50 fr.	25 fr.
Grande-Bretagne et autres pays	10 sh.	5 sh.	2/6

Le Journal Officiel de la France Combattante comprend : 1° les textes organiques ; 2° les Ordonnances Lois ; 3° les Décrets ; 4° certains Ordres militaires ; 5° les Arrêtés ; 6° les Circulaires, communications et informations ; 7° divers documents administratifs.

Le Numéro : 5 francs ou 6 pence

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION, 4, Carlton Gardens, Londres, S.W.1.

DECRET No. 349 énumérant les Comités de la France Libre à l'étranger

Le Général de Gaulle, Chef des Français Libres, Président du Comité national, Sur la proposition du Commissaire National aux Affaires étrangères, Vu l'Ordonnance No. 16, du 24 septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre ;

Vu le décret No. 2, du 24 septembre 1941, portant nomination de commissaires nationaux ;

Vu le décret No. 219, du 8 avril 1942, définissant les attributions respectives des Délégations du Comité national français à l'étranger, d'une part, et des Comités de la France Libre, d'autre part,

Décète :

Art. 1er.—La liste officielle des Comités de la France Libre à l'étranger s'établit comme suit :—

République Argentine :—
Comité pour la France Libre à Buenos Aires.

Président : M. Albert Guérin.
Comités locaux à : Alta Gracia Bahia Blanca, Bolivar, Bragado, Carlos Casares, Cipolletti, Comodoro Rivadavia, Concordia, Cordoba, Cruz Catamarca, Cuartita Fuerte Curzu, Desamparados, General Roca, General Rodriguez Godoy, Gualeguaychu, Laband, La Plata, Mar del Plata, Mendoza, Mercedes de Corrientes, Mercedes de San Luis, Necochea, Parana, Patagones, Pigue, Posadas, Puerto Deseado, Puerto Madryn, Resistencia, Rio Cuarto, Rio Tercero, Rosario, Saliquero, Salta, San Cristobal, Santiago del Estero, Santa Fé, San Juan, San Ignacio, San

Nicolas, San Rafael, Tucuman, Trelew, Villa Diego, Villa Dolores et Villa Guillermina.

Australie :
Comité Central du Mouvement France Libre en Australie à Sydney.
Président : M. Louis Duplatre.

Comités locaux à : Adelaide, Ballarat, Brisbane, Hobart, Horsham, Melbourne et Mount-Gambier.

Comité de Free French Forces Fund à Perth.
Président : Docteur Louis Gelle.

Bolivie :
Comité des Français Libres en Bolivie à la Paz,
Président : M. Alfred Bricout.

Comités locaux à : Cochabamba, Oruro, Potosi, Santa Cruz de la Sierra, Sucre et Tarija.

Bresil :
Comité de la France Libre à Rio de Janeiro.
Président : M. Auguste Rendu.

Comités locaux à : Bahia, Bello Horizonte, Campos, Curitiba, Florianopolis, Fortaleza, Maceio, Natal, Paranaiba, Pernambuco, Porto Allegre, Recife, Sao Paulo et Santos.

Canada :
1. Province de Nouvelle Ecosse :
Comité de la France Libre à Halifax,
Président : Mme Léonie Richarde.

2. Province de New Brunswick, North Sydney.

3. Province de Québec :
a) Comité de l'Association des Français Libres de Montréal,
Président : M. René Daguette

b) Comité de la France Libre à Québec,
Présidente : Mme André Simard.

Comités locaux à : Chateau Richer, Donnacona, Eastman, Lac Edouard, Mont-Joli, Rimouski, Tadoussac, Trois Rivières.

4. Province de Ontario :
a) Comité des Français Libres de Toronto,
Président : M. G. Assie.

Comités locaux à : Hamilton, Windsor.

b) Comité de la France Libre à Ottawa,
Président : M. Gustave Sauvart.

Comités locaux à : Kingston, Westmeath.

5. Province de Manitoba :
Comité des Français Libres de Winnipeg,
Président : M. J. O. Calleda.

Comités locaux à : Dunrea, Fort-Garry, La Rochelle, Laurier, Le Pas, McReary, Notre-Dame de Lourdes, Otterburne, Ste. Amélie, Ste. Anne des Chènes, St. Boniface, St. Claude, St. Pierre Jolys, Ste. Geneviève, Ste. Rose du Lac, St. Vital, Toutes-Aides, et Woodridge.

6. Province de Saskatchewan :
Comité de la France Libre à St. Brieux,
Président : M. Louis Demay.

Comités locaux à : Ducklake, Fishinglake, Jackfishlake, Gravelbourg, Kennedy, Marcelin, Meadowlake, Regina, Saskatoon, St. Denis, St. Front, Titanic, Vonda, White-star.

7. Province de Alberta :
a) Comité National des Français Libres à Calgary,
Président : M. B. Cayron.

Comités locaux à : Blairmore, Lethbridge, Threehills, et Trochu.

b) Comité National des Français Libres à Edmonton,
Président : M. E. N. Michaud.

Comités locaux à : Atmore, Cold Lake, Craignid, Fahler, Légal, Ste. Lina, St. Paul, St. Vincent, Thérien et Villeneuve.

8. Province de Colombie Britannique :
Comité français de Vancouver,
Président : M. Gustave Vissac.

Comités locaux à : Pouce Coupe, Powell River et Victoria.

Chili :
Comité National de la France Libre à Santiago.
Président : M. André Piraud.

Comités locaux à : Angol, Antofagasta, Arica, Cabillo, Calera, Catapilco, Chagres, Concepcion, Copiapo, Curico, Graneros, Illapel, Iquique, La Union, Lautaro, Ligua, Los Alamos, Los Angeles, Los Andes, Molina, Monte Ancud, Nueva Imperial, Osorno, Ovalle, Puerto, Punta Arenas, Rancagua, Requinoa, San Felipe, Talca, Temuco, Traiguén, Valdivia, Valparaiso, Victoria et Villarica.

Colombie :
Comité National Français de Colombie à Bogota.
Président : M. Jacques Prevosteau.

Comités locaux à : Barranquilla, Cali, Cucuta, Medellin, Manizales.

Costa Rica :
Groupement des Français Libres de Costa Rica à San José,
Président : M. André Challe.

Côte de l'OR :
Union des Français Libres à Accra,
Président : M. Lucien Leiterer.

Cuba :
Comité des Français Libres de Cuba à la Havane,
Président : M. Arnaud Recalt.

Comités locaux à : Cabaiguan, Cacocum, Caibarien, Ciego de Avila, Guantanamo, Holguin, Sancti Spiritus, San German, et Santiago de Cuba.

République dominicaine :
Mouvement Général de Gaulle à Ciudad Trujillo,
Président : M. Charles de Mondesert.

Comités locaux à : La Romana, Moca, Puerto Plata, Salcedo, Santiago de los Caballeros, et San Pedro de Macoris.

Egypte :
Comité National Français d'Egypte au Caire,
Président : M. Pierre Jouguet.

Comités locaux à : Alexandrie, Ismailia et Port Saïd.

Equateur :
Comité des Français Libres de l'Equateur à Quito,
Président : M. Pierre Denis.

Est Africain :
Comité France Libre du Kenya, Uganda, Tanganyika à Nairobi,
Président : Comte de Perigny.

Comités Comoriens à Mombassa et Zanzibar.

Etats Unis d'Amérique :
France for Ever à New York,
Président : M. Eugène Houdry.

Chapters : California-San Francisco et Los Angeles. Colorado-Denver. Columbia-Washington. Illinois-Chicago. Louisiana-New Orleans. Massachusetts-Boston. New Jersey-Paterson. Ohio-Cleveland. Pennsylvania-Philadelphia. Texas-Houston.

Comités locaux : Florida-Sarasota. Massachusetts-Williamston. Michigan-Detroit. Missouri-St. Louis. New Jersey-Ashbury Park, Jersey City, Morristown, Newark et New Brunswick. New Mexico-Santa Fé et Silver City. New York-Hicksville, Newburgh, Woodstock et Yonkers. Ohio-Cincinnati et Columbus. Tennessee-Nashville.

Ethiopie :
Comité de la France Libre à Addis-Adeba,
Président Lieutenant Montcalm.

Gambie :
Foyer de la France Libre à Bathurst,
Président : M. Rives.

Grande Bretagne :
Association des Français de Grande-Bretagne à Londres,
Président : M. T. J. Guéritte.

Conseillers à : Bolton, Bournemouth, Buxton, Bristol, Bromley, Cambridge, Colchester (Langham), Coulsdon, Edimbourg, East Barnet, Glasgow, Harrogate, Henley-on-Thames, Horsham, Leeds, Lanark, Londonderry, Loughborough,

Manchester, Matlock, Nottingham, Ormskirk, Oxford, Perth, Pinner, Rochester, Shrewsbury, Slough, Solihull, Stoke-on-Trent, Swansea, Torquay, Twickenham, Wentworth, et Worthing.

Guatemala :
Comité de la France Libre à Guatemala City,
Président : M. Robert Seidner.

Haiti :
Groupement des Français Libres à Port-au-Prince,
Président : M. Ferdinand Fatton.

Comités locaux à : Cap Haïtien et Les Cayes.

Honduras :
Comité France quand même à Tegucigalpa,
Président : M. Clément Gaillac.

Comités locaux à : La Ceiba et San Pedro Sula.

Indes Britanniques :
Comité France Libre à Bombay,
Président : M. Mosse.

Les Français Libres des Indes à Calcutta,
Président : M. Levay.

Iran :
Comité National Français de Téhéran,
Président : M. Henri Goblot.

Ile Maurice :
Comité Mauricien d'Aide aux Volontaires Français à Vacoas,
Président : Sir Edouard Nairac.

Mexique :
Comité Central France Libre à Mexico,
Président : M. Georges Pinson.

Comités locaux à : Campeche, Chihuahua, Ciudad Hernandez-Alvarez, Ciudad Mendoza, Cordoba, Cuernavaca, Culiacan, Durango, Guadalajara, Guaymas, Hermosillo, Jalapa, La Paz, Manuel Acuna, Merida Monterrey, Navjoia, Orizaba, Parral, Puebla, Rio Blanco, San Luiz Potosi, Santa Rosalia, Tampico, Tijuana, Toluca, Torreón, Tuxpan, Veracruz et Villahermosa.

Nicaragua :
Comité de la France Libre à Managua,
Président : M. Paul Teyssyre.

Comités locaux à : Bluefields, Chanandega, El Sauce, Esteli, Granada, Masaya, Ocotul et San Rafael.

Nigeria :
Les Français Libres de Nigeria à Lagos,
Président : M. Pagano.

Nyasaland :
Comité de la France Libre à Blantyre,
Président : M. Ponson.

Panama :
Comité Pro Francia Libre à Colon,
Président : M. R. Feuillebois.

Comité local à : Panama City.

Paraguay :
Grupo de Gaulle à Asuncion,
Président : M. B. Drouault.

Pérou :
Comité pour la France Libre à Lima,
Président : M. Cadiot.

Puerto Rico :
Comité pour la France Libre à San Juan,
Président : M. Paul Lavergne.

Comités locaux à : Arecibo, Caguas, Manati, Ponce et Yauco.

Comité de Mayaguez,
Président : M. Eugène Orsini.

Comités locaux à : Adjuntas, Sabana Grande et San German.

Sainte Helène :
Comité de la France Libre à Longwood,
Président : M. Georges Colin.

Salvador :
Comité de Gaulle à San Salvador,
Président : M. Emile Detruit.

Comité local à : Santa Anna.

Sierra Leone :
Comité de la France Libre à Freetown,
Président : M. Reneuve.

Trinidad :
Comité National Français de Port-of-Spain,
Président : M. J. H. Salvatori.

Union Sud Africaine :
Association des Amis de la France Libre à Johannesburg.

Président : M. J. Pourrat.

Comités provinciaux :
1. Province du Cap :
Association des Amis de la France Libre à Cape Town,
Président : M. Reynart.

Association des Amis de la France Libre à East London et à Port Elizabeth.

Présidents : M. M. Lapersonne et M. Leblanc.

2. Province du Natal.
Comité des Français Libres à Durban,
Président : M. N.

Uruguay :
Comité Franco-Uruguayen pour la France Libre à Montevideo,
Président : M. Demolin.

Comités locaux à : Artigas, Bella Union, Carmelo, Castillos, Colonia, Durazno, Florida, Lascano, Libertad, Maldonado, Melo, Mercedes, Minas, Paso de Los Toros, Paysandu, Rivera, Rocha, Salto, San José, Sarandi-del-Yi, Tacuarembó, Treinta Y Tres et Trinidad.

Venezuela :
Mouvement Charles de Gaulle à Caracas,
Président : M. Raymond Vis.

Comités locaux à : Callao, Caripito, Carupano, Ciudad-Bolivar, Cumana, Lagunillas, Maracaibo, Maturin, Miranda, Porlamar et Valencia.

Art. 2.—La présente liste ne comprend que les Comités dont l'activité est essentiellement politique et qui se proposent de regrouper tous les Français de l'étranger afin d'accroître l'effort de guerre de la France. C'est pour cette raison que n'y ont été inclus :

1. ni les organismes qui ont pour but exclusif ou principal l'exercice d'activités charitables comme par exemple, le Free French Relief Committee à New York ;

2. ni les organismes de nature culturelle comme, par exemple, les établissements d'enseignement et qui, de par l'objet même de leurs statuts, ne s'adressent qu'à une catégorie restreinte de Français.

3. ni les Comités syriens et libanais créés sous l'égide de la France Libre ;

4. ni les groupements à caractère professionnel ou régional et qui, de par l'objet même de leurs statuts, ne s'adressent qu'à une catégorie restreinte de Français.

Art. 3.—Le Commissaire National aux Affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la France Libre.

Fait à Londres, le 9 juillet 1942,
C. DE GAULLE.

Par le Chef des Français Libres,
Président du Comité national :
Le Commissaire national aux affaires étrangères,
M. DEJEAN.

France Libre et... ..Droit international

AVANT-PROPOS

POSITIONS INITIALES DE LA FRANCE LIBRE

Quelques jours après son premier Appel du 18 juin 1940, le Général de Gaulle, faute d'avoir pu former à Londres un Comité National provisoire, fut reconnu tout seul en Angleterre par W. Churchill, au nom du gouvernement britannique : « Chef des Français Libres qui, en n'importe quel pays, se rallient à lui pour combattre contre l'ennemi commun ». Sa première préoccupation fut de conclure avec le Premier Ministre, un accord qui serait la Charte interalliée de la Force Française en voie d'organisation. C'est le 7 août que furent échangées les signatures par lesquelles le Gouvernement de Grande-Bretagne s'engageait, en cas de victoire alliée, à restaurer intégralement la France dans sa grandeur et son indépendance, et le Général s'engageait, en la qualité qui lui était reconnue, à contribuer à la défense du sol, des possessions et des communications britanniques. Dans cette première étape, il y eut donc une organisation des Français Libres, mais rien d'autre.

Le ralliement à la Résistance d'importants territoires français d'Afrique et d'Océanie, survenu en juillet et août 1940, a créé une situation nouvelle et a conduit le Général de Gaulle le 27 octobre 1940, à formuler des dispositions précises au sujet de la direction de l'effort français dans la guerre. Après avoir constaté que l'organisme se disant le Gouvernement Français « est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur ; que, dans son état de servitude, cet organisme ne peut être et n'est en effet qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays », il a proclamé « qu'il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre » et il a déclaré « qu'il exercerait ses pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre » en s'engageant à rendre des comptes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement. Le même jour, par ses premières ordonnances, il créait pour l'assister « sur la base de la législation française antérieure au 23 juin 1940 » un Conseil de Défense de l'Empire « chargé notamment de traiter avec les puissances étrangères des questions relatives à la défense des possessions françaises et aux intérêts français ».

Le 6 janvier 1941, le Gouvernement Britannique s'est déclaré prêt à traiter avec le Général et le Conseil de Défense « de toutes les questions ayant trait à sa collaboration avec les territoires d'outre-mer qui se placent sous l'autorité du Général de Gaulle, à la fois pour ce qui concerne l'action concertée des Forces Françaises Libres et des forces de S. M., dans la poursuite de la guerre et pour ce qui touche les intérêts politiques et économiques de ces territoires ».

Ainsi, dès la phase initiale, le Général de Gaulle et ses Compagnons ont manifesté leur fidélité à l'Alliance par l'effort de guerre de leurs forces, puis des territoires ralliés à la France Libre, mais ils n'ont émis aucune prétention contraire au droit international. C'est au cours de la phase qui a suivi la création du Conseil de Défense de l'Empire qu'ils ont précisé leur position « de gérants provisoires des intérêts français ».

Comment ont-ils fait valoir cette position et comment les nations alliées ont-elles progressivement élargi leurs reconnaissances particulières des organes directeurs de l'effort de guerre français ? C'est ce que le Professeur Flory a bien voulu exposer — lui qui a fait une étude approfondie du statut des gouvernements des pays européens occupés installés à Londres * — dans un article aussi bref que limpide et vigoureux. Nous devons lui être reconnaissants d'avoir su condenser en si peu de mots le récit des actes accomplis par les hommes « partis de rien », pour parvenir à incarner réellement la personne : France, dans ses rapports avec les autres nations.

RENÉ CASSIN

* Le statut international des gouvernements réfugiés et le cas de la France Libre », Ed. A. PEDONE - PARIS (1952).

PAR MAURICE FLORY
Professeur à la Faculté de Droit
et des Sciences Economiques d'Aix-en-Provence.

Le Général de Gaulle est arrivé à Londres sans aucun mandat du gouvernement français. Son fameux appel du 18 Juin était une initiative personnelle. Pour donner une structure à la France Libre, un problème juridique fort délicat devait être résolu : quel pouvait être au regard du droit international, le statut juridique du Comité qu'il entendait fonder pour poursuivre le combat et maintenir la France présente dans le camp des Alliés ?

Les gouvernements norvégien, néerlandais, luxembourgeois, polonais, suivis bientôt des gouvernements belge et tchécoslovaque s'installèrent à Londres. Mais la France Libre ne pouvait prétendre au statut de gouvernement en exil ; son Comité, constitué sur le sol étranger, ne bénéficiait pas de l'investiture constitutionnelle que les gouvernements précités avaient en quelque sorte emmenée avec eux en partant en exil et qui leur permettait de continuer à se prévaloir d'une reconnaissance qu'ils possédaient antérieurement et qu'aucun allié ne songeait à leur contester.

Il n'était pas davantage question pour le Comité en exil d'obtenir une investiture de fait en démontrant l'effectivité de son autorité sur le sol français. De plus, circonstance aggravante, la France avait à l'époque un gouvernement qui possédait l'apparence de la légalité.

Le Comité de la France Libre, respectueux du droit international, n'a pas sollicité une reconnaissance du gouvernement. Il va cependant parvenir à jouer un rôle officiel grâce à une remarquable analyse juridique à laquelle, pour l'essentiel, les gouvernements alliés souscriront les uns après les autres.

Le Gouvernement de Vichy ne peut prétendre être le gouvernement de la France pour deux raisons. Son investiture constitutionnelle est contestable du fait de la pression des événements et de la délégation irrégulière par l'Assemblée de son pouvoir constituant. Mais surtout, sur le plan extérieur, le gouvernement du Maréchal Pétain n'est pas libre, ainsi que le souligne le Mémoire de la France Libre du 27 mai 1941 : « le gouvernement de Vichy s'est placé lui-même par l'armistice dans une situation qui lui ôte toute indépendance à l'égard de l'envahisseur... Il semble de ce fait que le gouvernement de Vichy n'est pas en mesure d'exercer les attributions de la souveraineté française et qu'il n'en a pas le droit. En particulier, les mesures qu'il prend en « collaboration » avec l'envahisseur ne sont ni libres, ni légales et ne peuvent pas, par conséquent, être considérées comme engageant le peuple français. »

Une telle démonstration entraîne une conséquence logique : Vichy, gouvernement-vassal, ne peut plus défendre les intérêts français qui se trouvent ainsi en déshérence. Seule la France Libre, « gérant provisoire », est en mesure de prendre la relève. Cette position était extrêmement adroite. Par l'idée de gérance, le Général de Gaulle donnait à son Comité, sur le plan international, un rôle identique à celui qui revient aux gouvernements réfugiés, pleinement reconnus ; il éludait ainsi à la fois l'épineuse question de l'investiture et celle du contrôle effectif du territoire en se référant simplement au principe de la continuité de la République française : « Devant la liquéfaction d'un gouvernement tombé sous la servitude ennemie, devant l'impossibilité de faire jouer nos institutions, moi, Général de Gaulle, soldat et chef français, j'ai conscience de parler au nom de la France. »

La fermeté et la rigueur de l'analyse ne suffisaient pas à conférer en droit à la France Libre la mission revendiquée. Il fallait que cette mission lui soit reconnue par les puissances alliées. Très sagement la France Libre ne sollicita cette reconnaissance que par étapes au fur et à mesure que se développait son action. Chef des Français Libres (28 juin 1940), Conseil de Défense de l'Empire (27 octobre 1940), Comité National Français (25 septembre 1941), France Combattante (22 juillet 1942) Comité Français de Libération Nationale (3 juin 1943) chacun de ces organes marque une progression, sanctionnée sur le plan du droit international par la reconnaissance d'un certain nombre de pays. Les reconnaissances se modifient donc dans le temps, mais elles varient aussi selon les pays.

Il est difficile, dans ces conditions, de définir le statut international positif de la France Libre. Aucune compétence clairement établie n'appartient en droit à cet organisme de caractère très particulier. Chaque pays lui attribue les pouvoirs et le statut qu'il jugeait opportun de lui reconnaître.

Les uns, telle l'U.R.S.S. à partir de 1943, admirent pleinement l'analyse des autorités de la France Libre, dès lors considérée comme souverain *de facto* de tous les territoires français au fur et à mesure de leur libération. D'autres, telle la Grande-Bretagne, n'admirent jamais explicitement ce principe à portée générale, se réservant d'apprécier la situation dans chaque cas. Enfin, les Etats-Unis adoptèrent une troisième position par application de la théorie des pouvoirs locaux qui accordait à la France Libre des droits sur les territoires où elle représentait une force dans la guerre mondiale.

La conduite de l'opération si délicate qu'a été la France Libre paraît avoir été, sur le plan juridique, irréprochable et pleinement efficace. L'ultime phase en apporte la preuve. C'est seulement le 3 juin 1944, trois jours avant le débarquement, que la France Libre décide de prendre le titre de gouvernement provisoire. « Gouvernement » parce que la démonstration de l'effectivité du pouvoir exercé par les organes de la France Libre sur le sol national allait être faite et justifier au terme de l'évolution la reconnaissance *de facto* d'un gouvernement « Provisoire » car il restait à renouer avec la légalité, ce qui fut fait sur la base de l'ordonnance du 21 avril 1944 par une décision souveraine du peuple lors des élections du 23 octobre 1945. Ainsi, les dirigeants de la France Libre, dans le respect du droit, interne et international, après plus de quatre années de « gérance » remettaient-ils leur gestion et le sort du pays au pouvoir originaire : le peuple français.

La France Libre

Gardienne de la Langue et de la Culture françaises

PAR RENÉ CASSIN

Commissaire National à la Justice et à l'Instruction Publique
du Comité National Français.

La défaite de mai-juin 1940, l'armistice qui a immobilisé notre flotte invaincue et de vastes territoires libres, enfin l'abaissement du gouvernement de Vichy devant l'occupant ont porté un coup terrible à la diffusion de la langue et de la culture françaises.

C'est donc aux Français Libres qu'en ce domaine, comme en d'autres, est échu l'honneur de défendre, sans mandat et comme gérants spontanés des grands intérêts nationaux, tout ce qui pouvait être sauvé de notre patrimoine linguistique et culturel.

Dès les premiers mois qui ont suivi l'Appel du 18 juin 1940, le Général de Gaulle et ses compagnons, bien qu'ils fussent partis de rien et dépourvus de tout, ont veillé jalousement sur le trésor spirituel constitué par notre langue. C'est en Français que de Gaulle et chacun de nous ont lancé de la B.B.C. tous les appels à la résistance de la nation, spécialement ceux adressés aux maîtres, aux étudiants et aux écoliers de France occupée. C'est en français, sur le même pied que l'anglais, qu'ont été rédigés les premiers Accords Churchill-de Gaulle du 7 août 1940 et tous ceux qui ont suivi. Dans la Charte initiale de nos forces terrestres, navales et aériennes, constituées par le Chef des Français Libres, il a été stipulé que celles-ci auraient un caractère français, notamment par la langue.



Cette base étroite s'est naturellement élargie lorsque les territoires lointains d'Océanie, puis d'autres plus proches d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, se sont ralliés et ont constitué une France Libre représentant plus de 6 millions d'âmes. Seule la pénurie initiale d'hommes qualifiés à Londres et l'extraordinaire difficulté des moyens de communication ont, pendant la première année, empêché le Conseil de Défense de l'Empire dont j'étais le secrétaire permanent et qui était essentiellement tourné vers le combat, de centraliser les problèmes concernant l'éducation nationale et la culture. Les

Hauts-Commissaires et Gouverneurs en Afrique, en Océanie et au Levant de nos territoires ralliés ont, alors, assumé le maintien de nos institutions d'enseignement, d'ailleurs très appauvries par l'engagement volontaire de nombreux éducateurs, admirables entraîneurs d'hommes qui, comme le Professeur Broche du Lycée de Nouméa, devenu Commandant du Bataillon du Pacifique, donnèrent leur vie à la France.

La création la plus immédiate de cette héroïque période fut celle du *Centre de Documentation et de Liaison* au quartier général des F.F.L. Il institua un service de presse, une bibliothèque modèle et devint le foyer des études ultérieures de nos Commissions d'études.

La situation s'est transformée à partir du 24 septembre 1941, date à laquelle le Général de Gaulle constitua le Comité National Français, véritable gouvernement dans lequel, à ma charge de la justice, de la législation et des accords internationaux, il ajouta l'Instruction publique, en me disant :

« Vous voici préposé à la défense de la langue française. »

Cependant, si la mission était grande et noble, les moyens en argent et en hommes pour l'accomplir étaient fort réduits. Les universitaires distingués présents en Angleterre avaient déjà d'immenses tâches et ne pouvaient ou voulaient s'occuper d'administration. J'eus la bonne fortune de pouvoir confier celle-ci au Lieutenant Louis Gros, diplômé d'études supérieures qui passa le Centre de Documentation créé par lui à Maisonneuve et Roujou et fut lui-même assisté de Voisine et de M^{me} Conochie, tandis que le Professeur Vaucher, aidé de M^{lle} Myriam Cohen, s'occupait à mes côtés de la Conférence des Ministres de l'Éducation alliés.

Le vaste domaine de nos services d'enseignement a couvert la Grande-Bretagne, les territoires de la France Libre et les pays étrangers (neutres et alliés).



Le Général de Gaulle et Sir Anthony Eden signent l'accord intervenu entre le Gouvernement Britannique et le Comité National Français au sujet de Madagascar

En Grande-Bretagne, l'Institut français dont le directeur a prétendu demeurer autonome n'a guère rendu de services que par ses cours publics, dirigés par M^{lle} Michaut avec un patriotisme et un tact exemplaires.

Le Lycée français, évacué à la campagne et soutenu par le British Council, a joint à sa clientèle normale, les élèves, enfants des volontaires de la France Libre ou de familles francophones, présents en Angleterre.

Nous avons créé des écoles primaires ou des classes primaires nouvelles à Londres et dans les ports de Brixham et de Peuzance avec l'appui du London County Council ou de Comités de dames anglaises (Lady Peel, Singer, Miss Harvey, etc...) et le concours de femmes instruites (notamment Mesdames Franck et Pospisil) pour les enfants français, particulièrement ceux de nos pêcheurs de Bretagne et du Boulonnais, évadés de France, qui contribuaient au ravitaillement de la Grande-Bretagne investie.

Il est juste de signaler ici le beau rôle des professeurs français qui, dans les Universités anglaises et écossaises ont continué à enseigner notre langue aux étudiantes se destinant à l'enseignement du français (Desseignet, Boillot et sa fille, M^{lle} Boillot, Rudler, Vinaver, Genissieux, etc...). De même, l'activité de l'Institut britannique replié de Paris s'est heureusement manifestée, sous la direction du Professeur Sellon et de son équipe, par l'organisation de semaines de français dans les différentes universités anglaises, au premier rang desquelles je placerai celle d'Oxford, avec Sir David Ross et celle de Londres, avec M^{me} Turquet.

D'autres universitaires français ont apporté leur collaboration aux fabrications de guerre (Cathala), aux laboratoires (Cordier), aux premières recherches atomiques grâce à l'eau lourde (Halban-Kowarsky, Guéron) et à la Revue *France Libre* (Aron).

Rappelons enfin les belles expositions de peinture moderne française et les séances de musique française organisée en commun avec mon collègue de l'Information.



Dans les territoires ralliés, coupés de la Métropole, la prise en charge des établissements d'enseignement par les autorités centrales de la France Libre, a été particulièrement difficile.

Deux mois à peine après ma nomination à l'Instruction Publique, j'ai entrepris une vaste tournée d'inspection sur place en commençant par le Liban et la Syrie alors sous mandat et par l'Égypte. J'ai ainsi visité presque tous nos instituts, facultés, lycées ou écoles, qu'ils fussent laïques, catholiques, protestants, israélites, supérieurs, secondaires ou primaires. Une coopérative d'édition des manuels français a été créé entre eux tous

à Beyrouth. La revue de médecine française du *proche-Orient* a été fondée pour maintenir la présence de notre science en cette région du monde.

Ma visite s'est poursuivie en territoires alors coloniaux : Tchad, Gabon, Moyen et Bas-Congo (Brazzaville, Bangui, Pointe-Noire) et dans le Cameroun sous mandat. Je pus constater et encourager le grand effort de modernisation de notre enseignement réalisé par des hommes comme M. Chambon et rendre mon tribut aux Instituts Pasteur dont le combat contre la maladie du sommeil et la fièvre jaune ne pouvait supporter aucun arrêt. Une revue de *Médecine tropicale* vit même le jour.

A mon retour à Londres en avril 1942, la France Libre prit trois ordres de mesures principales : la relève au Levant pour le soutien aux œuvres françaises ; l'impression de manuels pour nos écoles d'Afrique (comme pour celles de Grande-Bretagne) ; l'initiative de Collèges normaux des lettres et des sciences à Beyrouth (M. Bounhoure), comme de l'enseignement secondaire en Afrique Noire (M. Momal). Nos établissements de Nouméa, de l'Inde et de La Réunion ne furent pas non plus oubliés.



Au fur et à mesure que la défense de nos œuvres à l'étranger devint impossible aux Administrations de la France occupée, la France Libre devenue la France Combattante s'est substituée à elles en associant les deux Commissariats : Instruction publique et Affaires étrangères. Nous commençâmes par l'Iran et l'Afghanistan. Sur le continent américain, deux grands savants Rivet et Seyrig, puis M. Fisson, inspectèrent pour la première fois, nos divers établissements, publics ou privés, laïcs ou religieux, d'Amérique latine, anglo-saxonne ou de langue française. Ils reçurent le titre de conseillers culturels de notre pays et leur action fut particulièrement appréciée.

Mais en sus de cette mission de revigoration comprenant aussi l'*Alliance française*, des créations notables ont été faites en pleine guerre. Au Canada, le Professeur Laugier accueilli par l'Université de Montréal, a fondé la *Revue Canadienne de Biologie* et lancé les germes de cette collaboration scientifique franco-canadienne si vivace de nos jours, tandis que M^{me} Brouillette, fille du grand latiniste Ernout, fondait et dirigeait avec mon appui, le Collège Marie-de-France. Aux États-Unis, un décret de Londres de janvier 1942 conférait rang d'université à l'*Ecole libre des hautes-études* fondée à New York, par des universitaires résistants français et belges enseignant les lettres, le droit et les sciences ; Focillon, professeur au Collège de France en fut le premier recteur ; après lui, Jacques Martain. Parmi les doyens et professeurs, je citerai : Grégoire, Mirkine-Guetzevitch,

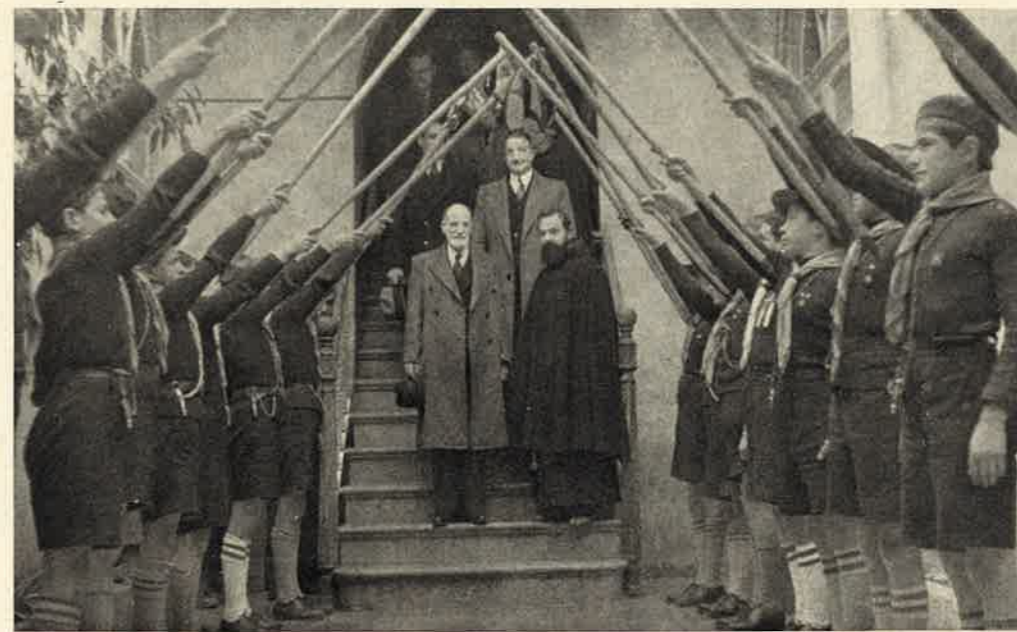
Laugier, Koyré, Gustave Cohen et le grand Jean Perrin qui, mort loin de France, a reçu justement les honneurs du Panthéon.

D'autres savants encore : Auger, Francis Perrin, Brillouin, Goldmann, ont pris une part notable aux recherches atomiques, avec leurs compatriotes déjà nommés, arrivés d'Angleterre.



Le tableau ci-dessus doit être complété par une mention globale des travaux accomplis, au sein de la France Libre, dans nos Commissions d'études penchées sur l'avenir de l'enseignement dans la France libérée et particulièrement sur la réforme des études médicales. Le service du Livre, d'autre part, ne s'est pas borné à éditer et diffuser des manuels scolaires : il a tenu note de tous les lieux où, dans le monde libre, s'étaient des ouvrages français, modernes ou anciens, et où se diffusaient des publications en langue française.

La représentation française a été assurée dans toutes les manifestations universitaires ou culturelles en Angleterre, dans tous les Congrès scientifiques interalliés. Par des visites répétées dans les universités, nous avons fait connaître la résistance des intellectuels français et les grands poètes de celle-ci : Aragon, Eluard, Emmanuel, d'autres encore. Le Général de Gaulle a lui-même été reçu en novembre 1941 par l'Union des étudiants d'Oxford et plus tard, par l'Université d'Édimbourg. Le Tricentenaire de Pascal, le centenaire du slavisant L. Léger ont été solennellement célébrés à Londres.



Alep, 12 janvier 1942. Le Professeur CASSIN sort du Collège des Franciscains de Terre Sainte



« Mère, voyez vos fils qui se sont tant battus. »

LE **MYSTÈRE** 20

LE **ROI** DES AVIONS
L'AVION DES **PRÉSIDENTS**



GENERALE AERONAUTIQUE MARCEL DASSAULT
SUD-AVIATION










O
OFFICE
N
NATIONAL
I
INDUSTRIEL
A
DE L'AZOTE

38 AVENUE HOCHÉ - PARIS
USINE A TOULOUSE

ENGRAIS
PRODUITS AZOTES
PROCEDES DE CRACKING



en ménagère avisée...

elle achète **SUPER-BOZIL** au poids. 
Vous aussi, dès aujourd'hui adoptez **SUPER-BOZIL** pour votre machine à laver,  vous serez émerveillée de la blancheur et de l'extrême propreté  de votre linge.  L'eau que vous utilisez contient-elle du calcaire? peu importe **SUPER-BOZIL** le neutralisera car étudié pour éviter l'entartrage de votre machine et garder à votre linge la douceur et la blancheur du premier jour, **SUPER-BOZIL** produit complet nettoie, détache, blanchit en toute sécurité le linge le plus souillé, et quelle économie à l'achat!...
Vendu en paquet de 1 kg  en sacs de 5 kg  et 10 kg  **SUPER-BOZIL** n'est pas seulement une poudre à laver particulièrement efficace, c'est aussi... une bonne affaire!

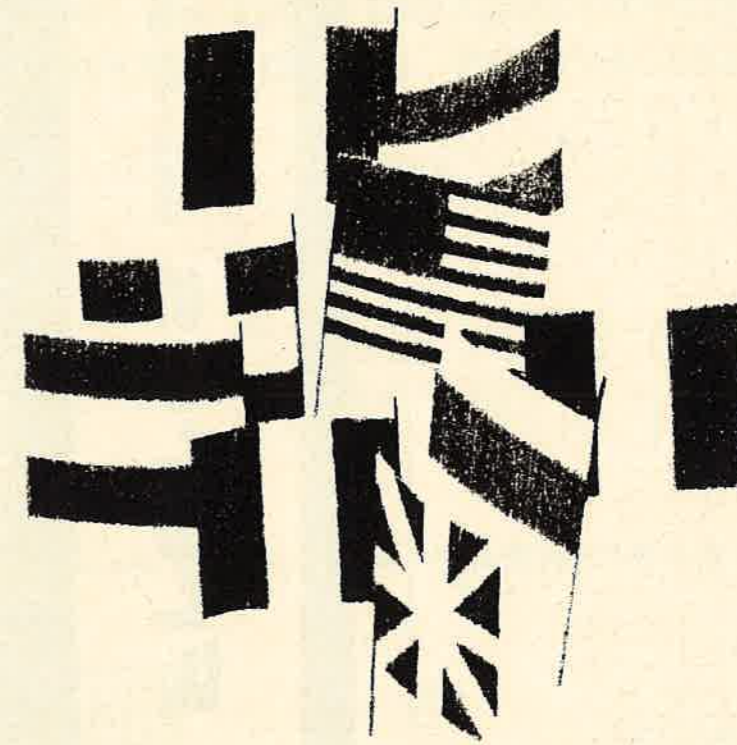
avec **SUPER-BOZIL** votre linge, votre machine et... votre budget se portent bien.

C'est un produit
NOBEL-BOZEL

67, bld. Haussmann, Paris 8^e




Notice d'emploi pour
chaque type de machine
à laver sur simple demande.



A L'AGENCE DE PLAS,
LA PUBLICITÉ DE
GRANDES MARQUES INTERNATIONALES

ALITALIA - Tréfileries BEKAERT - BYRRH - CINZANO - COURVOISIER
DESCAMPS L'AINE - DUBONNET - GORDON'S GIN - HEINZELMANN
JOHNNIE WALKER - KLOSTERFRAU Laboratoire FUCA - NIVEA
NORDMENDE - Laboratoire du PANTENE - PETIT-BATEAU - RANK
XEROX - REVILLON Fourrures - D. SWAROVSKI & Co. Les Pierres
taillées du Tyrol - TUPPERWARE - VODKA SMIRNOFF, etc...

 23 rue de la Paix, Paris - Tél. 073-17-81+ 742-07-13+

AU COURS
 DE CES
 DERNIÈRES
 ANNÉES
 PLUS
 DE LA MOITIÉ
 DES NOUVEAUX
 CLIENTS
 ONT ÉTÉ AMENÉS
 A PUBLICIS
 PAR SES
 CLIENTS

•
 La publicité
 est l'affaire de
 Publicis
 133, Champs Elysées,
 Paris 8^e
 225-78-00

A 48

DRAEGER Frères imprimeurs

procédé
 de reproduction
 en couleurs 301
 créations
 publicitaires

46, rue
 de Bagneux
 Montrouge,
 Seine
 Alé. 58-30

Une fumure suffisante, bien adaptée au sol,
 au climat, et au type d'exploitation est une
 des conditions d'une bonne rentabilité.



Demandez au service "Vulgarisation" des POTASSES
 D'ALSACE 11, avenue de Friedland - PARIS 8^e -
 les brochures de la série "Etude de fumure" qui vous
 intéressent.

blé - orge - maïs - pomme de terre - betterave à sucre -
 luzerne - prairie - cultures maraîchères - arbres fruitiers - vigne -
 ainsi que la brochure "La Potasse et l'Agriculture"

K 239

**1^{ER} SUPER MARCHÉ
DE LA FOURRURE**

aux Fourrures

du Nord

TOUS LES AVANTAGES
 Reprise en compte de vos four-
 rures actuelles au plus haut cours.
 Très larges facilités de paiement.

115-117 RUE LAFAYETTE - PARIS

METRO : GARE DU NORD

BUS Gare du Nord
Lafayette-Magenta

MAGASINS OUVERTS
 TOUS LES JOURS
 de 9 à 19h. sans interruption
 sauf le DIMANCHE

choix considérable de MANTEAUX
 et VESTES en: Astrakan, Castor, Murrel,
 Agneaux des Indes, Vison, Queues de
 Vison, etc..., etc...



LES PLUS IMPORTANTS SPÉCIALISTES DE LA FOURRURE

disques **vogue**

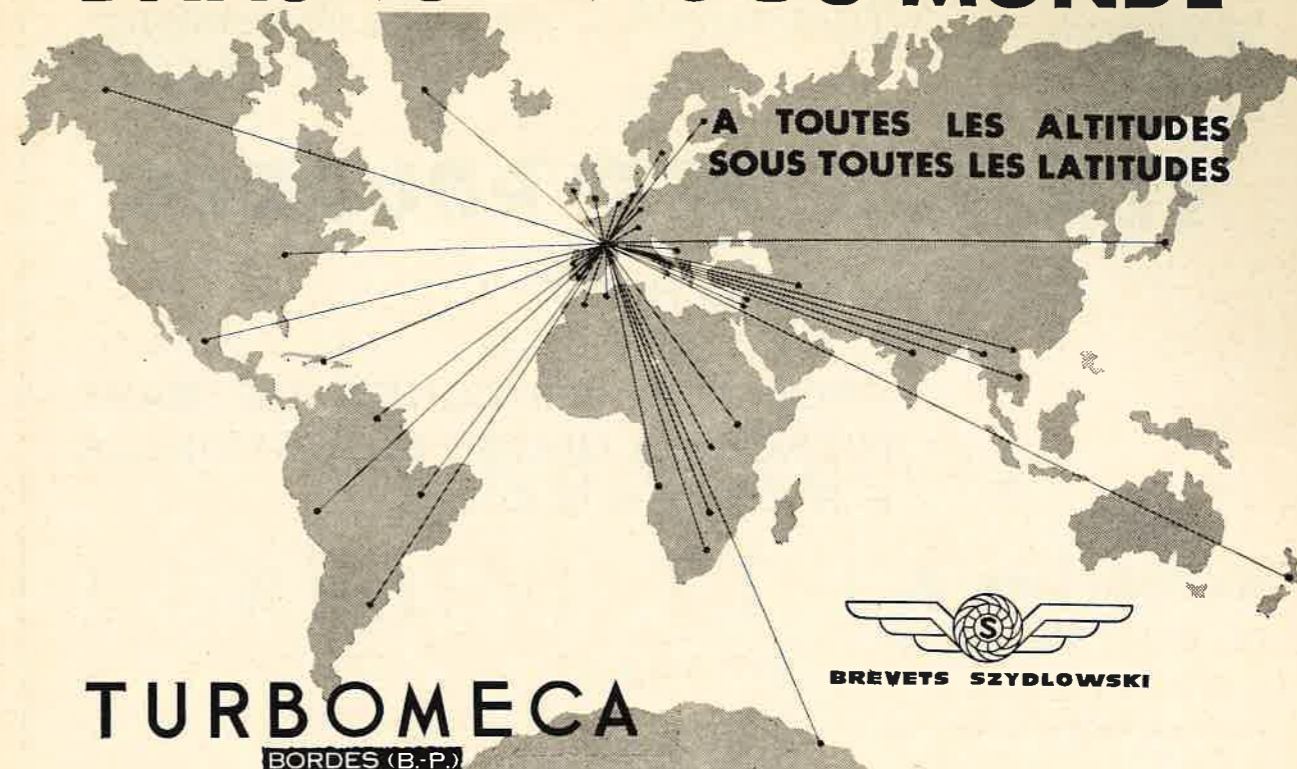
VRAIMENT EN VOGUE



AIMABLE
AUGUSTO BALDI
PRIMO CORCHIA
ARMAND LASSAGNE
JACKY NOGUEZ
FRANCIS BLANCHE
ZAPPY MAX
SIDNEY BECHET
GERARD CALVI
CLAUDE LUTER
PETULA CLARK
FRANÇOISE HARDY
GEORGETTE PLANA
COLETTE RENARD
MICHELLE SARNA
SANDIE SHAW
DIONNE WARWICK
MAHALIA JACKSON

JEAN CONSTANTIN
JEAN-CLAUDE DARNAL
ADRIANO CELENTANO
COUNT BASIE
JEAN-JACQUES DEBOUT
JEAN-PIERRE FALL
UDO JURGENS
SAMMY LAURAN
TRINI LOPEZ
MICHEL PAJE
PIERRE PERRET
FRANK SINATRA
DEAN MARTIN
THE KINKS
THE EVERLY BROTHERS
PETER, PAUL AND MARY
ETC...

DANS 45 PAYS DU MONDE



CHARLES DE GAULLE

MÉMOIRES DE GUERRE

- I. - L'APPEL
- II. - L'UNITÉ
- III. - LE SALUT

Chaque volume relié 14 × 21 sur papier Sélecta 25,60 F.

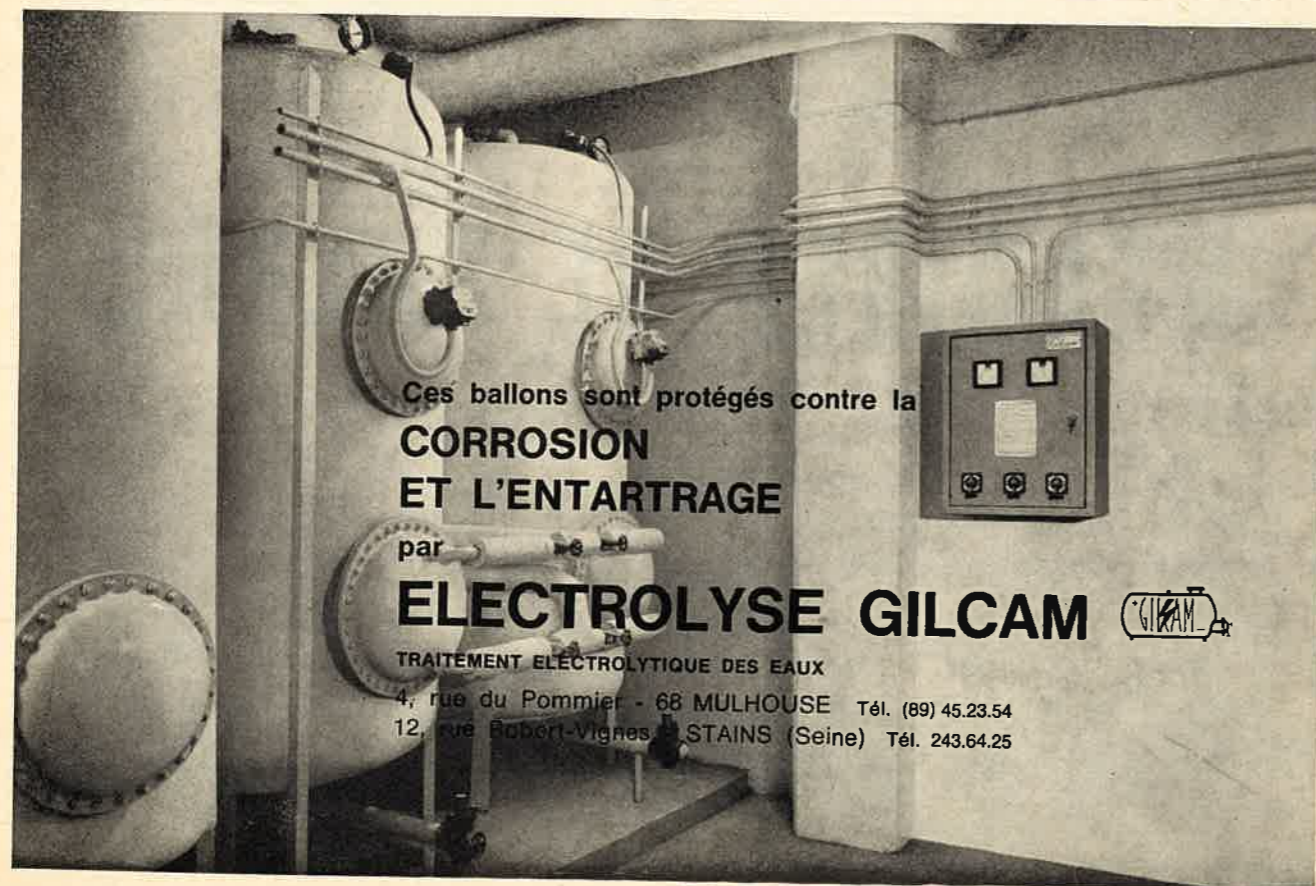
PLON


Délégation Ministérielle pour l'Armement

SERVICE DES POUDRES

POUDRES
EXPLOSIFS
PRODUITS CHIMIQUES DE BASE
NITROCELLULOSE INDUSTRIELLE
PROPERGOLS

DÉPARTEMENT COMMERCIAL
12, QUAI HENRI IV
PARIS (4^E)
TÉLÉPHONE : 272-82-70



Ces ballons sont protégés contre la
CORROSION
ET L'ENTARTRAGE
par
ELECTROLYSE GILCAM 
TRAITEMENT ÉLECTROLYTIQUE DES EAUX
4, rue du Pommier - 68 MULHOUSE Tél. (89) 45.23.54
12, rue Robert-Vignes - STAINS (Seine) Tél. 243.64.25



Deux

Grandes Sociétés
d'Assurances Françaises

L'URBAINE-VIE L'URBAINE ET LA SEINE (ACCIDENTS)

mettent à votre disposition:

- des contrats clairs, adaptés aux besoins actuels et tarifés au plus juste prix ;
- 800 Agences (en France et Outre-Mer) où votre Assureur-Conseil habituel pourra vous renseigner et vous conseiller utilement ;
- une organisation unique de « service après vente » pour vous procurer toute tranquillité d'esprit.

BRANCHE VIE

24, Rue Le Peletier
770 75 - 68

BRANCHE ACCIDENTS

39, Rue Le Peletier
824 92 - 90

MÉDAILLES de la GUERRE 1939-1945
ÉDITÉES PAR LA MONNAIE DE PARIS

DE GAULLE
par
de Joëger



Module 72 ^{mm}
en bronze
21 F

LECLERC
par
Delamarre



Module 68 ^{mm}
en bronze
19 F

JEAN MOULIN
par
Courbier



Module 68 ^{mm}
en bronze
19 F

LA RADIO
DE
LONDRES
par
Revol



Module 68 ^{mm}
en bronze
19 F

Chefs militaires français et alliés :

DE LATTRE DE TASSIGNY, JUIN, CATROUX,
THIERRY D'ARGENLIEU...
EISENHOWER, MONTGOMERY, PATTON.

Les organisateurs de la Résistance :

Pierre BROSOLETTTE, Gabriel PERI,
Denise CLAIROUIN...

En vente :

A L'HOTEL DE LA MONNAIE

11, quai de Conti (6^e)
33, boulevard Haussmann (9^e)
20, rue La Boétie (8^e)

BANQUES
RÉGIONALES
DU
**Crédit
populaire
de France**



**41
BANQUES**

**1.000
AGENCES
ET
BUREAUX**



**CENTRE D'INFORMATION
A PARIS**

64, Rue La Boétie - (8^e) - Tél. BAL. 79.00

La Caisse Nationale de Prévoyance

gérée par la

CAISSE DES DÉPOTS

OFFRE

à des tarifs particulièrement avantageux

Toutes les combinaisons d'Assurance sur la vie
Assurances-Décès, Assurances-Éducation,
Assurances-Retraite, Assurances à versements libres
— avec ou sans participation aux bénéfices —

Renseignements et Souscriptions :

Chez les comptables du Trésor
et les receveurs des Postes

ou à la Caisse Nationale de Prévoyance
56, Rue de Lille à PARIS (7^e)

Union Nationale des Coopératives Agricoles de Céréales

29, Avenue Mac-Mahon — PARIS (17^e)

CRÉÉE AU LENDEMAIN DE LA LIBÉRATION
(8 AOUT 1945)



Aujourd'hui
Première Organisation Céréalière Française

Groupe 650 coopératives
Collectant 60 pour cent des céréales Françaises

Principal exportateur de céréales français
Premier stockeur de céréales français

dispose en propriété ou en participation de
3.175.000 quintaux de capacité de stockage
dont

Le Silo "Jean Sourbet", près Montereau (S. & M.)

Le plus grand silo d'Europe
1.250.000 quintaux

Syndicat Général des Maisons d'Alimentation & d'Approvisionnement à Succursales de France

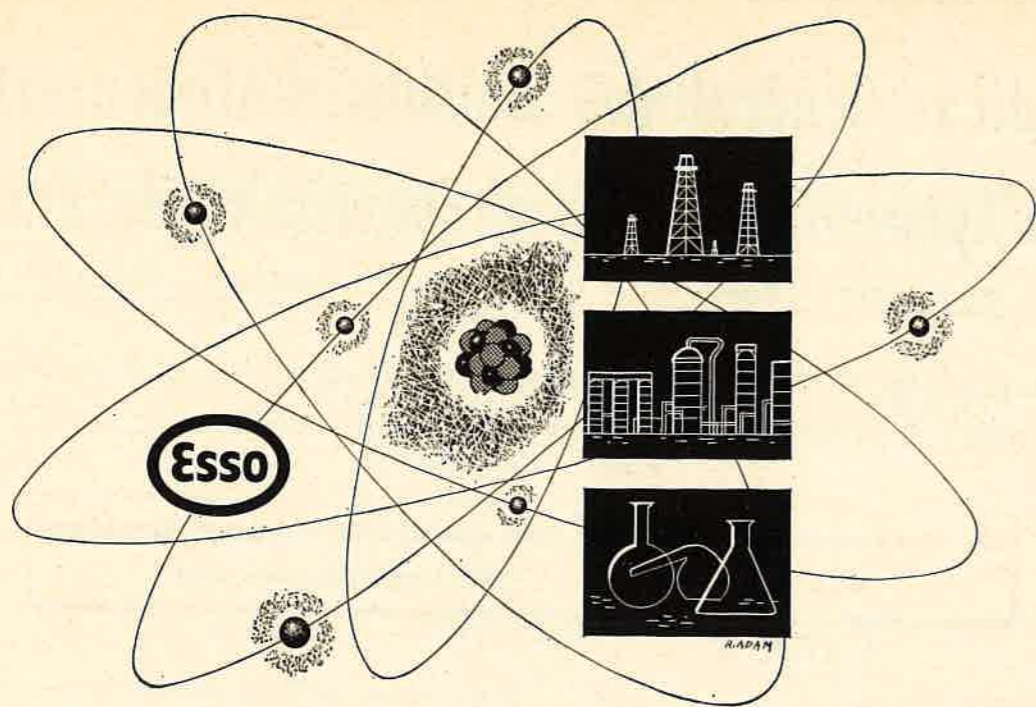
4, Place des Saussaies — PARIS 8^e

Téléphone : 265.20.46 - 20.47

Groupant les 87 entreprises ci-après, qui assurent par plus de 31.000 points de vente le service des populations citadines et rurales

21.000 succursales - 10.000 camionnettes-tournées
530 supérettes - 150 supermarchés

Abeille Audoise, Lézignan.
A.D.A.R., Abbeville.
Alimentation « Le Soleil », Orange.
Alimentation Nougé, Fioux.
Allobroge, Chambéry.
Aquitaine, Bordeaux.
Badin-Defforey, Lagnieu.
Bonne Maison, Saint-Etienne.
S.O.L.A.D.I., à Bram.
Comptoirs de Bourgogne, Dijon.
Comptoirs Bretons, Mauron.
Comptoirs Modernes, Le Mans.
Comtoise, Besançon.
Docks Ardennais, Charleville.
Docks de Blois, Blois.
Docks du Bourbonnais, Vichy.
Docks Franc-Comtois et Bourguignons, Besançon.
Docks de France, Paris-Tours.
Docks du Littoral, Boulogne-sur-Mer.
Docks Lyonnais, Lyon.
Docks Méridionaux d'Alimentation, Béziers.
Docks de Nevers, Nevers.
Docks du Nord, La Madeleine.
Docks de l'Ouest, à Nantes.
Docks Rémois, Reims-Pantin.
Docks de l'Union Française, Troyes.
Economats du Centre, Clermont-Ferrand.
Economie Bretonne, Brest.
Economie Moderne, Suippes.
Economiques de Normandie, Bapaume-les-Rouen.
Entrepôts Dubuffet, Le Havre.
Épargne, Toulouse.
Epiceries Dufaux, Lille.
Ernest et Compagnie, Toulouse.
Essor, Saint-Jean-d'Angély.
Etablissements Delerue, Lille.
Etablissements Economiques, Reims.
Etablissements Economiques Bisontins, Besançon.
Etablissements Economiques du Casino, Saint-Etienne.
Etablissements Economiques Troyens, Troyes.
Etablissements François, Talence.
Etablissements Ch. Gibrat, Toulouse.
Etablissements Goulet-Turpin, Reims.
Etablissements Guérin, Valence-sur-Rhône.
Etablissements B. Mielle, Châlons-sur-Marne.
Etablissements E. Mignot, Pantin-Reims.
Etablissements Morer Frères, Perpignan.
Etablissements Nicolas, Charenton.
Etablissements J. Raphin, Lagnieu.
Etablissements Reynier Frères, Lyon.
Etablissements Theillier-Pailliez, Valenciennes.
Etablissements Valette, Saint-Ouen.
Etablissements Zanzibar, Saint-Etienne.
Etoile du Midi, Carcassonne.
Etoile de l'Ouest, Thouars.
Guyenne et Gascogne, Bayonne.
Les Vins Hauser, Charenton.
Lion d'Arles, Arles-sur-Rhône.
Maison L. Voisin, Lyon.
Mielle-Cailloux, Metz.
La Moderne, Thierville-Verdun.
Nouvelles Epiceries du Nord, La Madeleine.
Ours Friand, Villeurbanne.
Primistères, Paris.
Printemps, Saint-Etienne.
Ramade et Fils, Nyons.
Ruche Méridionale, Agen.
Ruche Moderne, Troyes.
Ruche Picarde, Amiens.
Sanal, Nancy.
S.A.D.A.L., Strasbourg-Koenigshoffen.
S.A.P.A.M., Bayonne.
Société Economique d'Alimentation, Lyon.
Société Economique de Rennes, Rennes.
Société Géry Frères et Compagnie, Saint-Etienne.
Société Laitière Moderne, Lyon.
Société Normande d'Alimentation, Caen.
Société Wibault-Dreux, Sin-le-Noble.
Union, Cholet.
Union Commerciale, Meaux.
Société Vasseur et Compagnie, Le Portel.
Société Française de Supermarchés, Paris.
Société de Distribution Moderne, Paris.
Société d'Etudes et de Réalisations Immobilières, Troyes.
Société Famiprix, Reims.
Société des Supermarchés DOC, Antony.
Société Primix, Paris.



VUE GÉNÉRALE CHAMPAGNE POMMERY & GRENO REIMS

RHIN & RHONE

14, Quai Kléber
Strasbourg

11, Place Gabriel-Péri
113, Boul. Haussmann
Paris (8^{me})

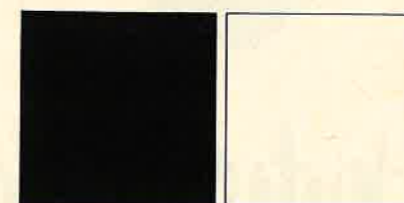
Tous les combustibles

SOLIDES LIQUIDES
GAZEUX

Huiles combustibles "**NAPHTEX**"

Butane "**NAPHTAGAZ**"

Propane "**PROPANAPHTE**"



HAVAS CONSEIL

PREMIÈRE AGENCE DE PUBLICITÉ D'EUROPE CONTINENTALE - 62, RUE DE RICHELIEU - PARIS



Dans toutes les mains!

... DEMAIN ENTRE LES VÔTRES



A TOUS LES FRANÇAIS

La France a perdu une bataille!

Mais la France n'a pas perdu la guerre!

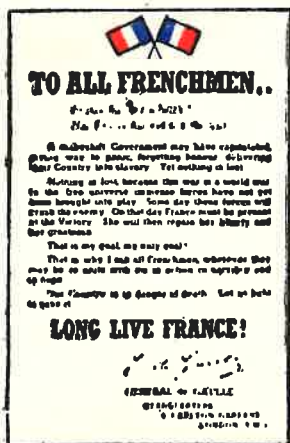
Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

**Notre patrie est en péril de mort.
Luttons tous pour la sauver!**

VIVE LA FRANCE !



GÉNÉRAL DE GAULLE

QUARTIER-GÉNÉRAL,
4, CARLTON GARDENS,
LONDON, S.W.1.